

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11<sup>e</sup> Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2000-2001

133<sup>e</sup> séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2<sup>e</sup> séance du mardi 6 février 2001



# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

### 1. Décès d'une députée (p. 1128).

### 2. Questions au Gouvernement (p. 1128).

#### FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE (p. 1128)

M. Jacky Jaulneau, Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### TOXICOMANIE DES JEUNES (p. 1129)

M. Bernard Accoyer, Mme Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés.

#### POUVOIR D'ACHAT (p. 1129)

M. Alain Clary, Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (p. 1130)

Mme Marie-Thérèse Boisseau, M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

#### AVIATION ET ENVIRONNEMENT (p. 1131)

MM. Noël Mamère, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

#### AFFAIRES SIRVEN ET ÉRIGNAC (p. 1132)

MM. Alain Moyné-Bressand, Lionel Jospin, Premier ministre.

#### ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (p. 1133)

Mmes Hélène Mignon, Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille et à l'enfance.

#### PERSONNELS HOSPITALIERS (p. 1134)

M. Patrick Delnatte, Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### INCENDIE D'UN IMMEUBLE À SAINT-DENIS (p. 1134)

MM. Patrick Braouezec, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

#### AIDES AU LOGEMENT (p. 1135)

MM. Pierre Cohen, Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement.

#### INSÉCURITÉ (p. 1136)

MM. Christian Estrosi, Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.

#### RAPATRIÉS (p. 1137)

M. Robert Gaïa, Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

*Suspension et reprise de la séance (p. 1138)*

## PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD

### 3. Lutte contre l'effet de serre. – Discussion d'une proposition de loi adoptée par le Sénat (p. 1138).

Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

M. Elie Hoarau, rapporteur de la commission de la production.

#### DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1141)

MM. Claude Hoarau,  
Claude Birraux,  
Bernard Outin,  
Bernard Deflesselles,  
Mme Annette Peulvast-Bergeal,  
MM. Robert Galley,  
Yves Cochet,  
Mme Odette Trupin.

Clôture de la discussion générale.

M. le rapporteur.

Mme la ministre.

#### DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1151)

##### Article 1<sup>er</sup> (p. 1152)

MM. Christian Martin, Jean-Pierre Brard.

Adoption de l'article 1<sup>er</sup>.

##### Articles 2 à 5. – Adoption (p. 1153)

#### VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 1153)

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi.

### 4. Agence française de sécurité sanitaire environnementale. – Discussion, en nouvelle lecture, d'une proposition de loi (p. 1153).

Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

M. André Aschieri, rapporteur de la commission des affaires culturelles.

#### DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1156)

MM. Jean-Pierre Brard,  
Bernard Deflesselles,  
Jean-Claude Daniel,  
André Angot,  
Jacques Desallangre,  
Claude Birraux,  
Robert Galley,  
Mme Marie-Hélène Aubert.

Clôture de la discussion générale.

#### DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1165)

##### Avant l'article 2 (p. 1165)

Amendement n° 1 de la commission des affaires culturelles :  
M. le rapporteur, Mme la ministre. – Adoption.

##### Article 2 (p. 1165)

Amendement n° 2 de la commission : M. le rapporteur,  
Mme la ministre. – Adoption.

Amendement n° 3 de la commission : M. le rapporteur,  
Mme la ministre. – Adoption.

Amendement n° 4 de la commission : M. le rapporteur,  
Mme la ministre. – Adoption.

Adoption de l'article 2 modifié.

Article 2 *bis* A (p. 1166)  
Amendement de suppression n° 5 de la commission : M. le rapporteur, Mme la ministre. – Adoption.  
L'article 2 *bis* A est supprimé.

Article 3 (p. 1166)  
Adoption de l'article 3.

Article 4 A (p. 1166)  
MM. Robert Galley, Claude Billard.  
Amendement n° 6 de la commission : M. le rapporteur, Mme la ministre. – Adoption.  
Amendement n° 7 de la commission : M. le rapporteur, Mme la ministre, MM. Claude Birraux, Bernard Deflesselles, Robert Galley. – Adoption.  
Adoption de l'article 4 A modifié.

Article 5 (p. 1168)  
M. le rapporteur, Mme la ministre.  
Adoption de l'article 5 modifié.

Titre (p. 1169)  
Amendement n° 8 de la commission : M. le rapporteur, Mme la ministre. – Adoption.  
Le titre de la proposition de loi est ainsi rédigé.

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 1169)  
Adoption de l'ensemble de la proposition de loi.

5. **Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 1169).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

## DÉCÈS D'UNE DÉPUTÉE

**M. le président.** Mesdames, messieurs, nous avons appris avec tristesse le décès de notre collègue Louise Moreau, députée de la huitième circonscription des Alpes-Maritimes.

Je prononcerai son éloge funèbre lors d'une prochaine séance.

En hommage à notre collègue décédée, j'invite l'Assemblée à observer une minute de silence.

(*Mesdames et messieurs les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et observent une minute de silence.*)

2

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

### FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

**M. le président.** La parole est à M. Jacky Jaulneau, pour le groupe socialiste.

**M. Jacky Jaulneau.** Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, vous organisez aujourd'hui, à votre ministère, une réunion de concertation portant sur le premier bilan d'étape du protocole d'accord conclu le 14 mars dernier entre le Gouvernement et les 725 000 agents de la fonction publique hospitalière.

C'est aujourd'hui aussi qu'un mouvement de grève est prévu, à l'initiative de nombreuses organisations syndicales. Cette grève concerne l'ensemble du personnel hospitalier, toutes catégories confondues. Trois sujets sont au centre de leurs inquiétudes : la pénurie de main-d'œuvre dans les hôpitaux, les conditions de mise en place de la réduction du temps de travail qui doit intervenir le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et, enfin, l'évolution des carrières, les rémunérations et les grilles indiciaires.

Vous le savez, l'ensemble de ces personnels attend depuis longtemps un texte qui avait été promis au printemps dernier dans le cadre du protocole signé avec Mar-

tine Aubry, alors ministre de l'emploi et de solidarité. Ce protocole prévoyait la création de huit mille postes de soins infirmiers, des dispositions relatives à l'évolution des emplois et des créations de postes liées à la réduction du temps de travail.

Madame la ministre, alors que la démographie médicale traverse une passe particulièrement défavorable, pouvez-vous apporter des réponses de nature à apaiser les inquiétudes des personnels hospitaliers, qui constituent le pivot de notre système de santé ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**M. Charles Cova.** Attention, Kouchner arrive ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le député, vous avez raison de dire que les personnels hospitaliers contribuent de façon extrêmement importante à assurer la sécurité et la qualité des soins dans notre pays et qu'ils jouent un rôle crucial, notamment à l'hôpital.

Le protocole de mars 2000 a effectivement ouvert de nombreux chantiers pour moderniser l'hôpital et valoriser le travail des personnels hospitaliers. A ce titre, un effort exceptionnel a été consenti par le Gouvernement : 10 milliards de francs sur trois ans.

A ce jour, 2 milliards de francs ont déjà été consacrés au remplacement des personnels absents, que ce soit pour cause de maladie ou de formation professionnelle, et 300 millions au renforcement des services d'urgence. Nous avons également lancé un appel d'offres pour des projets de lutte contre la violence pour lesquels 100 millions de francs ont été réservés. Par ailleurs, 400 millions de francs sont inscrits au fonds d'accompagnement social pour la modernisation des hôpitaux afin d'assurer le financement des contrats locaux d'amélioration des conditions de travail. L'échelle de rémunération la plus basse des grilles de la fonction publique hospitalière a été supprimée.

S'agissant des personnels infirmiers, le problème démographique est effectivement sérieux. Cette situation tient à ce que, pendant plusieurs années, les départs massifs en retraite n'ont pas été anticipés. Le Gouvernement d'avant 1997 a même été jusqu'à réduire les quotas d'admission au concours. Nous avons heureusement relancé la politique de recrutement. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Nous avons ainsi augmenté de 2 000 le nombre de places en 1999, et de 8 000 l'année dernière.

**M. Eric Doligé.** Depuis quand êtes-vous au pouvoir ?

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Il reste que la soudure est difficile, puisque, comme vous le savez, il faut trois ans pour former un infirmier ou une infirmière.

Le protocole de mars 2000 sera aussi l'occasion de réexaminer la situation des diverses filières professionnelles de l'hôpital public. Des négociations ont été ouvertes en octobre pour les filières administratives techniques et ouvrières, et en décembre pour les filières soignantes.

Aujourd'hui même, les organisations syndicales sont reçues à mon ministère pour faire un premier bilan de ces négociations. Tous les sujets seront abordés : les questions de carrière, de grille indiciaire, de formation, de reconnaissance de l'évolution des missions des cadres, de reconnaissance des infirmiers spécialisés par la création d'une grille spécifique. Des mesures seront annoncées cet après-midi pour les infirmières anesthésistes et de bloc opératoire qui ont des responsabilités particulières et, bien entendu, une grande importance à l'hôpital. Un décret d'acte infirmier qui concerne ces infirmières spécialisées sera également présenté.

J'ai par ailleurs ouvert le 17 janvier dernier la négociation sur la réduction du temps de travail qui donnera l'occasion d'améliorer l'organisation du travail à l'hôpital, de mieux reconnaître ce que font les différents personnels et, bien entendu, de créer des postes. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

#### TOXICOMANIE DES JEUNES

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Accoyer, pour le groupe RPR.

**M. Bernard Accoyer.** Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés et concerne la santé des jeunes, et plus spécialement leur santé mentale.

Une enquête vient en effet de révéler une augmentation considérable de la consommation de cannabis : un jeune sur six consommerait quotidiennement ou quasi quotidiennement du cannabis. Or cette plante est devenue en trente ans neuf fois plus concentrée dans son principe actif, le delta 9 cannabinoïde. Par ailleurs, les neurobiologistes et les psychiatres savent que cette substance psycho-active a des effets sur le comportement et la santé mentale. Les comportements violents ou suicidaires peuvent ainsi être déclenchés ou aggravés par la consommation ou le manque de delta 9 cannabinoïde.

L'interférence de cette imprégnation avec le déclenchement ou l'évolution sous traitement d'un certain nombre de psychoses graves qui concernent les jeunes est également bien connue et fait l'objet de débats. Je pense par exemple au colloque qui s'est tenu récemment à Lyon.

Les dépressions, les troubles comportementaux violents, les suicides, qui sont hélas ! de plus en plus à déplorer chez nos jeunes, ne sont-ils pas le résultat d'une dégradation de leur équilibre psychologique, c'est-à-dire de leur santé mentale ?

Cela m'amène à m'interroger sur l'attitude du Gouvernement face à cette situation. La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies a multiplié les déclarations et les publications banalisant la consommation et les effets de la consommation du cannabis. Sa présidente a même déclaré : « Nous sommes dans la même logique que la Belgique. » Or je rappelle que ce pays vient de dépénaliser l'usage personnel du cannabis.

Madame la secrétaire d'Etat, que comptez-vous faire pour lutter contre ce danger qui menace la santé publique et la société ? Entendez-vous poursuivre la poli-

tique prônée par la mission interministérielle qui, en brouillant les repères, n'a eu que des effets déplorables. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés.

**M. Jean-Luc Prével.** Elle est encore là ?

**Mme Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés.** Monsieur le député, la santé mentale de nos jeunes nous préoccupe à plus d'un titre. C'est une priorité...

**M. Charles Cova.** Une de plus !

**Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés.** ... que nous traduisons depuis plusieurs mois, notamment à travers une campagne de prévention du suicide et de toutes les violences subies ou actives qui sont imputées aux jeunes.

Personnellement, j'ai beaucoup insisté sur la prévention du suicide et sur la manière de prendre en charge le malaise des jeunes. Vous indiquez que la consommation régulière de certains produits toxiques pourrait être à l'origine de ce malaise. Certainement. Et nous sommes mobilisés pour mettre en garde les jeunes contre certaines conduites à risque. En tout cas, s'agissant de la disposition que vous avez évoquée, nous ne comptons pas suivre la Belgique. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)* Nous considérons quant à nous qu'il faut modifier les comportements, quels que soient les produits dont la consommation entraîne un comportement dépendant. *(Applaudissements sur divers bancs.)* Et notre jeunesse est soumise à différentes conduites de consommation, que ce soit le tabac, l'alcool ou les produits psychotropes, le cannabis en étant un et les médicaments un autre.

La MILDT mène une action extrêmement précise et efficace avec l'ensemble des réseaux au contact de la jeunesse, de manière à identifier tous les risques qui menacent notre jeunesse.

Monsieur le député, je tiens à vous rassurer, la France n'est pas engagée dans un processus de tolérance ni de permissivité à l'égard de produits qui entravent le développement et la responsabilisation de notre jeunesse. *(Applaudissements sur plusieurs bancs.)*

#### POUVOIR D'ACHAT

**M. le président.** La parole est à Alain Clary, pour le groupe communiste.

**M. Alain Clary.** Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, preuve d'une aspiration forte et légitime qui irrigue l'ensemble des salariés et des foyers de notre pays, plusieurs mouvements ponctuent l'actualité de revendications liées aux salaires et au pouvoir d'achat de nos concitoyens.

**M. Francis Delattre.** Les 35 heures !

**M. Alain Clary.** Après le salutaire sursaut du 25 janvier dernier, en faveur de notre système de retraite complémentaire par répartition, après la grève massive des agents de la RATP, jeudi dernier, de nombreuses mobilisations

se font jour, dans le secteur public et le secteur privé, pour exiger une revalorisation des salaires qui tienne compte enfin de la participation de chacun à la croissance retrouvée. Du récent conflit chez Renault, en passant par les autres mouvements sur les sites des groupes Casino ou Thalès – ex-Thomson CSF –, la liste des luttes salariales s'allonge, notamment à la caisse d'épargne Ile-de-France-Nord ou encore chez Aventis dans le Rhône.

Aujourd'hui même, tous les syndicats représentatifs de la fonction publique hospitalière réclament des négociations sur les grilles salariales et les statuts des personnels, qui butent toujours sur le verrou de l'austérité budgétaire.

Bien entendu, ces revendications salariales, comprises et soutenues par l'opinion publique, se heurtent aux objectifs de régression sociales du MEDEF. (*« Ah ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Les salariés et l'opinion attendent du gouvernement de la gauche plurielle des mesures concrètes de revalorisation, notamment du SMIC et des minima sociaux. Pour consolider un contexte de relance économique, indubitablement marqué par le reflux du chômage, l'efficacité économique et la justice sociale doivent amplifier le retour volontaire à l'emploi.

**M. le président.** Posez votre question, monsieur Clary !

**M. Alain Clary.** Aussi, nous souhaitons qu'en lien direct avec le débat de ce soir sur la prime pour l'emploi et dans l'attente de la reprise des négociations dans la fonction publique, se tienne une conférence nationale sur les revenus...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** La question !

**M. Alain Clary.** ... dont le principe a d'ailleurs été décidé lors du sommet de la gauche du 7 novembre dernier et rappelé par mon ami Robert Hue. Le temps presse effectivement. (*« Oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** Vous ne pouvez pas mieux dire, monsieur Clary ! (*Sourires.*)

**M. Alain Clary.** Madame la ministre, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre en faveur du pouvoir d'achat de millions de nos concitoyens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le député, venant de m'exprimer sur la fonction publique hospitalière, je centrerai mon propos sur la question des salaires en général et des bas salaires en particulier.

Il est vrai que la bonne santé de l'économie française et les bons résultats des entreprises renforcent les revendications salariales. Mais il faut faire confiance à la négociation pour trouver le point d'équilibre. En tout état de cause, vous le savez, je suis très attentive au problème des bas salaires. Une étude récente montre d'ailleurs que la question des augmentations de salaire est traitée normalement dans le cadre de la négociation et qu'elle se règle dans la plupart des cas, sinon dans tous, par des compromis positifs.

Durant une brève période, cet automne, l'indice des prix a effectivement progressé plus rapidement que les salaires. Ce décalage était dû essentiellement à la hausse

brutale du prix des produits pétroliers et il a disparu avec la baisse des cours, si bien que la hausse du pouvoir d'achat s'est orientée positivement au quatrième trimestre. Cette hausse est encore plus significative si l'on observe le taux de salaire horaire. En effet, cet indicateur nous montre qu'une « prime-temps » liée aux 35 heures vient s'ajouter aux gains mensuels du pouvoir d'achat.

S'agissant du salaire minimum, je voudrais rappeler, monsieur le député, qu'il a augmenté d'environ 11 % entre la mi-1997 et juillet 2000, contre 3 % pour les prix durant la même période, ce qui donne un écart significatif. En tout état de cause, le pouvoir d'achat a progressé deux fois plus entre 1997 et 2000 qu'entre 1995 et 1997.

Evidemment, l'évolution du salaire minimum sera cette année encore significativement supérieure à l'évolution des prix. Je vous indique également que je réunirai au plus tard début avril la commission nationale de la négociation collective qui fera le bilan de dix ans de négociations de branches sur les salaires minimums conventionnels, dont on sait que certains sont encore inférieurs au SMIC. Ce sera sans doute l'occasion pour les pouvoirs publics d'envisager de nouvelles mesures. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau, pour le groupe UDF.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, le rapport public de la Cour des comptes a mis une fois de plus en évidence les nombreux dysfonctionnements de l'Etat.

Pour ma part, je veux dénoncer une grave anomalie du service public qui oblige chaque année un million de Français à attendre plusieurs mois entre la fin de leurs cours et l'examen du permis de conduire.

Au-delà d'une garantie pour la sécurité routière, qui reste l'objectif principal, le permis de conduire est devenu une nécessité de la vie moderne, surtout pour l'accès à l'emploi. Voilà plus de deux ans qu'avec Pierre Méhaignerie et le groupe UDF, nous nous demandons qui coordonne l'action des inspecteurs et que nous réclamons des solutions. Le conseil général d'Ille-et-Vilaine a même été jusqu'à proposer de payer des heures supplémentaires pour les inspecteurs. (*Murmures sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Mais vos services, monsieur le ministre, ne lui ont jamais répondu. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Vous le savez aussi bien que moi, les soixante-dix-sept nouveaux inspecteurs recrutés pour la France entière ne vont pas régler le problème, d'autant que la situation va encore empirer du fait de l'application des 35 heures et de l'allongement de l'examen prévu à moyen terme.

Ma question est simple, monsieur le ministre. Combien d'années faudra-t-il encore attendre pour que l'Etat prenne les mesures qui s'imposent pour résoudre ce problème majeur qui empoisonne tous les ans la vie d'un million de Français, sans parler de celle de leurs familles et des auto-écoles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

**M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Madame la députée, je trouve le rapport de la Cour des comptes très positif et je vous rappelle qu'il concerne, notamment, les années 1988 à 1997. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Vous posez, madame la députée, un vrai problème auquel le Gouvernement s'efforce de répondre. Il est exact que la situation était difficile l'an dernier en raison essentiellement d'une augmentation importante des candidats aux permis poids lourds et motocyclettes, respectivement de 12 % et de 10 %.

**M. Maurice Leroy.** C'est faux !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Aussi toutes les dispositions ont été prises pour concentrer l'activité des inspecteurs du permis de conduire essentiellement sur le passage des examens. Pour faire face à l'augmentation du nombre de candidats au permis de conduire – plus 8 % en 1999, par rapport à la moyenne des quatre années précédentes –, pour améliorer les conditions de passage de l'examen, pour accroître la qualité de la formation à la conduite en assurant un contrôle pédagogique suffisant des auto-écoles, le Gouvernement a décidé la création d'emplois d'inspecteurs et de délégués du permis de conduire et de la sécurité routière. Quelques chiffres, madame la députée, puisque vous évoquez cette question : trente postes supplémentaires en 2000, soixante-dix-sept en 2001, voilà qui rompt avec les périodes précédentes.

**M. Eric Doligé.** Ça ne change rien du tout !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Je vous précise qu'aucune création de poste n'avait été décidée entre 1993 et 1997. Je peux vous assurer, madame la députée, que les créations de postes se poursuivront en 2002 et en 2003, en application de la décision du comité interministériel de sécurité routière du 25 octobre dernier, présidé par M. le Premier ministre et qui prévoit la création de 230 postes supplémentaires entre 2001 et 2003. C'est ainsi que les effectifs de cette catégorie de personnel passeront de 907 en 1999 à 1 167 en 2003, soit une augmentation de 30 % en quatre ans, ce qui devrait répondre à votre attente. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.* – « Non ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)

#### AVIATION ET ENVIRONNEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Noël Mamère, pour le groupe Radical, Citoyen et Vert.

**M. Noël Mamère.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Monsieur le ministre, j'ai cru tout d'abord à une mauvaise plaisanterie en lisant, dans un journal de l'après-midi, l'article, à la fin de la semaine dernière, consacré à la décision que vous êtes supposé avoir prise récemment. Je veux parler de ce milliard de francs, je dis bien un mil-

liard de francs, alloué en urgence à la mise au grand gabarit des routes départementales qui séparent Bordeaux de Toulouse afin de transporter les pièces de l'avion A3XX entre ces deux villes. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Monsieur le ministre, avez-vous pris cette décision de construction de l'avion dans des conditions si précipitées que vous n'avez pas prévu la manière de transporter les pièces et comptez vous intégrer ce milliard de francs dans le coût de l'avion ?

Enfin, monsieur le ministre, la région Aquitaine dont je suis l'un des élus, réclame depuis longtemps la mise à deux fois deux voies de la liaison entre Bordeaux et Pau. Comment l'Etat peut-il répondre depuis tant d'années qu'il n'a pas assez d'argent pour la mettre en œuvre alors qu'il est aujourd'hui capable de trouver un milliard de francs, je dis bien un milliard de francs, pour mettre aux normes d'un grand avion des routes départementales ? (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Je profite de cette occasion, monsieur le ministre, pour vous signaler qu'à la fin de la semaine dernière 15 000 personnes, non pas 15 000 nantis ou 15 000 bourgeois protégeant leur pré carré, mais 15 000 habitants de la banlieue ont manifesté à Orly pour défendre leur cadre de vie, parce qu'ils en ont assez des nuisances et ne veulent pas d'un nouveau couloir aérien partant de l'aéroport d'Orly. (*Exclamations sur plusieurs bancs.*)

Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir nous apporter, au nom du Gouvernement, des précisions sur l'éventualité de ce nouveau couloir aérien. Avez-vous enfin pris la décision de protéger les riverains et ceux qui en ont assez de la logique, que vous dénoncez en dehors de l'hémicycle, des flux tendus, du profit et de la dérégulation dans les transports, logique qui provoque de nombreuses nuisances ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

**M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Monsieur le député, vos propos sont un peu excessifs.

Les schémas des services collectifs des transports actuellement en cours de consultation dans les régions...

**M. Francis Delattre.** Langue de bois !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** ... ont été bâtis sur une stratégie multimodale volontariste (*Exclamations et rires sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) qui prévoit notamment le doublement du fret ferroviaire en dix ans. Les contrats de plan qui ont été signés ont plus qu'infléchi la politique précédemment en vigueur puisqu'il est consacré dix fois plus pour le ferroviaire et quatre fois plus pour le fluvial, et sans même faire état des décisions de ferroutage qui ont été annoncées récemment par le Premier ministre à Chambéry.

En ce qui concerne votre question, un pôle industriel d'importance mondiale est effectivement constitué autour de l'agglomération toulousaine dans les secteurs aéro-

nautique et spatial. L'ensemble des décisions prises au cours des derniers mois a permis de conforter ce pôle. On peut envisager 40 000 créations d'emplois à l'échelle de la France sur les projets nouveaux. C'est une bonne chose. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

C'est aussi une bonne nouvelle pour l'environnement, monsieur le député, parce que vous savez que les avions gros porteurs permettront de diminuer le nombre de mouvements et donc les nuisances sonores. (*Mêmes mouvements.*)

**M. Pascal Clément.** Très bien.

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** La poursuite du développement de ce pôle nécessite d'instaurer un itinéraire de capacité suffisante entre Bordeaux et l'agglomération toulousaine. Nous y travaillons. Cet itinéraire sera composé essentiellement de voies routières. D'autres modes ont été étudiés mais ils ne peuvent être retenus sauf à mettre en cause, dans certains cas, l'environnement.

Bien entendu, tout cela se fait en concertation, avec le souci de répondre aux objectifs de sécurité et d'environnement. Plusieurs itinéraires ont été présentés aux élus. Ils font l'objet d'un examen détaillé. Ce n'est qu'à l'issue de cette concertation que le Gouvernement prendra sa décision.

En ce qui concerne l'autre volet de votre question,...

**M. le président.** Rapidement, monsieur le ministre, s'il vous plaît.

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Je termine, monsieur le président.

... rien n'a non plus été décidé. La concertation est en cours. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Mais vous le savez, puisque j'ai rencontré les élus de la majorité comme ceux de l'opposition.

**M. Francis Delattre.** Quel courage ! Bravo !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Nous avons décidé la création d'un organisme indépendant chargé de faire des propositions. Nous sommes engagés dans la voie de la négociation pour répondre aux questions, en particulier d'environnement et de nuisances sonores. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

#### AFFAIRES SIRVEN ET ERIGNAC

**M. le président.** La parole est à Alain Moyne-Bressand, pour le groupe Démocratie libérale et Indépendants.

**M. Alain Moyne-Bressand.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre et je la pose au nom des trois groupes de l'opposition. (*Applaudissement sur plusieurs bancs du groupe Démocratie libérale, du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.* – *Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le Premier ministre, après quelques péripéties diplomatico-judiciaires, on nous annonce aujourd'hui l'arrivée en France, menottes aux poignets, de l'un des hommes les plus recherchés du pays, M. Sirven. Cette arrestation, tant attendue et qui fait la une de tous les

médias, marque la fin d'un feuilleton qui dure depuis six ans. Mais l'épilogue du feuilleton Sirven ravive les plaies de ce qu'on peut appeler désormais l'affaire Erignac. Comment ne pas faire le parallèle entre les deux ? Mme Erignac elle-même, ce matin, dans un grand quotidien, n'a pu s'empêcher de le faire, s'inquiétant en outre d'une éventuelle amnistie.

Comme s'empêcher en effet de faire le rapprochement entre un fugitif en cavale aux Philippines et l'assassin présumé d'un préfet de la République, en fuite depuis trois ans et aujourd'hui encore introuvable ?

Comme le souligne Mme Erignac, retrouver l'assassin de son mari devrait être une cause sacrée et nous en sommes tous d'accord. Tout ce qui touche à l'assassinat d'un préfet de la République, grand serviteur de l'Etat, qui a donné son sang pour la Corse, devrait représenter une priorité dans les affaires de l'Etat. Or, jusqu'à présent, rien. Yvan Colonna court toujours et passe à travers un filet aux mailles apparemment bien larges. Ce n'est pourtant pas faute de donner signe de vie. Nous avons tous en mémoire sa lettre adressée à la presse où il se déclarait innocent. S'il voulait parler, il aurait pu se présenter à la justice.

Ma question s'impose donc d'elle-même : alors que M. Sirven a été arrêté à l'autre bout de la planète, pourquoi ne sommes-nous pas capables de le faire pour Colonna ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Vous vouliez arrêter M. Sirven, vous l'avez fait parce que vous y avez mis les moyens. Par conséquent, je m'interroge sur les raisons de votre inefficacité en ce qui concerne Colonna. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Déployez-vous tous les moyens possibles pour arrêter cet homme, assassin présumé d'un préfet de la République ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. Jean-Paul Bret.** C'est nul !

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Lionel Jospin, Premier ministre.** Monsieur le député, puisque vous avez choisi de faire un rapprochement, d'établir un parallèle, alors je m'y inscrirai.

Tout d'abord je me réjouis qu'apparemment les polémiques à propos du retour – proche, du moins je le pense – de M. Sirven en France, se soient éteintes.

J'ai été conduit, sur la base des propositions des juges, de l'analyse de la chancellerie et des conseils de notre diplomatie à prendre moi-même, en tant que représentant du pouvoir exécutif, des décisions et à faire un choix. Vendredi matin, alors j'étais dans mon canton, on m'a appelé pour me demander de prendre en un quart d'heure la décision soit de mettre M. Sirven dans l'avion de la Lufthansa, puisqu'il n'avait pas été possible en raison d'une absence de papier d'un policier philippin de le mettre dans le vol d'Air France, soit d'attendre quarante-huit heures le prochain vol d'Air France, ou au moins vingt-quatre à vingt-huit heures un avion spécial que nous avons déjà affrété. J'ai dû choisir entre le risque maximum de voir M. Sirven disparaître aux Philippines et le risque minimum de voir les autorités judiciaires allemandes, dans le plein respect de leurs lois – respect que je confirme ici – retenir M. Sirven quelques jours à Francfort. Oui, j'assume parfaitement la décision que j'ai prise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste,*

du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.) Et quand j'entends les commentaires souvent extravagants a faits à propos du simple respect du droit. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie français-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants)... Mais je ne parle pas forcément de l'opposition, mesdames et messieurs !

**M. Richard Cazenave.** Répondez à la question !

**M. le Premier ministre.** La façon dont s'est exprimé M. Debré à propos d'une péripétie, parce que c'est une péripétie, dans le respect du droit et des règles de l'espace judiciaire européen, m'a convenu. Mais, et je ne pense pas seulement à l'opposition, des commentaires véritablement extravagants ont été faits. Imaginez ce qui se serait produit si, comme nous pouvions le craindre, c'était des Philippines que M. Sirven avait disparu sans que nous puissions le retrouver ! J'assume pleinement ma décision.

**M. Maurice Leroy.** Heureusement !

**M. le Premier ministre.** Je remercie les autorités philippines d'avoir arrêté M. Sirven. Je respecte les formes que prennent les autorités allemandes, dans l'espace judiciaire européen, pour nous renvoyer M. Sirven.

**M. Jean-Louis Idiart.** Absolument !

**M. le Premier ministre.** La conclusion à tirer, c'est que cet homme, qui était parti, vous l'avez dit vous-même, il y a six ans à l'étranger, nous l'avons recherché, nous avons mis en œuvre tous les moyens de la police au service de la justice. Il a été retrouvé et il sera traduit devant ses juges. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Je comprends parfaitement que, trois ans jour pour jour après l'assassinat du préfet Erignac, des questions puissent être posées. D'ailleurs, ce matin, aux côtés de Mme Erignac et de ses enfants, Daniel Vaillant, le ministre de l'intérieur, comme l'avait fait son prédécesseur, a apporté de nouveau, place Beauvau, son témoignage de solidarité. Je vous confirme ce que je vous ai toujours dit : retrouver tous les assassins présumés du préfet Erignac est un objectif central pour l'Etat. Je rappelle, parce qu'on l'oublie souvent, que six d'entre eux ont déjà été arrêtés.

Et puisque vous établissez un parallèle, je le suivrai jusqu'au bout. La République ayant montré que son bras était long et pouvait retrouver quiconque mérite d'être traduit devant sa justice, comme en témoigne l'exemple de M. Sirven, pourquoi douteriez-vous de notre volonté et de notre capacité, le moment venu, à faire en sorte que M. Colonna, assassin présumé, puisse être traduit devant la justice française ? (Murmures sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) C'est notre objectif, nous y parviendrons. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

#### ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

**M. le président.** La parole est à Mme Hélène Mignon, pour le groupe socialiste.

**Mme Hélène Mignon.** Ma question s'adresse à Mme Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille et à l'enfance.

Madame la ministre, lors de la conférence de la famille, en juin dernier, M. le Premier ministre a annoncé des mesures concrètes, dont le congé et l'allocation pour enfant malade, accueillies comme un geste fort

de solidarité. La mise en place d'un fonds spécial destiné à améliorer l'accueil de la petite enfance a été intégrée rapidement dans la réflexion des responsables des collectivités locales, communes ou structures intercommunales.

Je témoigne de la volonté de la plupart des élus à répondre aux besoins des familles mais je souhaite attirer votre attention sur les difficultés rencontrées par les petites communes pour bâtir rapidement un projet alors que les services techniques leur font défaut. Aussi, madame la ministre, la question qui se pose est de savoir si leurs dossiers seront pris en compte en fonction de leur date de dépôt ou de leur intérêt. Les communes rurales ou semi-rurales voudraient pouvoir prendre toute leur place dans ce dispositif, ne pas être oubliées au profit des grandes communes.

En ce qui concerne, d'autre part, la mise en place des structures passerelles, quels sont les accords intervenus entre votre ministère et celui de l'éducation nationale pour que, sur le terrain, puisse être entreprise une démarche de concertation ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée à la famille et à l'enfance.

**Mme Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille et à l'enfance.** Madame la députée, la création du fonds d'investissement pour la petite enfance, annoncée à la précédente conférence de la famille et sa mise en place dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, est une vraie réussite. En effet, en six mois, plus de 22 000 places ont été engagées. La moitié de ce fonds est déjà consommée par les collectivités locales, ce qui signifie qu'en six mois, nous avons fait autant que pendant les sept années précédentes (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste) puisque le nombre de créations de places en crèche était tombé à moins de 3 000 par an. Je tiens ici à remercier les collectivités locales de toute sensibilité qui se sont engagées dans cette action.

Par ailleurs, un effort supplémentaire a été consenti, pour encourager les communes rurales. J'ai prévu, en effet, une aide supplémentaire au cas où les communautés de communes prendraient en charge les projets. Les caisses d'allocations familiales, assistées de leur service technique interviennent. Et je tiens, ici, à rendre hommage au travail qu'elles accomplissent pour aider les petites communes qui ne disposent pas de service technique.

Bien sûr, les échéances municipales auront peut-être aidé à ce dynamisme et je m'en réjouis. Quoi qu'il en soit, après les élections, je compte sur la parité, dans les conseils municipaux, voulue, par le Gouvernement, pour maintenir l'effort et répondre pleinement à la question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Le Gouvernement, vous le voyez, agit de façon efficace pour répondre à des problèmes concrets. Et s'il le fait, soyons justes, c'est parce que la majorité plurielle a voté le projet de loi de financement de la sécurité sociale, alors que la droite s'y est opposée. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Je tenais à ce que cela soit rappelé, car c'est grâce à ces votes que le Gouvernement peut mettre en place une politique familiale efficace, solidaire et féministe. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

**M. Maurice Leroy.** Démagogie !

## PERSONNELS HOSPITALIERS

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Delnatte, pour le groupe RPR.

**M. Patrick Delnatte.** Monsieur le président, c'est au nom des trois groupes de l'opposition (*Rires et exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*) que je pose ma question à M. le Premier ministre. Elle a trait à la situation critique dans laquelle se trouve l'hospitalisation. La réponse que Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité vient de nous donner est en décalage complet avec la réalité, telle qu'elle est vécue sur le terrain.

**M. Eric Doligé.** Elle n'y va jamais !

**M. Patrick Delnatte.** De surcroît, une rectification s'impose : en 1998, le Gouvernement a également réduit le *numerus clausus* à l'entrée dans les écoles de soins infirmiers.

**M. Bernard Accoyer.** Tout à fait !

**M. Patrick Delnatte.** Désormais, c'est bien la pérennité du système hospitalier qui est menacée, et cela vaut pour l'hospitalisation tant privée que publique. Et c'est pour cela que les personnels hospitaliers sont à nouveau en grève.

**M. Maurice Leroy.** Et dans la rue !

**M. Patrick Delnatte.** En mars dernier, Mme Aubry avait en catastrophe octroyé à l'hôpital public une rallonge budgétaire d'un total de 10 milliards de francs sur trois ans. Le groupe RPR avait alors mis en garde contre cette méthode qui ne traitait pas les problèmes structurels. A peine onze mois après le protocole du 17 mars 2000, les personnels hospitaliers sont à nouveau dans la rue, dénonçant à juste titre la situation intenable d'innombrables services et établissements par manque de moyens et de personnel, notamment infirmier. La qualité des services et des soins est menacée, les conditions de travail insupportables. Nous sommes près du point de rupture.

Monsieur le Premier ministre, alors que l'application annoncée des 35 heures aggrave encore la situation,...

**M. Maxime Gremetz.** Oh !

**M. Patrick Delnatte.** ...que comptez-vous faire pour réaliser enfin les réformes nécessaires ? Croyez-vous que les talents médiatiques du prochain ministre de la santé, celui qu'annonce la presse, suffiront à répondre à cette crise sans précédent de notre hospitalisation et de notre système de soins ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Elisabeth Guigou,** ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, j'ai déjà énuméré les mesures ; concrètes que nous prenons pour résoudre les problèmes qui, en effet, se posent dans nos hôpitaux ; je ne les reprendrai pas. Il est vrai que la situation est tendue ; face à des demandes vis-à-vis de l'hôpital toujours plus nombreuses et une aspiration à être mieux soigné toujours plus forte, nous n'avons pas vu, il est vrai, et

l'erreur est collective, venir à temps la question de la démographie médicale et paramédicale. Cela dit, pardonnez-moi de remettre les choses à leur place : ce n'est pas nous qui avons diminué les quotas d'infirmiers, mais bien vous, en 1996 et 1997. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Parce que nous n'entendons justement pas nous satisfaire d'effets d'annonce, nous avons pris des mesures concrètes. Des négociations sont en cours, un protocole de 10 milliards de francs sur trois ans a été annoncé, avec des implications substantielles que j'ai rappelées il y a un instant. Nous sommes en discussion avec les personnels hospitaliers sur tous les problèmes : grille indiciaire, carrières, formation, coordination des soins, place de ces personnels dans l'hôpital, identification de leurs missions. Sur toutes ces questions, nous avançons.

C'est ainsi que nous avons mis au point, après une concertation qui, me semble-t-il, a été appréciée, le décret d'actes infirmiers pour les infirmières spécialisées intervenant en bloc opératoire et les infirmières anesthésistes. Ce décret sera transmis le 23 février à la commission consultative compétente, puis à l'académie de médecine et enfin au Conseil d'Etat ; il sera publié avant le mois de juin prochain. Voilà un pas concret, qui était attendu depuis très longtemps.

Sur les filières, il est vrai, la question n'est pas facile, mais des discussions sont en cours cet après-midi même et des propositions seront faites par le Gouvernement. Il est en tout cas certain que, face aux personnels de l'hôpital, dont chacun reconnaît la très grande compétence et le poids des responsabilités qui leur incombent, nous avons le devoir, d'abord de prendre la mesure du travail qu'ils accomplissent, ensuite de rechercher, en accord avec eux et dans le respect évidemment des équilibres qui s'imposent à l'ensemble de la fonction publique, ce qu'il est possible d'améliorer, pour elles et pour eux. Ce dialogue, croyez-moi, je le maintiens, j'y participe et je le conduis moi-même ; la négociation sur les 35 heures à l'hôpital sera précisément l'occasion pour nous de mieux redéfinir les responsabilités au sein de l'hôpital et de reconnaître aux personnels infirmiers le rôle pivot qu'ils jouent dans l'hôpital. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

## INCENDIE D'UN IMMEUBLE À SAINT-DENIS

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Braouezec, pour le groupe communiste.

**M. Patrick Braouezec.** Mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

Je voudrais d'abord vous dire l'émotion, le sentiment d'injustice et de colère de Saint-Denis devant la mort de sept de ses habitants, dont cinq enfants, dans l'incendie de leur immeuble durant la nuit de jeudi à vendredi. Dix-sept autres personnes y ont été blessées. Ces sept Dionysiens ne sont pas morts en prenant la route ou l'avion, mais plus simplement chez eux, dans leur sommeil. Leur condition modeste, voire précaire, n'en mérite pas moins la même attention, la même considération et le même hommage.

**M. Guy Tessier.** Nous sommes bien d'accord !

**M. Patrick Braouezec.** Je veux saluer le courage des sapeurs-pompiers et des services de police qui ont payé un lourd tribut en venant au secours des victimes, sept d'entre eux ayant été blessés ; saluer aussi la solidarité spontanée des Dionysiens, la mobilisation immédiate des services de la ville, de l'éducation nationale et des associations humanitaires et le travail entrepris depuis hier avec les services de l'Etat ; remercier enfin Louis Besson et Ségolène Royal pour leurs messages personnels.

Cette tragédie est un rappel horrible des conditions de vie d'une partie de la population, en France, en 2001. Elle met au grand jour l'existence d'un patrimoine privé immobilier lourdement dégradé, parfois laissé à l'abandon.

Dans ce type d'immeubles, on trouve des propriétaires occupants ou bailleurs parfaitement responsables et honnêtes, mais aussi des marchands de sommeil qui spéculent sur la misère des gens. Le droit de propriété, quand il bafoue la dignité et la vie, n'a pas lieu d'être.

**Mme Yvette Roudy.** Très bien !

**M. Patrick Braouezec.** La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains met en place des mesures contre les marchands de sommeil. Néanmoins, la procédure ne suffit pas pour sortir de l'impuissance publique actuelle et réaliser les travaux indispensables : il faut un bras financier à la loi. Cet outil, c'est une agence nationale de l'amélioration de l'habitat renforcée et aux interventions simplifiées.

Une volonté politique forte doit peser dans la rédaction en cours des décrets et inciter à dégager des moyens budgétaires capables non pas d'encadrer l'insalubrité, mais bien de l'éradiquer.

Tout cela me conduit, monsieur le ministre, à vous poser cinq questions brèves et précises. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Un peu de respect, merci ! (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

**M. Richard Cazenave.** Un peu d'amabilité, merci !

**M. Patrick Braouezec.** Premièrement, comme je l'avais fait lors du débat budgétaire, je vous demande de confirmer votre intention de faire bénéficier les communes des subventions auxquelles auraient eu droit les propriétaires défaillants.

Au-delà, et cela m'amène à ma deuxième question, il est indispensable d'organiser le préfinancement aux collectivités locales pour ces travaux de substitution. Le Gouvernement est-il prêt à engager la Caisse des dépôts et consignations afin de garantir les prêts à taux zéro nécessaires en tant que relais à l'ANAH ?

Troisièmement, on recense 800 procédures liées à l'insalubrité et au péril en Seine-Saint-Denis, et plusieurs milliers en France. Comment faciliter leur reprise rapide avec la nouvelle loi en évitant de tout reprendre à zéro ?

Quatrième question, dans le même esprit : la distinction actuelle entre travaux d'amélioration de l'habitat, travaux de sortie d'insalubrité voire de restructuration partielle, se révèle inutilement complexe et inefficace. Comment unifier vers le haut les taux de subvention pour sortie d'insalubrité et réhabilitation ?

Cinquièmement enfin, pour être efficace dans les copropriétés dégradées, pouvez-vous me confirmer qu'il est juridiquement possible d'exproprier des parties d'immeubles afin de réorganiser des logements de taille et de confort décents ?

Ces mesures dégageraient les moyens nécessaires pour qu'un tel drame ne puisse se reproduire et seraient sans doute le meilleur hommage que l'on puisse rendre à la mémoire des victimes de Saint-Denis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. le président.** Je comprends votre émotion, mon cher collègue.

Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, vous avez la parole, pour une réponse que je me vois contraint de souhaiter rapide, même si je crois moi aussi qu'un sujet aussi grave mériterait à coup sûr débat.

**M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Monsieur le député, c'est un sujet grave en effet, et le Gouvernement partage évidemment votre émotion, celle des élus et celle de la population de Saint-Denis. Nous l'avons exprimée avec Louis Besson. De même que nous comprenons et partageons votre colère contre ces marchands de sommeil dont le comportement est le plus ignoble qui soit, puisqu'ils font de l'argent sur la misère des autres.

Sur la question du relogement des familles concernées, plusieurs initiatives ont été prises, auxquelles vous-mêmes et vos services êtes d'ailleurs associés. Je veux saluer le travail ainsi accompli. La loi donne désormais davantage de moyens pour éradiquer le fléau des marchands de sommeil et permettre une meilleure intervention publique, à l'initiative des communes.

Je rappelle que, le 8 février 2000, il y a maintenant un an, a été créée une prime à l'amélioration de l'habitat, destinée à subventionner jusqu'à 60 % du coût des travaux sur les parties communes des immeubles construits depuis plus de dix ans. Le décret d'application de la loi SRU, que Claude Bartolone, Louis Besson et moi-même avons présentée, élargira encore le champ des travaux aidés pour l'étendre à l'ensemble des travaux prescrits dans les arrêtés d'insalubrité et permettre aux communes de recevoir directement ces aides en cas d'exécution d'office des travaux prescrits, comme vous le souhaitez à juste titre.

Nous avons demandé au conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat de simplifier et de renforcer les dispositifs actuels. D'ores et déjà, je vous le précise, les prêts « renouvellement urbain » de la Caisse des dépôts et consignations sont mobilisables par les communes pour les traitements des copropriétés dégradées faisant l'objet d'un plan de sauvegarde.

Enfin, je vous confirme que l'article 21-1 du code de l'expropriation, modifié par l'article 184 de la loi SRU, permet juridiquement des expropriations partielles.

Grâce à l'ensemble de ces moyens, associés à tous ceux prévus dans la loi « solidarité et renouvellement urbains », que je ne peux vous détailler, faute de temps, nous pourrions résolument lutter contre ce fléau, cette indignité que sont les logements indécents et les marchands de sommeil. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### AIDES AU LOGEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Cohen, pour le groupe socialiste.

**M. Pierre Cohen.** Monsieur le secrétaire d'Etat au logement, à l'heure où notre souci est de mieux partager les fruits de la croissance et d'améliorer le pouvoir d'achat des Français, particulièrement pour les plus démunis, il est plus que jamais nécessaire de mettre en œuvre les principes de solidarité et de justice sociale qui sont les nôtres. Tous les moyens d'action contre la pauvreté et l'exclusion doivent être mobilisés avec détermination.

A l'image des dispositifs adoptés dans la loi sur la solidarité et le renouvellement urbains qui permettront de renforcer l'offre de logements sociaux sur tout le territoire et qui imposent des normes minimales de décence en matière de logement – même si, comme mon collègue Braouezec vient de l'indiquer, il y a encore beaucoup de précisions à apporter et de moyens à mettre en œuvre –, la réforme des aides personnelles au logement est, dans le cadre de cette lutte, un des vecteurs les plus efficaces et les plus justes. Il nous faut par ailleurs nous féliciter de la décision prise par l'union des organismes HLM de geler cette année encore les loyers, renforçant ainsi le pouvoir d'achat de ces habitants.

Aussi, Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous confirmer à la représentation nationale que les mesures annoncées par le Premier ministre lors de la conférence de la famille du 15 juin dernier sur l'actualisation des barèmes et la réforme des aides au logement, entreront bien en vigueur à la date annoncée, le 1<sup>er</sup> février 2001 ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat au logement pour une réponse extrêmement brève, qu'il pourra compléter par écrit si nécessaire.

**M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement.** Monsieur le député, ma réponse sera très claire : la date d'entrée en application pratique, concrète, de la réforme des aides au logement est le 1<sup>er</sup> janvier 2001. En d'autres termes, si tel ou tel organisme payeur avait des retards, il y aurait rappel pour tous.

Cette réforme, préparée avec Jean-Claude Gayssot, en étroite relation avec Ségolène Royal, est une des mesures importantes arrêtées lors de la conférence de la famille présidée par le Premier ministre. Elle est doublement équitable en ce qu'elle vise, d'une part, à harmoniser les barèmes des allocations logement et des APL, c'est-à-dire des dispositifs en vigueur pour l'essentiel dans l'habitat locatif privé et dans l'habitat locatif social HLM et, d'autre part, à prendre les mêmes bases, à savoir les ressources des ménages, que celles-ci soient issues du travail ou d'un revenu de transfert, comme le RMI. Concrètement, cette réforme jouera en unifiant les barèmes par le haut. Personne n'y perd. Ce sont 1 300 francs en moyenne qui seront gagnés par les 4 800 000 familles bénéficiaires. Pour un ménage avec deux enfants et un revenu de l'ordre de 1,5 SMIC, habitant dans un logement privé, elle se traduira en année pleine par un gain de 4 500 francs. C'est donc une mesure très significative.

Vous avez évoqué la répartition des fruits de la croissance. Cette réforme est une belle illustration de la volonté du Gouvernement de faire en sorte que ceux-ci aillent prioritairement aux familles modestes. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, pour la brièveté de votre réponse.

#### INSÉCURITÉ

**M. le président.** La parole est à M. Christian Estrosi, pour le groupe RPR.

**M. Christian Estrosi.** Monsieur le Premier ministre, les statistiques de l'insécurité qui viennent de tomber *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert)* constituent un formidable échec pour l'action de votre gouvernement. *(Protestations sur les mêmes bancs.)*

Depuis plusieurs mois pourtant, l'opposition vous alerte et vous demande d'agir enfin face à la montée en puissance d'une délinquance toujours plus violente et qui concerne de plus en plus souvent les mineurs. Votre aveuglement menace la cohésion sociale de notre pays et touche désormais, hélas ! les plus démunis. Or vous n'avez cessé de vouloir dédramatiser la situation en privilégiant l'angélisme et nous l'efficacité.

**M. Christian Jacob.** Et maintenant, il est trop tard !

**M. Christian Estrosi.** Aujourd'hui, les chiffres prouvent que nous avons raison et sonnent le glas de votre politique ! Plus de 5,7 % d'augmentation en 2000, avec une explosion des vols à main armée, de l'ordre de 15 %.

**M. Bernard Accoyer.** C'est effrayant !

**M. Christian Estrosi.** Face à cette évolution dramatique, il faut que l'Etat réagisse avec force. Ce ne sont pas les mesurette que vous avez annoncées qui seront à la hauteur des défis que nous devons relever. Vous nous annoncez la création de 1 000 postes de policiers...

**M. Christian Jacob.** Jospin, démission !

**M. Christian Estrosi.** Mais alors, pourquoi avoir supprimé 1 647 postes de policiers dans le budget pour 2001 que vous nous avez présenté ?

**M. Bernard Accoyer.** Eh oui !

**M. Christian Jacob.** Vaillant à Matignon, Jospin, démission !

**M. Christian Estrosi.** Vous êtes décidément en totale contradiction. Au demeurant, monsieur le Premier ministre, votre réaction précipitée est un aveu d'incapacité. Elle démontre que vous n'êtes pas en mesure de faire face de manière graduée à cette dégradation de la situation.

**M. le président.** Posez votre question, monsieur Estrosi, s'il vous plaît.

**M. Christian Estrosi.** Les mineurs sont aujourd'hui responsables d'un quart des crimes et délits commis en France. Quand allez-vous enfin vous résoudre à mettre en œuvre une grande réforme de l'ordonnance de 1945, devenue clairement inadaptée ? L'opposition vous a fait dans ce domaine, comme dans celui de la réorganisation des forces de sécurité sur le territoire, de véritables propositions. Monsieur le Premier ministre, êtes-vous prêt à reconnaître l'échec de votre politique et à changer de cap ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur, pour une réponse toute en nuances, mais brève. *(Sourires.)*

**M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, les statistiques de la délinquance, telles qu'elles ont été publiées la semaine dernière, traduisent en effet une augmentation. Personne ne l'a nié, d'autant qu'elles ont été calculées sur la base des mêmes données que les années précédentes. *(Protestations sur plusieurs bancs du*

groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Ainsi, la délinquance de voie publique s'est accrue en zone de police de l'ordre de 0,51 % et en zone de gendarmerie de 10,79 %. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et indépendants.) Mais dois-je vous faire remarquer – et j'espère que cette donnée-là aussi, vous l'accepterez – que là où la police de proximité a été mise en place, la baisse est de 0,99 %...

**M. Richard Cazenave.** Il ne faut pas généraliser !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... et que, à Paris même, où la police de proximité a été mise en place en avril 1999, le recul est encore plus fort, puisqu'il atteint près de 7 % ? Vous savez très bien que, dans ces statistiques générales, l'augmentation de la délinquance liée aux nouvelles technologies – plus 20 % environ – compte pour beaucoup.

**M. Richard Cazenave.** Et alors ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Quant aux infractions violentes que vous avez évoquées, 9 % sont liées à des vols de portables...

**M. Richard Cazenave,** Supprimez les portables ! (Sourires.)

**M. le ministre de l'intérieur.** ... qui sont, bien évidemment, eux aussi des délits à combattre et qui feront partie, bien évidemment, de nos priorités. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et indépendants.)

Monsieur le député, je veux bien, très calmement, reconnaître avec vous que la délinquance des mineurs est en légère augmentation, de l'ordre de 2,86 %. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Mais là où je diverge, c'est sur le fait que vous appelez mesurette la création supplémentaire de 1 000 postes de policiers qui nous manquaient cruellement, parce qu'il fallait bien remplacer ceux que vous n'aviez pas prévus ! (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

De la même manière, les 5 000 postes d'adjoints de sécurité, qui s'ajoutent aux 15 000 existants, seront bien utiles...

**M. Richard Cazenave.** Assumez, enfin !

**M. le président.** Monsieur Cazenave !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... pour remplacer les policiers auxiliaires qui vont faire défaut du fait de la suppression du service national.

Les contrats locaux de sécurité sont aussi une nécessité.

Puis-je vous faire remarquer, monsieur Estrosi, que, dans votre ville, à Nice où, habituellement, les statistiques sont élevées, et encore en augmentation cette année (« Et alors ? » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la dém-

coratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants), la politique partenariale, nécessaire pour faire reculer l'insécurité, n'est pas mise en œuvre ? (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Aucun contrat local de sécurité n'a été signé ! (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est scandaleux !

**M. le ministre de l'intérieur.** Il faut bien constater, et tant pis si cela vous gêne, que vous avez, à Nice, une police municipale armée, dont la réputation est connue et que, malgré cela, la délinquance augmente ! C'est donc bien sur la police nationale qu'il faudra compter et non pas sur votre police municipale, sur celle dirigée par M. Peyrat, votre ami ! (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

RAPATRIÉS

**M. le président.** La parole est à M. Robert Gaïa, pour le groupe socialiste.

**M. Robert Gaïa.** Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Depuis 1997, le Gouvernement a consenti des efforts notables en faveur des rapatriés. Cependant, ceux-ci continuent d'exprimer des attentes fortes en matière de prélèvements opérés sur l'indemnisation et de désendettement des réinstallés, pour lequel le processus administratif de décision devrait être accéléré.

L'attente est forte aussi chez nos compatriotes harkis pour ce qui est de l'insertion et de la mémoire.

Madame la ministre, alors que la France se réconcilie avec son passé, alors que l'Assemblée nationale a reconnu à l'unanimité l'état de guerre en Algérie, quarante ans après, des problèmes demeurent, comme ceux relatifs aux médecins retraités, au droit à la retraite des exilés, à la création d'un institut de la France d'outre-mer et de la francophonie, à la reconstitution de carrière pour les fonctionnaires d'Afrique du Nord mobilisés lors de la guerre de 1939-1945, à l'extension aux pupilles de la nation de l'article 44 de la loi de 1986, à la prolongation de la recevabilité au dispositif de désendettement – je vous rappelle que nos compatriotes rapatriés n'ont eu que cinquante-cinq jours pour déposer leur dossier !

Madame la ministre, quelles mesures entendez-vous prendre dans tous ces domaines ? Nos compatriotes rapatriés comptent sur vous et sur le Gouvernement. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Elisabeth Guigou,** ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, je rappellerai, tout d'abord, le bilan de l'action de ce gouvernement en faveur des rapatriés depuis 1997.

Nous avons amplifié le plan qui existait précédemment pour les harkis et leurs familles puisque, nous avons réalisé plus de douze mille insertions professionnelles, c'est-à-dire cinq mille de plus que durant la période 1995-1997.

Nous avons multiplié par dix les crédits affectés à l'accès à la propriété et à l'aide au logement et l'aide moyenne par dossier a été multipliée par trois.

S'agissant des retraites, nous avons, en 1999, créé une rente viagère pour les anciens supplétifs – 9 000 francs par an – et nous avons, au 1<sup>er</sup> janvier, accordé 4 553 rentes. A la fin de l'année 2000, le bénéfice de cette rente viagère a été étendu au conjoint survivant.

Concernant l'aide au désendettement des rapatriés, nous avons, pour répondre aux critiques sévères de la Cour des comptes sur le régime précédent, confié cette tâche à une commission nationale impartiale. Le nouveau décret de juin 1999 a étendu le bénéfice de l'aide à des catégories qui n'étaient pas couvertes jusqu'ici, les pupilles de la nation et les orphelins. Mais la durée d'instruction des dossiers reste trop longue. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de renforcer les moyens de la Délégation aux rapatriés et de demander aux préfets de motiver les services départementaux chargés de cette instruction.

Pendant ces délais, je rappelle que nous avons fait en sorte, depuis décembre 1997, que les poursuites des créanciers soient suspendues, qu'il y ait un sursis au paiement des dettes fiscales et que le gel s'applique jusqu'à la décision de l'apurement des dettes professionnelles.

Cela dit, je pense, comme vous, que le délai accordé aux rapatriés pour déposer leur dossier est trop court. Soyez assuré, monsieur le député, que nous trouverons le support législatif pour l'allonger.

Il y a d'autres questions à résoudre, c'est vrai. C'est pourquoi j'ai décidé de constituer une commission consultative des rapatriés, que j'installerai personnellement à la fin de cette semaine et qui aura pour mission de formuler des propositions.

Nous avons aussi à nous préoccuper de la mémoire. En effet, les harkis se plaignent, à juste titre, que les raisons et les conséquences de leur engagement pour la France soient trop ignorées et les rapatriés aimeraient que l'on souligne ce qui a été fait par notre pays dans les pays d'outre-mer. Aussi je m'attacherai à accélérer le processus qui doit aboutir à la création d'un institut de la France d'outre-mer. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures vingt-cinq, sous la présidence de M. Claude Gaillard.*)

**PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD,**  
**vice-président**

**M. le président.** La séance est reprise.

3

## LUTTE CONTRE L'EFFET DE SERRE

### Discussion d'une proposition de loi adoptée par le Sénat

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à conférer à la lutte contre l'effet de serre et à la prévention des risques liés au réchauffement climatique la qualité de priorité nationale et portant création d'un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer (n<sup>os</sup> 2328, 2903).

La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

**Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les députés, mois après mois, l'alerte donnée par la communauté internationale et les écologistes sur le risque d'un changement climatique se confirme : la température du globe a augmenté sans doute de plus de 0,6 degré au cours du xx<sup>e</sup> siècle, les précipitations s'accroissent, particulièrement aux latitudes moyennes et élevées, la superficie et l'épaisseur des glaces des pôles diminuent, les glaciers alpins et continentaux régressent.

Les scientifiques réunis au sein du groupe international d'experts sur l'évolution du climat viennent le mois dernier de confirmer que ces changements climatiques sont bien dus aux activités humaines et qu'ils vont s'accroître dans les années à venir. Ils estiment également que le changement de climat se traduira par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques. Le programme des Nations unies pour l'environnement vient d'estimer que le coût annuel de ces dérèglements pourrait être de l'ordre de 2 000 milliards de francs par an en 2050.

Il est donc temps d'agir pour en réduire le risque et pour anticiper ses conséquences. Les discours généreux ne suffiront pas à empêcher les bouleversements climatiques.

Vous le savez, la France a joué un rôle de premier plan dans la négociation internationale sur les climats. La convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques a été négociée sous l'égide d'un Français, Jean Ripert, qui nous a quittés il y a quelques mois et auquel je voudrais rendre hommage ici.

En décembre 1997, à Kyoto, la troisième conférence des parties à cette convention a permis d'aboutir à un accord sur un protocole complétant la convention cadre et fixant pour la première fois des objectifs contraignants de réduction des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés.

Son adoption, en dépit des fortes réticences de certains de nos partenaires de l'OCDE, qui ne souhaitaient pas s'engager sur des réductions réelles de leurs émissions, a constitué un succès indéniable pour l'Union européenne.

L'objectif global de réduction des émissions des pays industrialisés de 5,2 % entre 1990 et 2010 peut paraître modeste face aux enjeux du changement de climat, mais assurer sans délai la mise en œuvre des engagements que les pays industrialisés ont pris à Kyoto en décembre 1997 constitue la première étape d'un effort qui devra se pour-

suivre tout au long du XXI<sup>e</sup> siècle. Les pays développés doivent, en effet, s'orienter vers la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et cesser d'offrir aux pays du Sud le modèle d'un développement reposant sur une consommation d'énergie toujours plus importante.

L'échec de la Conférence de La Haye en novembre dernier a de quoi inquiéter. Cet échec est, en effet, largement dû au fait que certains pays ont souhaité profiter de cette conférence non pas pour définir les modalités d'application du protocole de Kyoto, mais pour renégocier à la baisse les engagements de réduction qu'ils avaient souscrits.

On peut effectivement craindre maintenant que la difficile avancée des négociations internationales et les délais que certains pays semblent vouloir mettre pour ratifier le protocole ne conduisent chaque pays à s'accoutumer à l'idée qu'il ne respectera pas la totalité de ses engagements faute d'actions nationales suffisantes, et à compter sur les difficultés rencontrées par les autres pays pour justifier ses propres manquements.

C'est pourquoi il me semble essentiel de maintenir l'objectif que nous nous sommes fixé, à savoir la ratification du protocole par un nombre suffisant de pays pour assurer son entrée en vigueur avant 2002, c'est-à-dire avant le dixième anniversaire de la Conférence de Rio.

Grâce au vote de votre assemblée et du Sénat, la France est le premier pays industrialisé qui ait achevé la procédure d'autorisation de ratification du protocole de Kyoto. Le vote de la proposition de loi qui vous est soumise aujourd'hui permettra en outre de déclarer solennellement que la lutte contre l'effet de serre est une priorité nationale. Il importe maintenant que chacun de nos partenaires de l'Union européenne et que la Communauté elle-même achèvent également leur procédure de ratification.

C'est pourquoi aussi il est indispensable que notre pays prenne les mesures qui lui permettront de respecter ses engagements. Le Gouvernement a, vous le savez, adopté son programme national de lutte contre le changement climatique, il y a un an. Il a également décidé d'un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique en décembre dernier.

**M. Yves Cochet.** Excellent, programmes !

**M. Bernard Deflesselles.** On va en parler !

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Il s'agit maintenant de s'assurer que les mesures décidées seront bien mises en œuvre. J'ai décidé à cet effet d'organiser avec la mission interministérielle de l'effet de serre une conférence nationale sur notre programme de lutte contre le changement climatique en juin prochain afin de débattre de sa mise en œuvre avec tous les acteurs concernés.

Je dois dire à cet égard que la décision du Conseil constitutionnel d'invalider l'extension de la TGAP aux consommations d'énergie des entreprises...

**M. Bernard Deflesselles.** Bonne décision !

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** ... nous prive provisoirement d'une des mesures devant apporter une contribution importante à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

**M. Yves Cochet.** C'est la faute de l'opposition !

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Le Gouvernement n'entend pas y renoncer et vous soumettra, dans les meilleurs délais, j'espère, un nouveau dispositif permettant de mettre en place cette taxe incontournable.

Il est important, enfin, que nous nous organisions mieux, au niveau national, pour lutter contre le réchauffement climatique et ses impacts.

Le Gouvernement a déjà considérablement renforcé la mission interministérielle de l'effet de serre. Celle-ci doit jouer un rôle essentiel pour la préparation et le suivi de la mise en œuvre des mesures de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et pour la préparation des positions que nous défendons dans la négociation internationale.

Mais, quels que soient les efforts de réduction des émissions que nous effectuerons, la France n'échappera pas à des variations du climat et à leurs conséquences, qui affecteront tous les secteurs de la société. La montée des niveaux des mers concernera toutes les zones côtières de la métropole ainsi que les départements et territoires d'outre-mer, notamment ceux des Caraïbes, du Pacifique et de l'océan Indien. Ces départements et territoires sont, au même titre que les petits états insulaires regroupés au sein de l'AOSIS, particulièrement exposés aux risques du changement de climat.

L'observatoire national que le sénateur Vergès a proposé de créer aurait ainsi pour mission l'approfondissement de l'étude des conséquences du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer, en vue notamment d'offrir aux élus locaux et aux collectivités les moyens d'élaborer une véritable politique de prévention face à ces risques nouveaux.

Sa création permettrait d'améliorer notre organisation interne, notamment en matière de recherche sur les impacts du changement de climat et d'information sur les risques liés à ce changement.

La création de cet observatoire répondrait en effet tout d'abord à la nécessité de développer notre capacité à mieux connaître les impacts des changements climatiques et des phénomènes climatiques extrêmes et, ainsi, de réduire notre vulnérabilité face à ces phénomènes. Je suis convaincue qu'elle sera très utile car l'analyse de l'évolution des phénomènes climatiques et de leur impact est l'un des domaines où notre capacité de recherche devrait être renforcée.

Cette création répondra également au besoin de recueillir, de consolider et de diffuser des informations actuellement éparpillées dans les différents centres de recherche. Le recueil de ces données permettra de mener une politique plus active d'information et de sensibilisation du public sur les enjeux liés aux changements climatiques.

Il ne s'agit donc pas de créer une structure de plus, travaillant à côté des autres, mais de l'intégrer dans un réseau lui permettant de travailler avec le ministère chargé de l'environnement et la mission internationale de l'effet de serre, avec les établissements de recherche et d'expertise existants et, au niveau international, avec le GIEC.

Enfin, la mise en place de l'observatoire permettra de renforcer la capacité de notre pays à s'engager dans des politiques de coopération avec les pays du sud. Elle devra contribuer à une coopération renforcée avec les petits états insulaires regroupés au sein de l'AOSIS. Il s'agira non seulement de collecter et de diffuser des données, de collaborer en matière d'expertise et de recherche, mais aussi de contribuer à la diffusion des meilleures technologies et des bonnes pratiques.

Pour toutes ces raisons, c'est sans réserve, monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, que le Gouvernement est favorable à l'adop-

tion de la proposition de loi qui vous est soumise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges.

**M. Elie Hoarau, rapporteur de la commission de la production et des échanges.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la proposition de loi que nous avons aujourd'hui à examiner résulte d'une initiative sénatoriale ayant fait l'objet d'un large consensus, puisqu'elle a été cosignée par l'ensemble des sénateurs de l'outre-mer et par l'ensemble des groupes politiques du Sénat. Elle vise, d'une part, à conférer à la lutte contre l'effet de serre le caractère de priorité nationale et, d'autre part, à créer un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. Elle s'inscrit dans la logique des travaux parlementaires sur ce sujet. Je pense notamment au rapport du sénateur Lepeltier et à celui de notre collègue Yves Cochet.

A titre personnel, je me félicite que ce texte soit enfin inscrit à l'ordre du jour de notre assemblée. Déjà, en 1992, j'avais eu l'honneur d'être membre de la délégation parlementaire française qui s'était rendue à Rio pour le sommet « Planète terre ». J'avais en outre déposé, en février 2000, une proposition de loi, cosignée par tous les députés de l'outre-mer. Elle poursuivait un objet similaire à celui de la présente proposition loi, bien qu'elle fût limitée aux seuls départements et territoires d'outre-mer. Les objectifs poursuivis par ce texte seront donc atteints avec l'adoption de cette proposition.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que, si l'effet de serre est naturel à l'origine et permet à notre planète d'avoir une température de surface moyenne d'environ quinze degrés, on constate aujourd'hui une intensification de ce phénomène. Cette évolution est liée à la concentration croissante de gaz à effet de serre dans notre atmosphère, notamment de dioxyde de carbone. Aujourd'hui, l'ensemble des scientifiques s'accordent à penser que cette tendance n'est pas naturelle mais largement liée aux activités humaines et notamment à l'utilisation de combustibles fossiles.

Or l'intensification de l'effet de serre pose un véritable problème environnemental, car elle devrait conduire, à terme, à un réchauffement climatique dont les conséquences pourraient être dramatiques. D'après les derniers travaux du GIEC – groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat – réalisés sous l'égide de l'ONU, ce réchauffement pourrait se traduire, d'ici un siècle, par une augmentation de la température moyenne de notre planète de 1,4 à 5,8 degrés et par une élévation du niveau des océans de neuf à quatre-vingt-huit centimètres. Ces chiffres sont plus qu'inquiétants, si l'on se rappelle qu'en 1995 les travaux du même groupe concluaient que l'élévation de la température se situerait, pour la même période, dans une fourchette n'allant que de 1 à 3,5 degrés.

Sans être inutilement alarmiste, il nous faut bien constater que l'intensification de l'effet de serre constitue aujourd'hui un véritable risque environnemental. Il existe un large consensus, dans la communauté scientifique, pour estimer que le réchauffement climatique sera, en un siècle, plus rapide qu'à toute autre période depuis 10 000 ans. Nous subissons peut-être déjà les conséquences de ce phénomène, puisque, sur cent ans, la température moyenne de l'air a augmenté de 0,3 à 0,6 degré.

Une aggravation de cette évolution comporterait des risques importants : phénomènes climatiques extrêmes comme les tempêtes et les cyclones, submersion d'espaces côtiers densément peuplés et de pôles de développement économique, inondations dans certaines zones et sécheresse accrue dans d'autres, déplacement des maladies tropicales, comme la malaria, vers des latitudes plus hautes. De tels bouleversements auraient des conséquences parfois dramatiques pour les écosystèmes, et pourraient entraîner la disparition de certains types de forêts, la perturbation de l'équilibre de la concurrence entre espèces – ce qui menacerait la biodiversité – et l'intensification du cycle hydrologique.

L'effet de serre n'est donc pas simplement un sujet d'études scientifiques ; c'est également un problème politique qui a des répercussions en termes de santé publique, d'aménagement du territoire, de transports et de choix énergétiques. Comment envisager d'aménager et d'urbaniser une zone qui, dans moins d'un siècle, pourrait être menacée par des tempêtes ou la submersion ? Comment faire le choix d'un certain mode de développement économique si celui-ci, par la suite, se révèle inadapté ?

Il est manifestement nécessaire que la population et les élus locaux soient mieux informés des risques encourus, afin de faire des choix stratégiques pertinents sur le long terme. L'effet de serre est certes un phénomène planétaire. Mais, au-delà des réglementations internationales et nationales, les mesures prises au niveau local peuvent avoir un impact non négligeable en termes de prévention – pensons par exemple aux politiques locales en matière de transports collectifs. Ces mesures peuvent également anticiper les risques et permettre aux collectivités territoriales particulièrement vulnérables aux risques liés au réchauffement climatique de prendre des mesures d'adaptation.

On rétorquera que l'information n'est rien si, par ailleurs, des mesures coordonnées ne sont pas prises au niveau international. J'estime toutefois que la sensibilisation de nos concitoyens et des élus locaux à l'enjeu que constitue l'effet de serre est une étape indispensable dans le processus de lutte contre ce phénomène.

D'ailleurs, les rendez-vous internationaux se sont multipliés pour traiter du problème. Malgré les réticences de certains pays à appliquer leurs engagements de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, le protocole de Kyoto constitue une réelle prise de conscience de la nécessité de se saisir du problème pour assurer, à tous, un développement durable. Sur ce point, l'Union européenne et, en son sein, la France ont été particulièrement volontaristes, puisque les Etats membres ont souscrit un engagement commun de réduction de leurs émissions de 8 % entre 1990 et 2010. Je tiens, en outre, à rappeler que la France a été, sous votre impulsion, madame la ministre, le premier Etat de l'Annexe I à engager sa procédure d'approbation de l'accord de Kyoto.

Ce qu'il nous faut bien appeler l'échec de la conférence de La Haye ne doit pas nous faire baisser les bras. On a bien vu, à cette occasion, comme il était difficile de négocier avec les pays du groupe dit « Umbrella », mené par les Etats-Unis, notamment lorsqu'il s'agissait des mécanismes de flexibilité et plus particulièrement du rôle joué par les « puits de carbone ».

La France a déjà su faire la preuve qu'elle pouvait prendre des mesures volontaristes allant au-delà des exigences internationales. La création de la mission interministérielle de l'effet de serre, dès 1992, en témoigne. Les décisions gouvernementales en faveur d'un plan glo-

bal d'économies d'énergie et d'un programme national de lutte contre le changement climatique montrent bien qu'il n'est pas question, pour notre pays, de rester passif.

Il est tout à l'honneur du Parlement de faire preuve de la même volonté avec la présente proposition de loi. Celle-ci vise, dans son article 1<sup>er</sup>, à conférer à la lutte contre l'effet de serre la qualité de priorité nationale. Ce dispositif est, certes, essentiellement déclaratoire. Toutefois, il a un lourd poids symbolique et pourrait, à terme, avoir des conséquences pratiques, notamment en confortant les prises de position du Gouvernement dans de futures négociations internationales. En adoptant cette disposition, notre assemblée contribuerait à ce que la France, après avoir été le premier Etat de l'annexe I à entamer l'approbation du protocole de Kyoto, soit également le premier pays à déclarer l'effet de serre priorité nationale.

Les articles suivants de la proposition de loi visent à créer un observatoire national du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. Ils en définissent les missions et les prérogatives et renvoient à un décret le soin de fixer son siège, sa composition et ses règles de fonctionnement, qui relèvent effectivement du pouvoir réglementaire.

Lieu de concertation scientifique et pluridisciplinaire, l'observatoire devrait jouer un rôle essentiel de centralisation et de diffusion des études et recherches touchant à l'effet de serre. Aujourd'hui, les lieux de recherche sont, en effet, très dispersés et l'accès aux résultats d'études en est d'autant plus difficile. L'observatoire aura pour mission d'informer à la fois nos concitoyens et les collectivités territoriales qui pourront ainsi élaborer en connaissance de cause des politiques d'adaptation et de prévention. Il exercera cette mission en liaison avec les différents organismes et instituts de recherche existants, car il n'est pas question d'aboutir à un conflit de compétences des diverses structures : comme il est également indispensable d'inscrire l'action de l'observatoire dans une perspective internationale, il travaillera aussi en liaison avec le GIEC. Il est, par ailleurs, prévu que l'observatoire établira un rapport annuel public, transmis au Premier ministre et au Parlement, qui pourra comprendre certaines recommandations.

Sur ce dernier point, je me fais l'écho du souhait que M. François Brottes avait émis lors de la réunion de la commission de la production et des échanges de voir figurer dans ce rapport des éléments d'information sur le rôle joué par la forêt dans la maîtrise de l'effet de serre. Cela me semble, en effet, indispensable ; on ne peut, d'ailleurs, que regretter la véritable prise en otage de la forêt, devenue monnaie d'échange lors des négociations internationales de La Haye. Je me permets donc d'insister sur ce point et souhaiterais que Mme la ministre puisse nous donner des assurances en ce sens.

**M. François Brottes.** Très bien !

**M. Elie Hoarau, rapporteur.** En particulier, ne pourrait-il pas être envisagé que le décret d'application de la présente proposition de loi, qui précisera la composition et le mode de fonctionnement de l'observatoire, soit élaboré en concertation avec les organismes concernés, notamment l'Office national des forêts ?

Quelques remarques semblent d'autre part s'imposer sur la forme que prendra l'observatoire. Ce pourrait être un groupement d'intérêt public : M. le sénateur Vergès a d'ailleurs lui aussi émis cette proposition. La présence de représentants des collectivités territoriales au sein de l'observatoire serait également une bonne chose. Cette

structure pourrait enfin aider à conforter la coopération Nord-Sud, notamment en diffusant des données aux petits Etats insulaires membres de l'AOSIS, qui sont particulièrement vulnérables au risque du réchauffement climatique.

Toutes ces précisions relèvent bien évidemment du domaine réglementaire. Nous espérons, madame la ministre, que vous saurez entendre nos propositions.

La proposition de loi soumise à notre examen a été adoptée à l'unanimité par le Sénat, et l'a également été sans modification par la commission de la production et des échanges. J'espère que l'Assemblée nationale confirmera ce vote.

Avec les différentes mesures gouvernementales en faveur de la lutte contre le changement climatique, avec le processus de ratification du protocole de Kyoto et avec le vote, aujourd'hui, par l'Assemblée nationale, de cette proposition de loi, la France confirme de façon incontestable son rôle pionnier dans la lutte contre l'effet de serre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Robert Galley.** Très bien !

### Discussion générale

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Claude Hoarau.

**M. Claude Hoarau.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la proposition de loi d'initiative sénatoriale de notre collègue de la Réunion, Paul Vergès, relative à la lutte contre l'effet de serre, nous invite à une réflexion sur un enjeu de civilisation. Au-delà des préoccupations immédiates, elle nous interroge sur les grandes forces qui vont agir au cours du prochain siècle sur ces mouvements de fond, déjà en action, qui façonnent chaque jour le monde et mettent parfois en péril l'avenir même de l'humanité.

Le réchauffement de la planète est de ces questions qui, comme la démographie, la sécurité alimentaire ou la génétique du vivant, appellent une vision renouvelée des rapports entre l'homme et le monde, une redéfinition de la notion même de progrès et, en définitive, une autre manière de concevoir l'économie et les modes de règlement politique.

Depuis la conférence de Rio, réunie en 1992, nous savons que nous sommes à un tournant de l'histoire de l'humanité. Pour la première fois, l'homme reconnaît sa responsabilité dans la perturbation des processus naturels, tant au niveau de la biodiversité que du climat. A travers un acte réel de civilisation, des chefs d'Etat issus du monde entier ont clairement reconnu la nécessité de protéger la planète contre la capacité humaine de destruction.

Ce moment fondateur dans cette prise de conscience planétaire résulte des conséquences tirées du travail des experts et de la communauté scientifique, aujourd'hui quasi unanimes à reconnaître que le rejet massif des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, pour les besoins de l'industrialisation, induit des modifications climatiques porteuses de graves menaces dans toutes les régions du monde. Or, depuis le début de l'ère industrielle, les rejets de carbone dans l'atmosphère n'ont cessé de croître et hypothèquent chaque jour davantage la réussite d'une politique de prévention aux risques du réchauffement. La

plupart des pays industrialisés, et principalement les Etats-Unis, sont encore très loin des promesses faites à Rio, il y a déjà dix ans, de réduire au niveau de 1990 les émissions de gaz carbonique. Quant au protocole de Kyoto, la France demeure un des rares pays industrialisés à avoir achevé la procédure interne de ratification.

Dans ces conditions, comment demander aujourd'hui à des pays du tiers monde, qui aspirent au développement, de réparer les crimes contre l'environnement sur lesquels les vieilles nations industrielles ont assis leur puissance actuelle ?

Aujourd'hui, 20 % de la planète consomme 80 % de l'énergie mondiale : qu'en sera-t-il vers 2050, quand il faudra répondre aux besoins en énergie de quelque 10 milliards d'êtres humains et aux besoins générés par le développement du Sud ?

Au-delà des proclamations, ce sont nos conceptions mêmes du développement et du progrès – érigées en modèle – qui sont aujourd'hui périmées et qu'il faut remettre en cause. L'humanité saura-t-elle trouver, dans un sursaut collectif, la voie de la civilisation ou, au contraire, prolongera-t-elle la marche des aveugles vers le précipice, qui prendrait alors l'allure d'une marche des hommes vers un suicide collectif ?

Il s'agit de savoir comment nous allons adapter les conquêtes techniques accumulées au cours des siècles passés à un monde totalement bouleversé. Il est urgent de faire la preuve d'un développement réussi et respectueux de l'environnement. Il est urgent d'adopter des alternatives crédibles aux combustibles fossiles.

En tant qu'êlu de la Réunion, je crois que les îles de l'outre-mer français, réparties dans les Caraïbes, le Pacifique et l'Océan indien, peuvent constituer des terrains d'application privilégiés pour l'utilisation des énergies renouvelables. C'est le choix de la région Réunion qui a fait du développement de ces énergies une priorité de la présente mandature. Des études lourdes ont été lancées pour l'exploitation de l'énergie éolienne et de l'énergie géothermique. Le dispositif d'aide au recours à l'énergie solaire a été amplifié. L'enjeu est important : au-delà des effets internes, il s'agit aussi d'offrir à nos pays voisins des solutions crédibles, éprouvées et durables aux problèmes majeurs de politique énergétique auxquels ils sont confrontés.

La question des transports – vous le savez – est liée à celle de l'effet de serre. Or, en ce domaine, la région Réunion a rééquilibré sa stratégie des déplacements avec des alternatives crédibles et sérieuses au tout automobile. Il s'agit précisément de réintroduire un réseau de transports en commun en site propre, aussi performant que le fut le chemin de fer au siècle dernier.

Je ne reviendrai pas en détail sur les conséquences du réchauffement climatique : elles ont été rappelées par le rapporteur, notre collègue Elie Hoarau. Mais, avant de conclure, je souhaiterais insister sur la situation des îles, particulièrement exposées aux effets du réchauffement du climat.

Elles sont à plusieurs titres en situation de vulnérabilité : si certaines risquent d'être en grande partie noyées sous les eaux, toutes seront concernées par la montée du niveau des océans qui pourraient submerger des espaces côtiers où sont concentrées les activités économiques. Une menace sérieuse pèse, notamment à Mayotte, sur les bancs de coraux : la disparition annoncée de certains lagons ne serait pas sans conséquences graves sur des économies souvent fondées sur la pêche côtière et le tourisme.

Enfin et surtout – et la question est posée par notre collègue Vergès dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi –, comment nos îles réussiront-elles leur développement si, dans le même temps, elles sont soumises à la violence des catastrophes naturelles et des cyclones tropicaux qu'on annonce plus intenses et plus fréquents ?

La présente proposition de loi, qui porte création d'un observatoire sur le réchauffement climatique, permettra justement aux îles de l'outre-mer français d'élaborer une véritable politique de prévention grâce à une meilleure connaissance des risques liés au phénomène. Elle leur permettra également d'engager une véritable coopération avec les petits Etats-îles regroupés au sein de l'AOSIS. Cet observatoire qui, nous le souhaitons, s'appuiera sur les territoires et départements d'outre-mer français, pôles avancés de l'observation des phénomènes climatiques, permettra aussi à la France d'assurer une présence scientifique au-delà du continent.

En outre, en faisant de la lutte contre l'effet de serre une priorité nationale, notre assemblée inscrira l'éthique au cœur de l'action politique. Elle contribuera aussi à l'effort de sensibilisation sur cet enjeu qui dominera l'existence commune des hommes pendant les siècles prochains. Par son vote, le Parlement français honorera sa mission fondamentale qui consiste à éclairer l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Claude Birraux.

**M. Claude Birraux.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, je voudrais d'abord me féliciter de l'initiative du Sénat, qui a adopté à l'unanimité, en avril 2000, cette proposition de loi. Il a fallu attendre dix mois pour qu'elle nous revienne. Le calendrier était chargé, certes, mais permettez-moi de regretter que les réflexions de fond qui engagent le long terme soient toujours sacrifiées au profit du court terme et, finalement, aux échéances électorales. C'est une habitude des gouvernements en général, et singulièrement de celui-ci.

**M. Bernard Deflesselles.** Très bien !

**M. Claude Birraux.** L'effet de serre, à l'origine, est un phénomène naturel bénéfique, puisqu'il maintient la température du globe terrestre à un niveau moyen de 15 degrés. L'augmentation de la population mondiale et, par conséquent, le développement des activités humaines, a fait croître considérablement la présence de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Autrefois, tout le CO<sub>2</sub> émis, en particulier, était piégé par les plantes, grâce à la photosynthèse. Mais, aujourd'hui, l'équilibre naturel est rompu et il y a accumulation.

L'OCDE estime que les émissions pourraient tripler d'ici à 2050 et l'impact de cette accumulation sur le réchauffement climatique semble aujourd'hui admis par la plupart des scientifiques. Les conséquences sont à la fois écologiques – inondations d'espaces côtiers, fonte de glaciers, phénomènes climatiques extrêmes –, économiques – effets sur le tourisme, les cultures et les systèmes agricoles – et sanitaires – maladies respiratoires ou infectieuses.

Les enjeux gouvernementaux sont colossaux, vont bien au-delà de l'intérêt que peuvent présenter les études scientifiques et appellent une coopération internationale entre les Etats et l'adoption de mesures politiques. Or, les intérêts sont divergents : si les Etats s'accordent sur l'analyse du bilan et des perspectives d'émissions de gaz à effet de serre, les objectifs quantitatifs, pour chacun et globalement, sont modestes.

Le grand show médiatique de Rio, en 1992, a conduit à la ratification de la convention cadre de l'ONU sur le changement climatique, qui prévoit, en 2000, la stabilisation des émissions au niveau de 1990. En 1997, au sommet de Kyoto, ces engagements ont été prolongés pour 2008-2012, les pays industriels s'engageant à réduire de 5,2 %, en moyenne, leurs émissions sur la même période ; l'Union européenne, pour sa part, s'est engagée pour une réduction de 8 %.

En novembre dernier, la conférence de La Haye, qui devait définir les modalités d'application du protocole de Kyoto, s'est soldée par un échec. Cela est d'autant plus préoccupant qu'en 1997 le volume mondial des émissions se situait à 23 milliards de tonnes contre 21,2 en 1990, soit une augmentation de 8,2 %.

L'évolution régionale est plus inquiétante : plus un tiers pour la Chine, plus 56 % pour l'Asie et plus 15 à 20 % pour l'Afrique. Les pays en développement apparaissent comme les principaux responsables de l'accroissement de gaz à effet de serre.

**M. Yves Cochet.** Non !

**M. Claude Birraux.** Or, dans les protocoles internationaux, ces pays ne se sont pas engagés à contribuer à l'effort général de maîtrise des émissions.

Il serait tentant, mais immoral, de crier haro sur les pays en développement. Ce serait leur interdire tout développement économique sans que les pays industrialisés ne réalisent eux-mêmes des efforts. Le mécanisme d'un marché international des permis d'émission, outre qu'il soulève des difficultés de contrôle et de sanction, suscite des inquiétudes quant au respect des finalités mêmes qui demeurent la réduction des émissions.

Quant aux puits de carbone, ce n'est pas aussi simple qu'il y paraît, parce qu'il faut mettre en équation calculs théoriques et résultats pratiques.

Dans ce contexte général, la proposition de loi sénatoriale est bienvenue car elle rappelle que la lutte contre l'effet de serre est une priorité nationale, et il est important de l'afficher.

De plus, elle crée un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique. La centralisation et la diffusion des études et recherches touchant à l'effet de serre, ainsi que l'information des populations et des décideurs politiques permettront d'élaborer en toute connaissance de cause des politiques adaptées.

Comment se situe la France dans ce paysage de lutte contre l'effet de serre ?

Le tableau qui permet de mieux la situer est celui des émissions par habitant : la France, avec environ 1,8 tonne équivalent CO<sub>2</sub> par habitant, est mieux placée que l'ensemble des pays de l'Union européenne et bien mieux placée que les États-Unis.

La position de la France est excellente dans le concert des principales puissances économiques. Ce résultat est essentiellement dû à la part de l'électricité nucléaire dans notre bilan énergétique.

**M. Yves Cochet.** J'en étais sûr !

**M. Claude Birraux.** Il faut prendre en compte l'ensemble des données et ne pas faire preuve de cécité. Ainsi, si la France s'est engagée, comme la Finlande, à stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre, l'Allemagne devra, elle, les réduire de quelque 20 % ; or je n'ai vu nulle part les moyens qu'elle allait mettre en œuvre pour à la fois respecter les engagements de Kyoto et arrêter à terme ses centrales nucléaires.

Pour la période 2008-2012, la Suède a plaidé la fermeture de centrales nucléaires pour obtenir une augmentation de 4 % de ses émissions de gaz à effet de serre. Elle a fermé Barsebeck 1, et le résultat est qu'elle est conduite à importer de l'électricité de Pologne, produite à partir de centrales thermiques fonctionnant au lignite, et du Danemark, produite à partir du charbon, sachant que ce dernier pays a un objectif de réduction de moins 21 % et que le kilowattheure qu'il produit émet dix-sept fois plus de CO<sub>2</sub> que le kilowattheure français ! Mais il est vrai que le kilowattheure danois n'est pas suédois. Pourtant, en matière d'environnement, la Suède comme le Danemark ne sont pas avares de leçons.

Le refus pour des pays développés de prendre en compte cet apport du nucléaire à la lutte contre l'effet de serre relève au mieux d'une cécité, au pire d'une malhonnêteté intellectuelle.

**M. Yves Cochet.** Oh non, monsieur Birraux !

**M. Claude Birraux.** Il est vrai que le sentiment anti-nucléaire ne sera bientôt plus que le seul ciment des partis verts en Europe !

Ajoutez à cela l'incohérence de certaines mesures et vous comprendrez que l'affichage volontariste de la politique du Gouvernement s'en trouve passablement écorné. Le programme de lutte contre l'effet de serre joue dans le registre classique, avec économies d'énergie et promotion des énergies renouvelables, sur un mode un brin incantatoire. La fiscalité, par le biais de la TGAP, aurait pu être le levier de cette politique. Elle a été dévoyée pour financer les 35 heures. (« Très juste ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Et c'est vous qui parlez d'honnêteté intellectuelle !

**M. Claude Birraux.** En revanche, ce programme ne comporte pas grand-chose pour améliorer l'efficacité énergétique dans les transports, en particulier par la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de particules fines. Il n'existe pas de politique d'envergure pour l'utilisation de voitures électriques, de véhicules hybrides ou de GNV dans les transports publics.

**M. Yves Cochet.** Vous avez raison !

**M. Claude Birraux.** Surtout, pour s'attaquer à ce problème de l'effet de serre, il faut une prise en compte globale incluant les perspectives globales du développement économique et énergétique du monde et le recensement de tous les outils qui permettront de contribuer à la lutte contre l'effet de serre. Une telle approche est plus vaste et plus complexe que la défense et l'illustration d'une attitude antinucléaire. Le nucléaire n'est pas la seule réponse, mais, comme le renouvellement du parc actuel, il fait partie de la réponse.

**M. Yves Cochet.** Il est beaucoup plus dangereux !

**M. Claude Birraux.** Il faudra contribuer au développement économique des pays en développement par le biais de technologies énergétiques plus sobres et adaptées à leur situation.

Il conviendra de faire preuve d'imagination et de pragmatisme, de développer la recherche et le développement, par exemple sur les technologies de piégeage du CO<sub>2</sub> : réinjection en aquifères ou en anticlinaux gaziers, piégeage en nappe liquide sur fonds sous-marins.

L'évolution même de la situation française est préoccupante car, de 1990 à 1999, les émissions ont augmenté de 4 %, passant de 104,5 à 108,5 millions de tonnes.

La plus grande vigilance doit être observée. Je souhaite que cette proposition de loi soit un rappel salutaire et que l'observatoire qu'elle va créer soit un stimulant pour l'ensemble des décideurs politiques. J'aurais souhaité que le rapport que remettra chaque année l'observatoire fasse l'objet d'une présentation et d'un débat, sinon en scène publique, tout au moins devant l'office parlementaire. Mais il est vrai que notre parlement n'est pas habitué à ce genre de débats qui ont pourtant lieu dans la plupart des pays étrangers. Dans le même ordre d'idées, un débat sur le rapport de la Cour des comptes serait particulièrement intéressant.

Cela étant, comme le souhait est général de voir adopter conforme la proposition du Sénat, je ne présenterai pas d'amendement et le groupe UDF votera ce texte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Outin.

**M. Bernard Outin.** Monsieur le président, madame la ministre, nous examinons aujourd'hui une proposition de loi de mon ami le sénateur Paul Vergès et de ses collègues du Sénat. Elle tend à conférer à la lutte contre l'effet de serre et à la prévention des risques liés au réchauffement climatique la qualité de priorité nationale et porte également création d'un observatoire national sur les effets de réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître les conséquences néfastes du réchauffement climatique et à faire de la lutte contre l'effet de serre une véritable priorité. Ainsi, pas plus tard que la semaine dernière, le directeur de l'Agence européenne pour l'environnement déclarait que « le problème le plus grave que nous connaissons est celui de l'effet de serre et du changement climatique inéluctable qui en résulte ». Il est donc indéniable qu'une véritable prise de conscience de la gravité des enjeux liés au réchauffement climatique est en train de s'opérer dans le monde.

Le sommet « Planète terre » qui s'est tenu à Rio de Janeiro en juin 1992 en a été le point de départ.

**M. Yves Cochet.** Non ! Cela date de bien avant !

**M. Bernard Outin.** La convention-cadre qui en est résultée et dont l'objectif ultime est la « stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique du système climatique » a d'ailleurs été ratifiée par l'ensemble des 171 Etats participants.

En décembre 1997, la conférence de Kyoto a constitué une nouvelle étape dans l'appréhension de la lutte contre l'effet de serre, aboutissant à la signature par 159 Etats d'un protocole. Celui-ci, généralement considéré comme un succès en raison de l'individualisation des engagements de réduction d'émissions de gaz qu'il institue, est conforme au principe de précaution.

Sa ratification par notre pays est intervenue le 10 juillet dernier. Pourtant, et je crois utile de le rappeler ici, notre groupe n'avait pas voté cette ratification. En effet, comme nous l'avions dit lors du débat, elle porte en elle le risque d'une institution de droits à polluer, ce qui relève d'un cynisme auquel nous ne pouvions souscrire. Ce protocole apparaît comme le résultat d'une logique de domination, les Etats-Unis ayant réussi à faire accepter l'inacceptable : l'institution d'un marché de droits d'émissions qui consacre, de fait, l'existence d'un « droit de polluer », tout en sachant que l'allocation des droits d'émissions attribués

à chaque pays ne résulte pas d'une décision objective, mais bien d'un rapport de force, voire d'un marchandage. Il semble bien, malheureusement, que nous ne nous soyons pas trompés. Nos inquiétudes étaient effectivement fondées.

De même, beaucoup était attendu de la conférence de La Haye sur l'effet de serre, puisqu'elle avait pour mission de mettre pratiquement en œuvre les politiques, instruments et mesures évoqués par le protocole de Kyoto. Or elle s'est soldée par un échec, les Etats-Unis et l'Europe n'ayant réussi à se mettre d'accord. Les Etats-Unis ont en effet voulu imposer le recours à l'utilisation internationale des « permis de polluer », afin de compenser les efforts qu'ils devraient réaliser pour diminuer leurs émissions. C'était bien ce que nous craignons et cela justifie d'une certaine manière *a posteriori* notre vote négatif sur la ratification du protocole de Kyoto.

Mais je tiens à saluer, madame la ministre, la façon dont vous avez mené les débats et, au nom de notre groupe, à vous remercier pour votre détermination.

**M. Yves Cochet.** Très bien !

**M. Bernard Outin.** La France, présidant alors l'Union européenne, ne pouvait accepter le compromis proposé par les Américains, d'autant que, comme vous l'avez maintes fois souligné, les pays en voie de développement n'y avaient pas été associés. Une répartition juste des efforts entre les différents Etats doit rester l'objectif principal, et j'espère, madame la ministre, que la France saura maintenir, accréditer et faire partager cette position, lors de la reprise des négociations.

Ainsi, même si ce n'est pas là l'objet du texte qui nous est aujourd'hui soumis, il était indispensable de faire ce rappel dans le cadre d'un texte qui, dans son article 1<sup>er</sup>, fait de la lutte contre l'effet de serre et de la prévention des risques liés au réchauffement climatique une priorité nationale.

Vous l'aurez bien compris, nous souscrivons pleinement à cet objectif et à sa concrétisation. Bien que des controverses subsistent encore dans le monde scientifique quant aux effets potentiels de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, les risques d'une croissance de la concentration de ces gaz sont suffisamment préoccupants pour faire de la lutte contre l'effet de serre une priorité nationale.

En cent ans, la température à la surface du globe s'est accrue d'un degré, soit plus qu'au cours des dix mille dernières années !

Je ne reviendrai pas sur les principaux effets de l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre et sur le phénomène du réchauffement climatique qui en découle. Cela a été largement évoqué. Je m'attarderai plutôt sur les conséquences économiques, qui ne sont pas moindres.

Ainsi, les superficies cultivables devraient décliner considérablement, entraînant dans le même temps un accroissement de la pénurie alimentaire.

Quant à la santé humaine, elle se trouverait également directement touchée par le réchauffement climatique avec une augmentation des affections dues à l'élévation des températures. Les risques indirects ne doivent pas non plus être négligés, puisque certains spécialistes prévoient une recrudescence des maladies infectieuses à transmission par vecteurs, telles que le paludisme, par exemple.

Il ne s'agit pas là d'un scénario catastrophe. Ce sont des estimations alarmantes pour les générations futures. Nous n'avons donc pas le droit de traiter ce sujet avec

légèreté. Là encore, ériger en priorité nationale la lutte contre l'effet de serre relève du pur bon sens et de l'élémentaire instinct de survie.

Si l'effet de serre est un phénomène naturel et indispensable, nous devons pourtant nous attacher à lutter contre son amplification, laquelle est essentiellement due aux activités humaines. Néanmoins, ces dernières ne sont pas les seules responsables : la déforestation et la consommation de grandes quantités de combustibles fossiles portent également une grande part de responsabilité.

Il faut souligner que ce sont essentiellement les pays industrialisés qui sont à l'origine de la quasi-totalité des émissions, voire des trois quarts de celles-ci selon certaines estimations. Pourtant, ce sont les pays en développement qui seront les principales victimes du changement climatique, leurs économies étant plus fragiles et plus dépendantes des milieux naturels. Preuve est donc encore faite de la nécessité de tirer fortement le signal d'alarme.

Les articles suivants de la proposition de loi portent, quant à eux, création d'un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer.

Afin que la France s'inscrive pleinement dans une poursuite de sa politique volontariste de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, nous nous devons de renforcer nos capacités de recherche. L'apport scientifique s'avère indispensable à l'appréhension du phénomène, afin d'en mesurer avec précision toutes les conséquences.

La création de l'observatoire va dans ce sens. Même s'il existe aujourd'hui bon nombre d'organismes contribuant à la connaissance du phénomène de l'effet de serre et des risques en découlant, ils mériteraient effectivement une meilleure coordination. Il s'agit là de structures très diverses, et la recherche gagnerait largement en efficacité si l'ensemble des travaux pouvaient bénéficier d'une véritable coordination. Tel est l'objectif et la vocation de l'observatoire national qu'il nous est proposé de créer.

Chargé d'une mission de collecte et de diffusion des informations, études et recherches sur les risques liés au réchauffement climatique et aux phénomènes climatiques extrêmes, que ce soit en métropole ou dans les départements et territoires d'outre-mer, cet observatoire sera également compétent pour mener toute action d'information auprès du public et en direction des collectivités territoriales. Dans ce sens, il devra élaborer chaque année un rapport d'information à l'intention du Premier ministre et du Parlement.

Par conséquent, convaincu que ce texte pourra contribuer efficacement à la lutte contre l'effet de serre et le réchauffement climatique, le groupe communiste le votera.

Néanmoins, il me semble indispensable de conclure sur notre volonté de voir se mettre enfin en place une véritable politique de coopération en faveur des pays en voie de développement, lesquels – nous l'avons vu lors de la conférence de La Haye – sont constamment menacés par la politique de domination engagée sans scrupule par les principaux pays responsables des émissions à effets de serre.

D'ailleurs, cette politique de coopération doit également pouvoir être orientée en faveur des pays menacés par la diminution de la couche d'ozone. Cette question mérite en effet d'être traitée de manière aussi sérieuse que celle de l'effet de serre. L'amincissement de la couche d'ozone fait effectivement endurer aujourd'hui aux habitants du sud du Chili un véritable cauchemar. Dans cette

région, la situation est telle que les responsables chiliens ont, pour la première fois, fait appel à l'aide de la communauté internationale pour financer la recherche concernant les conséquences de la diminution de la couche d'ozone sur les écosystèmes et la santé. Des grands territoires sont menacés. Je tenais à le dire, et je pense que chacun ici comprendra l'importance de la présente proposition de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Deflesselles.

**M. Bernard Deflesselles.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, phénomène simplement envisagé hier, le réchauffement climatique de notre planète est aujourd'hui certain, conséquence de l'accumulation depuis un siècle dans notre atmosphère de gaz à effet de serre.

Toutes les études scientifiques menées sur le sujet s'accordent sur la nécessité de maîtriser au plus vite les émissions de gaz à effet de serre, et cette nécessité fait aujourd'hui l'objet d'un consensus international.

En 1992, le sommet de la Terre, à Rio, avait fait naître de grands espoirs, les pays développés promettant de stabiliser leurs émissions, les autres – les pays en développement – s'engageant à explorer de nouvelles stratégies de croissance. Neuf ans après, le bilan est décevant et la situation s'est aggravée.

Le Groupement intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC, vient de rendre un rapport alarmant sur le sujet. Celui-ci annonce pêle-mêle : la mort des bancs de coraux, l'engloutissement des Maldives et du Bangladesh, la fonte des glaces, la recrudescence des maladies tropicales ou encore la disparition d'espèces animales comme l'ours polaire. En ce qui concerne notre pays, la Camargue serait sensiblement touchée, ainsi qu'une partie des côtes du Languedoc d'Aquitaine, du Cotentin, tout comme certains territoires d'outre-mer. En outre, 95 % des glaciers alpins seraient menacés de disparition avant 2100, situation inévitable puisque l'on prévoit une élévation de la température d'un degré et demi à cinq degrés, selon les experts.

Disons-le tout net, ces prévisions apocalyptiques n'emportent pas l'adhésion de tous les scientifiques et experts, mais elles justifient à l'évidence de placer la lutte contre l'effet de serre au cœur des politiques étatiques.

Or jusqu'à présent, les multiples rencontres internationales n'ont pas été à la hauteur de l'enjeu qui nous préoccupe. De sommets internationaux en engagements inappliqués ou inapplicables, nous avons accumulé trop de retards dans la lutte contre le réchauffement climatique. Le compromis trouvé à Kyoto en 1997 est loin d'avoir porté ses fruits. La conférence de Buenos Aires, en 1998, s'est soldée par un échec, et celle de La Haye, au mois de novembre dernier, s'est terminée en fiasco.

Du fait de l'échec de ces conférences internationales, le protocole de Kyoto par lequel les pays développés s'étaient engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre a une valeur contraignante très relative. Alors que les Etats-Unis produisent à eux seuls un quart des émissions mondiales, ces derniers tardent à le ratifier. En effet, les Américains n'entendent se faire imposer aucune mesure vraiment contraignante. Le nouveau président des Etats-Unis, George Bush, paraît opposé à l'application de ce protocole.

**M. Yves Cochet.** Evidemment, il est soutenu par les pétroliers !

**M. Bernard Deflesselles.** Or, vous le savez, celui-ci ne pourra entrer en vigueur que lorsque cinquante-cinq pays représentant 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre l'auront ratifié. Autant dire que sans les Etats-Unis, qui émettent 36 % des émissions de CO<sub>2</sub>, le protocole de Kyoto n'entrera peut-être jamais en vigueur.

Néanmoins, depuis trente ans, la France a engagé une politique volontariste de l'énergie si bien que ses rejets de gaz à effet de serre sont très inférieurs à ceux des autres grands pays industrialisés. L'objectif de maintenir le niveau d'émission de 1990 reste donc réaliste. En effet, des principales puissances économiques, la France est celle qui émet le taux de CO<sub>2</sub> le plus faible par habitant. Ce résultat est très largement dû – il faut bien le rappeler, madame la ministre – à la part d'électricité d'origine nucléaire dans la consommation d'énergie. Peut-être admettez-vous alors face à une telle constatation, que le nucléaire conserve quelques qualités et cesserez-vous de le diaboliser ?

**M. Yves Cochet.** Pourquoi ne le proposez-vous pas aux pays du Sud ?

**M. Bernard Deflesselles.** La France fait donc figure de bon élève, mais le rester est néanmoins un défi qu'il nous appartient de relever dès à présent. Dans cette optique, la proposition de loi que nous discutons aujourd'hui est une bonne initiative. La création d'un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique engendrerait non seulement une augmentation des moyens, mais aussi et surtout une meilleure coordination de la recherche scientifique française. Elle permettrait en outre à la France de mieux faire valoir ses positions dans les négociations internationales.

A titre d'exemple, lors de la conférence de La Haye de novembre dernier, les dissensions portaient principalement sur la question des « puits de carbone », c'est-à-dire sur les forêts et les terres agricoles susceptibles de piéger le gaz carbonique. Or la France ne disposait pas d'une expertise capable de démonter les propositions et les arguments américains pourtant connus sur le plan technique depuis le mois d'août. C'est ce genre de situation qu'il nous faut éviter à l'avenir et la création d'un observatoire national ne pourra à mon sens que nous y aider.

Le renforcement de nos capacités de recherche permettrait également d'intensifier notre politique de coopération en faveur des pays en voie de développement car, si la volonté d'agir manque trop souvent au Nord, la capacité d'agir fait défaut au Sud.

Aujourd'hui, les pays développés émettent à eux seuls les deux tiers des gaz à effet de serre. Mais, demain, ce seront les pays du Sud qui seront les premiers « responsables », entre guillemets, de ces émissions. Aussi est-il de notre devoir de leur conférer les moyens de s'engager dans des modes de développement plus respectueux de l'environnement, notamment en confortant leurs capacités d'expertise.

Il ne s'agit plus de se donner bonne conscience au travers de programmes élaborés à la va-vite dans un seul but d'effet médiatique. Celui que vous nous avez annoncé au mois de janvier dernier est retombé comme un soufflé et force est de reconnaître que son bilan est bien peu gratifiant. En effet, non seulement il multiplie les incohérences, mais il passe complètement sous silence certains moyens d'action évidents et indispensables. En outre, nous déplorons que le Gouvernement n'ait pas su profiter de la présidence de l'Union européenne pour élaborer un programme ambitieux et concret.

Votre incapacité à mettre en place un véritable dispositif de lutte contre l'effet de serre s'est traduit *a contrario* par l'application d'une méthode fort bien connue : taxons l'industrie française ! Or selon les bilans « énergie » publiés tout récemment par le ministère de l'industrie, les émissions du secteur industriel représentent moins de 20 % du total des émissions de CO<sub>2</sub>. On considère même qu'en l'absence de mesures nouvelles, la croissance des émissions de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2010 resterait inférieure de 6 millions de tonnes de carbone par rapport au niveau de 1999. Ainsi, si l'industrie reste parmi les plus vertueuses des principaux secteurs émetteurs, elle figure pourtant parmi les plus fortement sollicitées pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'acharnement dont vous faites preuve contre l'industrie, notamment à travers l'extension de la TGAP aux consommations intermédiaires d'énergie, dont il faut bien parler, madame la ministre, s'est heureusement soldé par une censure du Conseil constitutionnel.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous renoncez au pouvoir du Parlement ! C'est invraisemblable !

**M. Bernard Deflesselles.** Quant à vous, monsieur Brard, vous ne renoncez pas souvent à votre idéologie...

**M. Jean-Pierre Brard.** Contrairement à vous, j'ai des convictions !

**M. Bernard Deflesselles.** ... et vous avez tort.

Il faut avouer, madame la ministre, que taxer la consommation d'électricité des entreprises pour lutter contre les gaz à effet de serre, alors qu'elles n'en produisent quasiment pas correspond à une logique qui nous échappe. Cette logique nous échappe d'autant plus que nous savons que, comme l'a excellemment rappelé M. Birraux, le produit de cette taxe, au lieu d'être affecté à la défense de l'environnement, ce que comprendraient les Français, servira à financer l'abaissement des charges lié à la réduction du temps de travail.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous avez raison : ce n'est pas bien de baisser les charges ! (Sourires.)

**M. Bernard Deflesselles.** Je me permettrai également de dénoncer votre logique concernant les modalités de calcul de la TGAP puisque celle-ci pourrait conduire à ce que, dans le même secteur d'activité, une entreprise moins polluante qu'une autre soit paradoxalement plus taxée.

Tout cela traduit à l'évidence une impuissance à prendre la dimension du problème doublée d'impréparation – d'ailleurs, les flèches les plus acérées ne viennent pas des bancs de la droite, mais plutôt de votre camp, madame la ministre.

Quant au reste de votre programme, il passe sous silence le secteur des transports, à l'origine du quart des émissions de gaz à effet de serre, lequel ne fait l'objet d'aucune mesure particulière, ce qui est surprenant.

Votre programme ne fait pas non plus mention d'un quelconque encouragement à la recherche, en particulier sur des technologies réduisant l'émission de gaz, ni d'une véritable sensibilisation de nos concitoyens par le biais d'une information et d'une communication appropriées.

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Il faudrait lire le programme avant de le commenter !

**M. Bernard Deflesselles.** Je l'ai lu, et j'en ai fait même l'exégèse.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre ne pourra se réaliser sans une prise de conscience collective et un véritable effort de la part de tous nos concitoyens.

Dans ce contexte, l'initiative du Sénat visant à créer un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique est à saluer. Cet observatoire permettra d'informer l'ensemble de nos concitoyens ainsi que les collectivités territoriales sur les mesures de prévention et d'adaptation susceptibles de réduire l'impact des changements climatiques.

Ce texte marque donc une avancée certaine dans la recherche de solutions efficaces. Pour autant, il n'est pas question, chacun en conviendra, de nous en contenter : de nombreuses pistes restent encore à explorer et nous devons notamment nous attaquer aux sources d'émission les plus difficiles à maîtriser, émanant notamment des secteurs des transports, du bâtiment et du logement.

Economies de matières premières, diversification des sources d'approvisionnement, recyclage des déchets, nouveaux matériaux, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables sont autant de choix qui doivent inspirer nos politiques.

Madame la ministre, mes chers collègues, la lutte contre l'effet de serre est une œuvre de longue haleine pour laquelle il nous faudra concilier progressivité de la méthode et fermeté quant aux objectifs à atteindre. A l'heure actuelle, le phénomène est encore maîtrisable et il nous revient à tous – je dis bien : à tous – d'agir avant qu'il ne le soit plus.

Aussi, nous voterons la proposition de loi, en pensant, bien sûr, aux générations futures.

D'ailleurs, Saint-Exupéry, monsieur Brard,...

**M. Jean-Pierre Brard.** Je suis étonné que vous connaissiez Saint-Exupéry !

**M. Bernard Deflesselles.** ... nous y invite d'une très belle phrase, que vous me permettrez de citer : « Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Annette Peulvast-Bergeal.

**Mme Annette Peulvast-Bergeal.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, de toute évidence, la proposition de loi sénatoriale suscite une adhésion générale. Il est vrai qu'il s'agit d'un sujet grave que celui dont nous parlons aujourd'hui.

Je veux saluer l'initiative de nos collègues, notamment d'outre-mer, qui ont saisi le problème à bras-le-corps.

L'article 1<sup>er</sup> affirme l'ampleur et la gravité du phénomène, qui n'est pas national, mais international, voire planétaire. Je me félicite de constater que la France est à la pointe de la réflexion.

La création d'un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique permettra d'y voir clair et de faire la distinction entre les certitudes et les incertitudes scientifiques.

Permettez-moi de faire un arrêt sur image.

On sait que la température de la planète s'élève depuis un siècle à cause de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. On sait aussi qu'avec un rythme d'élévation de 1 % par an, la teneur en CO<sub>2</sub> aura doublé en 2070. Il importe donc de maîtriser rapidement ces évolutions, et le plus vite sera le mieux.

On peut mesurer mathématiquement, géographiquement et écologiquement les effets de ces évolutions : un cycle de l'eau plus intense, des pays secs encore plus secs, des pays humides balayés par des pluies beaucoup plus violentes, un réchauffement beaucoup plus marqué aux pôles qu'aux tropiques, un relèvement du niveau de la mer de plusieurs dizaines de centimètres avec une dynamique d'évolution des littoraux totalement différente.

Par contre, on ne sait pas si les phénomènes brutaux que nous avons connus récemment – je pense aux tempêtes qui se sont abattues sur la France, mais aussi à d'autres phénomènes qui ont été observés ailleurs sur la planète – traduisent de nouvelles tendances météorologiques qui se dessinent en raison des activités humaines et de l'émission des gaz à effet de serre ou s'il s'agit tout simplement d'une variabilité naturelle climatique comme celles que la planète a déjà connues.

L'Observatoire, du fait des objectifs et des compétences qui lui seront attribués, permettra d'approfondir la connaissance des risques, de mesurer l'impact sur l'aménagement des régions et sur le devenir des activités humaines, et d'étudier la manière d'en gérer les effets.

Nous souscrivons totalement, madame la ministre, à cette proposition qui, nous l'espérons, incitera les Etats à s'impliquer fortement dans des démarches de ce type et évitera à certains acteurs d'être autistes sur le sujet car ils oublient trop souvent qu'après avoir été acteurs, ils peuvent devenir victimes. Il s'agit, certes, des collectivités territoriales et des Etats, mais aussi des usagers, qu'il faut prévenir et sensibiliser.

Venant après Kyoto, après Buenos Aires, après La Haye, où nous avons effectivement buté, monsieur Cochet, sur le problème des forêts – je rappelle que des zones forestières couvrent 30 % de notre territoire –, après le plan national de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, en parallèle au plan d'efficacité énergétique de la mission interministérielle, l'observatoire complète le dispositif français et interviendra dans le dispositif international.

Pour conclure, je citerai une phrase qu'ont récemment cosignée les quatre grands scientifiques que sont Jean-Claude André, Daniel Cariolle, Gérard Mégie et Jean-François Minster : « Il n'est pas démontré que les événements météorologiques récents soient le signe d'un changement climatique. Mais quand ce changement climatique sera pleinement perceptible, il est très vraisemblable qu'il puisse s'accompagner d'une augmentation d'événements extrêmes. »

L'Observatoire répondra à ces inquiétudes et permettra certainement à la France de continuer à jouer un rôle phare dans les négociations internationales, notamment dans celles qui débiteront dans les semaines qui viennent. Nous espérons qu'il incitera les Etats à adopter le même dispositif novateur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Madame la ministre, il y a déjà deux ans, avec mon ami Christian Bataille, dans le rapport que nous avons remis à l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, nous avons consacré quarante pages à l'effet de serre. Cela me dispensera d'entrer dans les détails de ce qu'il faudrait faire pour lutter contre l'effet de serre, d'autant que Claude Birraux, Bernard Deflesselles et Bernard Outin l'ont fait pour leur part. Je me limiterai à rappeler à votre profit les bases scientifiques de l'affaire.

Le réchauffement du climat de la planète est une donnée universellement admise, en dépit des marges d'erreur qui subsistent pour la caractériser.

L'élévation de la température moyenne du globe a sans doute plusieurs causes : les unes naturelles, dont on parle peu, et les autres, qui résultent des activités humaines. Il reste naturellement aux scientifiques à pondérer les influences des différents facteurs. Mais il en est un incontestable, comme vous le disiez si bien tout à l'heure : la modification de la composition de l'atmosphère, qui connaît un accroissement de la concentration en méthane, en oxyde nitreux et, surtout, en gaz carbonique. Il est aujourd'hui admis par la communauté scientifique internationale que le gaz carbonique joue un rôle majeur dans l'effet de serre, qui est à son tour la cause majeure de l'élévation de la température du globe.

Quelques données peuvent mettre en évidence l'évolution de cette concentration.

Grâce à travers l'analyse des gaz inclus dans les couches glaciaires, comme celles de l'Antarctique, on a pu montrer qu'au dernier maximum de l'ère glaciaire, la concentration de gaz carbonique dans l'air était, en volume, de 200 parties par million. En 1750, date de la première mesure sérieuse faite dans notre pays, elle était de 280 parties par million, en 1958 de 315 et, en 1998, de l'ordre de 360. Ainsi, pendant les deux cents dernières années, la concentration de gaz carbonique a augmenté de 80 parties par million en volume, soit cent fois plus vite qu'au cours des vingt mille dernières années.

A l'heure actuelle, la concentration de gaz carbonique augmente de 1,5 partie par million en volume par an. Les émissions annuelles de gaz carbonique à l'échelle du globe peuvent être estimées pouvaient être estimées en 1998 à 25 milliards de tonnes, ainsi que l'a rappelé M. Birraux. A titre de référence, sachons que l'atmosphère contient actuellement 750 milliards de tonnes de carbone sous forme de gaz carbonique. Mais il faut également noter – le danger est devant nous – qu'en outre une quantité très importante de gaz est dissoute dans les océans. On peut donc craindre, même si cela n'est pas fréquemment admis, que les océans, du fait de l'élévation de leur température, ne dissolvent moins de gaz carbonique et ne provoquent ce que nous, les scientifiques, appelons un « phénomène divergent ».

Cette quantité impressionnante – j'ai failli dire : catastrophique – résulte essentiellement de l'utilisation des combustibles fossiles dans le résidentiel, les transports et la production d'électricité. Ces émissions proviennent principalement des pays industrialisés. En 1996, les Etats-Unis ont, à eux seuls, émis 5 milliards de tonnes de carbone dans l'atmosphère, soit 23 % des émissions mondiales. Dans le même pays, la consommation d'énergie a augmenté de 1,7 % par an en moyenne, mais la consommation d'électricité s'est également accrue de 2 % par an sur la même période.

Sur cette base et compte tenu de l'évolution démographique prévisible du monde, la consommation mondiale d'énergie devrait augmenter à l'avenir à un rythme moyen de 2 % à 3 % par an. Dans ces conditions, nous ne pouvons qu'être terrorisés par les conséquences sur l'effet de serre et, partant, sur l'évolution de la température du globe.

En 1998, ces phénomènes ont conduit à la création du GIEC, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, sous l'égide du programme des Nations unies pour l'environnement et de l'Organisation météorologique mondiale.

En ce moment même se tient à Nairobi une conférence au cours de laquelle le secrétaire général des Nations unies a lancé un grand cri d'alarme pour dénoncer le danger que courent en particulier les pays pauvres du fait de l'augmentation de l'effet de serre.

Le GIEC a publié un premier rapport en 1990, puis un deuxième en 1995. Il conduit désormais un processus d'expertise continue. Il estime que la température moyenne à la surface de la terre pourrait augmenter de deux degrés d'ici à 2100, ce qui aura des conséquences nombreuses. Par exemple, la simple dilatation thermique et la fonte des glaces provoquerait une élévation du niveau de la mer de cinquante centimètres environ et même, selon certains scénarios, d'un mètre. Cela signifie que la superficie émergée d'un Etat comme le Bangladesh serait amputé de 17 %. On mesure la gravité de la situation : le Bangladesh étant l'un des pays les plus peuplés du monde, les conséquences seraient catastrophiques.

Même à l'échelle d'une vie d'homme, et je suis moi-même très vieux,...

**M. Bernard Deflesselles.** Mais non !

**M. Robert Galley.** ... les phénomènes sont extrêmement perceptibles. Ainsi, comparant la position du front du Glacier Blanc dans la vallée d'Ailefroide en Oisans, telle que j'ai pu l'observer en 1937, à celle des années dernières, j'ai pu constater visuellement que le glacier avait reculé de plusieurs centaines de mètres en soixante ans. La même observation peut être faite pour d'autres glaciers.

A l'autre bout de la terre, des chercheurs d'Amérique latine étudiant depuis dix ans les glaciers des Andes en Bolivie et en Equateur ont effectué des bilans de masse. Cette mesure vise à estimer la différence entre la quantité d'eau reçue des précipitations solides, c'est-à-dire la neige, et celle perdue par la fonte des glaces. La surface des glaciers andins ne représente plus aujourd'hui que 10 % de ce qu'elle était en 1940. D'autres études plus anciennes montrent que l'accélération du phénomène date du début des années 80. M. Outin rappelait tout à l'heure le drame de la disparition de la couche d'ozone pour le Chili. Quant aux petits glaciers des Andes, ils auront vraisemblablement disparu dans dix ans, ce qui compromet considérablement l'alimentation en eau potable des pays de la zone.

Ces données et les résultats des bilans d'énergie effectués sur d'autres glaciers laissent penser que l'intensification et la plus grande fréquence des événements qu'on appelle El Niño observés depuis vingt ans sont liées à cette évolution du climat.

Tout cela montre que, comme le suggère la proposition de loi intéressante du Sénat, la lutte contre l'intensification de l'effet de serre et la prévention des risques liés au réchauffement climatique doivent être reconnues comme priorités nationales. Pour ce faire, la création d'un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer est une excellente initiative. Il faudra à coup sûr, madame la ministre, lui donner les moyens suffisants pour remplir sa mission en liaison avec le groupe d'experts intergouvernemental. Mais, compte tenu de la passion qui vous anime, nous n'avons aucun doute que ces moyens seront dégagés.

**M. Jean-Pierre Brard.** Voilà un honnête homme !

**M. Robert Galley.** Notre groupe parlementaire, très sensibilisé au changement climatique et à ses conséquences par le rapport remarquable du sénateur Serge

Lepeltier, avait consacré ses journées de septembre dernier à l'ensemble de ces questions et aux propositions de solution. Il votera unanimement cette proposition de loi. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

**M. le président.** La parole est à M. Yves Cochet.

**M. Yves Cochet.** Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, je suis à la fois ému et impressionné par l'unanimité qui se manifeste au Sénat et ici même sur la reconnaissance du phénomène et sur les moyens puissants qu'il faut se donner pour agir contre cette dérive de l'effet de serre. Je dis bien « dérive », car notre collègue Elie Hoarau, dans son rapport, s'en tient à la lutte contre l'effet de serre, alors que c'est évidemment son augmentation qui est inquiétante.

Puisque vous nous avez présenté un livre, monsieur Galley, je vais le faire moi aussi. Celui que je vous montre date de bien avant Rio. C'est le livre de campagne de René Dumont en 1974, une campagne que j'avais faite avec lui. Dans ce document, René Dumont essayait de décrire le paysage écologique de l'époque et de préciser les anticipations politiques nécessaires pour éviter justement d'en arriver là où nous sommes aujourd'hui. Après avoir évoqué la dégradation poussée des sols, par érosion, lessivage ou latérisation, la pollution insoutenable de l'air et des eaux, des rivières, des littoraux marins, il constatait enfin « une altération du climat, due notamment à l'accumulation du gaz carbonique ou à l'attaque de la précieuse couche d'ozone ». C'était en 1974 ! Certains se sont réveillés en 1992, à Rio, ou même en 1997...

Même si, pour la première fois, monsieur Galley, je partage à 100 % votre constat scientifique, j'ajoute qu'il faut prendre des mesures politiques d'urgence, et de plus en plus puissantes. Certes, je me félicite, avec mes collègues députés Verts, de cette proposition de loi qui érige la lutte contre l'effet de serre en priorité nationale et qui prévoit la création d'un observatoire national. Nous la voterons, bien sûr. Mais je reste pessimiste malgré tout, parce que tous les instituts – aussi bien en France, l'IFEN, qu'en Europe, l'Agence européenne de l'environnement, et dans le monde, le World Watch Institute l'IPCC ou le GIEC – ne cessent de décrire, année après année, les multiples dégradations de l'environnement, et notamment la dérive de l'effet de serre.

Compte tenu du peu de temps qui m'est imparti, je conclurai en posant trois questions, une à Mme Voynet, deux à M. le rapporteur.

En novembre 2000, à La Haye, la COP 6 a été suspendue par le président Jan Pronk. Depuis lors, il y a eu le changement, un peu long, de présidence américaine. Sans doute le Gouvernement a-t-il déjà noué quelques relations avec la nouvelle équipe. Comment voyez-vous, madame la ministre, dans les semaines ou les mois qui viennent, la position de l'administration Bush vis-à-vis du protocole de Kyoto et de la COP 6 ?

J'en viens aux deux questions destinées à M. le rapporteur.

Je me félicite, encore une fois, de l'initiative du sénateur Vergès, mais il se trouve qu'il est aussi le président de la région Réunion. Or il me semble que la mise en œuvre concrète – car il ne suffit pas de faire des discours à l'Assemblée ou au Sénat – de la lutte contre l'effet de serre doit consister principalement à lutter contre le développement des transports, qu'ils soient terrestres ou aériens, assurés par des véhicules à moteur thermique.

Je me souviens que, dans les années soixante-dix et quatre-vingts, alors que nous, Verts, mettions en garde contre la voiture, contre l'idée d'adapter la ville à la voiture défendue par le Président Pompidou, en préconisant au contraire de développer les transports en commun et le rail, nous étions méprisés, tenus pour ridicules sur beaucoup de ces bancs. Aujourd'hui, tout le monde s'inquiète. Mais c'est là qu'il faut faire porter l'effort ! On ne peut pas en même temps dire que l'industrie automobile française est formidable, crier « vive Renault, vive PSA », et se lamenter sur la dérive de l'effet de serre.

Il faut avoir une politique homogène, ce que nous avons toujours réclamé. A cet égard, le mini-choc pétrolier de septembre 2000 a révélé un certain laxisme. On voulait que chacun puisse prendre sa bagnole ou son camion avec des carburants à bas prix. Eh bien, non ! C'est beaucoup plus grave que cela et il est temps de prendre des mesures déterminantes.

M. Vergès est donc le président de la région Réunion qui a lancé un projet d'autoroute dite des « tamarins » dont le coût, soit dit en passant, atteindrait 4 ou 5 milliards de francs. Pourquoi, monsieur le rapporteur, ne pas plutôt projeter la mise en place de transports en commun, notamment par rail ?

**M. Claude Hoarau.** C'est fait, c'est concomitant !

**M. Yves Cochet.** Alors, je ne sais pas si, du point de vue budgétaire, les deux projets seront compatibles, mais M. le rapporteur pourra me répondre plus précisément.

Un deuxième projet, dit « TAC », consiste à installer une turbine à combustion de 40 mégawatts, avec une extension de puissance jusqu'à 480 mégawatts. Cette turbine sera malheureusement alimentée par du pétrole. Là aussi, compte tenu du climat de la Réunion, ne serait-il pas possible de faire autrement, par des procédés d'efficacité énergétique ou en utilisant les énergies renouvelables ?

**M. André Aschieri.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme Odette Trupin.

**Mme Odette Trupin.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, je me félicite de cette proposition de loi, étant moi-même, en tant que citoyenne, comme une grande part de la population, très sensible à des phénomènes que l'homme apprenti sorcier ne pourra peut-être pas maîtriser à terme.

Il existe aujourd'hui, dans la communauté scientifique internationale, un consensus pour reconnaître que certaines formes de pollution de l'air résultant d'activités humaines menacent de modifier sensiblement les climats dans le sens d'un réchauffement global. Si ce phénomène devait être brutal, il pourrait entraîner des dommages importants tant pour les écosystèmes de notre environnement naturel que pour l'humanité, tels qu'une élévation du niveau des mers, une accentuation des événements climatiques extrêmes – sécheresses, inondations, cyclones –, une déstabilisation des forêts, des menaces sur les ressources d'eau douce, des difficultés agricoles, la désertification de nombreuses zones fragiles, une réduction de la biodiversité ou encore une extension des maladies tropicales.

C'est en accentuant l'effet de serre que des gaz polluants peuvent modifier les climats. L'effet de serre est un phénomène naturel par lequel l'atmosphère de la terre maintient constamment à la surface de notre planète une température moyenne plus élevée ; en effet, l'atmosphère est largement transparente pour les rayons solaires, mais

elle retient la chaleur émise par la terre chauffée par le soleil. Cette capacité de l'atmosphère, composée principalement d'azote, d'oxygène et de gaz rares – argon et autres –, est due à la présence de vapeur d'eau, de dioxyde de carbone et de méthane, en très faibles proportions. Ce sont ces proportions que les activités humaines modifient aujourd'hui.

Mes prédécesseurs à cette tribune ont donné bien des exemples des conséquences catastrophiques que pourrait avoir le réchauffement de la planète. Je n'y reviendrai pas, mais j'insisterai sur la position de la France.

Avec des émissions totales nettes de CO<sub>2</sub> inférieures à 6 tonnes par habitant et par an, la France est l'un des pays industrialisés qui contribuent le moins – elle y contribue encore, hélas ! – au changement climatique. La politique énergétique menée depuis le premier choc pétrolier l'a conduite à réduire ses émissions de façon importante.

Cette politique, vous l'avez rappelé, madame la ministre, se caractérise par quatre volets essentiels : la définition de réglementations strictes favorisant les économies d'énergie ; l'utilisation de la fiscalité ; un important programme d'économies d'énergie, avec la mise en place dès 1974 d'une agence pour les économies d'énergies, aujourd'hui l'ADEME ; le développement d'un parc nucléaire important, qui réduit les émissions de CO<sub>2</sub> en France et dans les Etats voisins.

Les Etats portent la responsabilité première des politiques mises en œuvre. En Europe, un grand nombre d'actions doivent désormais être engagées par l'Union européenne. D'autres relèvent des exécutifs régionaux ou départementaux, d'autres encore des municipalités ou des groupements de communes. C'est le cas, par exemple, des décisions concernant la consommation d'énergie des bâtiments publics, l'organisation des transports urbains et régionaux, et le financement des infrastructures. La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 fait du reste obligation aux autorités locales de revoir les plans de déplacements urbains pour faciliter le recours aux transports collectifs, à la bicyclette, à la marche.

Les entreprises de toute taille sont également concernées, au niveau de leurs conditions de production mais aussi par les caractéristiques de leurs produits.

L'opinion internationale soutient, dans sa grande majorité, les actions menées par les Etats pour lutter contre l'effet de serre. Cependant, les accords internationaux en ce domaine sont souvent décevants.

Le protocole de Kyoto, adopté il y a trois ans, est le seul traité international existant qui impose à trente-huit pays industrialisés de réduire « légèrement » leurs émissions de gaz à effet de serre. Tout le monde – ou presque – s'accorde à dire qu'il ne s'agit là que d'un petit pas vers la protection de notre climat. Mais, plutôt que d'entériner cet accord, certains pays se sont acharnés, et continuent à s'acharner désespérément, à en réduire la maigre portée, à inventer des échappatoires de toute sorte, négligeant ainsi l'enjeu des changements climatiques.

La récente rencontre de La Haye a relancé le débat mondial, débat qui apparaît encore loin de faire l'objet d'un consensus.

La maîtrise des émissions de gaz à effet de serre suppose une démarche globale et cohérente à l'échelle internationale, combinant, d'un côté, une volonté politique forte, la mise en cohérence des choix publics, une utilisation pragmatique des instruments économiques les plus

efficaces, des subventions ciblées et des réglementations simples, mais bien appliquées ; de l'autre, l'information, l'adhésion et la mobilisation de l'ensemble des citoyens.

Aujourd'hui une question angoissante se pose à nous : quelle terre laisserons-nous aux générations futures ?

Depuis les années 80, les problèmes d'environnement ont pris une dimension planétaire et suscitent débats, mobilisations, conférences et négociations internationales. L'enjeu est considérable : il s'agit de préserver le patrimoine commun de l'humanité.

Des millénaires durant, les hommes ont agi sur la nature et l'ont transformée, sans bouleverser les grands équilibres de la planète. Ce n'est qu'au <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement au cours des cinquante dernières années, que sont apparues les premières ruptures dangereuses. Celles-ci sont nées de deux vertigineuses accélérations : celle de la croissance démographique et celle du changement technique.

Aujourd'hui, au <sup>xxi</sup><sup>e</sup> siècle, qu'il s'agisse de l'explosion démographique, de la sécurité alimentaire, de la répartition des richesses, des enjeux climatiques ou de l'avenir de la civilisation, seule une prise de conscience planétaire rendra possible un développement véritablement durable.

Alors je m'interroge, madame la ministre. Comment la France, pays raisonnable, peut-elle intervenir davantage encore sur la conscience des peuples pour enrayer les risques alarmants, hallucinants, pour la planète de nos enfants ? Espérons que cette proposition de loi aura un effet international incitatif, car beaucoup d'Etats restent encore à l'écoute de la France. Il faut en profiter. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Elie Hoarau, rapporteur.** Ayant été interpellé par M. Cochet, je tiens à apporter quelques précisions.

Notre collègue, qui se félicite de la proposition de loi déposée par le sénateur Paul Vergès, semble déceler une sorte de contradiction entre cette proposition et le fait que M. Vergès, devenu président de la région Réunion, ait lancé des projets comme une turbine à combustion et une autoroute, dite autoroute des Tamarins. Je lui signale que M. Vergès est devenu président de la région il n'y a guère plus de deux ans, et qu'il s'est trouvé confronté à l'imprévision de ses prédécesseurs, ce qui le conduit, d'une part, à faire face à l'urgence et, d'autre part, à prévoir le long terme.

La consommation d'électricité à la Réunion augmente de 7 % tous les ans. Il faut donc accroître la production d'électricité. Mais, en même temps qu'EDF prévoit la construction d'une turbine à combustion, la région Réunion, pour la première fois, est en train d'initier tout un programme de recherches en énergie éolienne, en énergie géothermique et en énergie solaire. Dans quelques années, j'en suis convaincu, ces recherches porteront leurs fruits. Mais il est évident que cela ne peut se faire du jour au lendemain et, en attendant que des résultats soient obtenus, il faut bien faire face aux besoins d'électricité.

C'est la même chose pour les transports collectifs. En raison, là aussi, des carences des politiques antérieures, nous vivons, en quelque sorte, sous la dictature du tout-automobile et c'est la première fois qu'est conduite une étude sérieuse sur un TCSP couvrant l'ensemble du territoire de la Réunion. D'ailleurs, à l'heure où nous parlons, M. Vergès est en mission dans l'Est de la France pour étudier les expériences de tram-train menées par certaines villes. Dans ce domaine aussi, il faut à la fois faire face à

l'urgence et prévoir une politique à long terme de transports en commun. C'est en train de se faire, notamment avec Réseau ferré de France, mais il faut donner du temps au temps, de manière que la région puisse mettre en œuvre une politique de développement durable.

Il n'y a donc aucune contradiction, monsieur Cochet, entre la proposition du sénateur Vergès et la politique qu'il met en place dans la région dont il est le président.

**M. Claude Hoarau.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Vous ayant écoutés les uns et les autres avec beaucoup d'attention, je voudrais vous livrer quelques remarques que m'ont inspirées vos interventions.

Ce qui saute aux yeux – ou plutôt aux oreilles – c'est que vous avez unanimement repris à votre compte les signaux d'alerte des scientifiques. J'ai d'ailleurs été impressionnée par votre érudition et par votre conviction à faire partager ces analyses.

Disant cela, je mesure le chemin parcouru : dix ans à peine nous séparent de l'époque où la quasi-totalité de la classe politique communiait dans un déni parfois péremptoire, parfois hilare. Nous sommes aujourd'hui tous d'accord, et je m'en réjouis.

Mais vous me permettez d'insister sur le fait qu'il ne s'agit là que d'une toute première étape et qu'il faut maintenant passer à l'acte. Et là, monsieur Deflesselles, je vous le dis tout net, je considère comme vous que le bilan est décevant. Les discours sont impeccables ; les derniers convertis sont parfois les plus convaincus, sinon toujours les plus convaincants. Mais la réalité, c'est que la déforestation se poursuit, qu'on incinère toujours la plus grande partie des ordures ménagères, que c'est aussi le cas, maintenant, pour toutes les farines animales, que la quasi-totalité des fonds engagés par les collectivités locales et l'Etat, en dépit des réorientations envisagées par les contrats de plan pour les transports, est toujours dédiée aux autoroutes ou aux aéroports, bref que nous continuons à éprouver d'énormes difficultés à mettre les actes en cohérence avec les discours.

**M. Yves Cochet.** Eh oui !

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Certes, j'apprécie les discours. Je les trouve parfois émouvants et souvent très nouveaux. Mais c'est sur la cohérence des décisions publiques qu'il nous faut désormais juger de l'efficacité de nos politiques.

Le programme national de lutte contre l'effet de serre vise précisément à surmonter les lourdeurs, les incohérences et à pallier parfois l'absence de sens des responsabilités des décideurs publics dans tous les domaines avec, il est vrai, une véritable difficulté dans celui des transports. Il semblerait que notre pays ne soit pas encore prêt à oser relancer le transport ferroviaire des marchandises sur les longues distances et le transport public en ville, même si les contrats de plan portent la marque, ça et là, de quelques timides efforts. Bref, pour un peu d'alouette dans le pâté, il y a encore beaucoup de cheval ! *(Sourires.)*

**M. Yves Cochet.** Eh oui !

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Monsieur Deflesselles, je voudrais en tout cas vous convaincre que le signal « prix » ne doit pas être négligé pour orienter les choix du consommateur, qu'il s'agisse de consommateurs individuels, d'industriels

ou d'agriculteurs. Cela marche dans tous les domaines et dans tous les pays du monde. Il serait donc étonnant que tel ne soit pas le cas en France même si, j'en conviens, beaucoup reste à faire pour rendre la TGAP conforme à son objet.

Par ailleurs, nous avons eu droit à une longue démonstration de M. Birraux. C'était prévisible et nous nous y étions évidemment préparés. Du reste, je ne doute pas que la démonstration se poursuive à l'occasion de l'examen de la proposition de loi visant à créer une agence française de sécurité sanitaire de l'environnement. Je rappellerai simplement que le travail accompli par MM. Charpin, Pellat et Dessus a clairement montré que, quel que soit le combustible utilisé pour la production d'électricité, c'était la maîtrise de la demande qui permettait de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ne caricaturons donc pas la discussion ! Nous avons à relancer une politique vigoureuse, ambitieuse de maîtrise des consommations d'énergie et de diversification énergétique.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le plaidoyer des élus des départements d'outre-mer en faveur des politiques de maîtrise d'énergie et de diversification énergétique dans les îles et les archipels. Il est vrai que des dizaines de milliers d'îles à travers le monde pourraient tirer parti de cette exemplarité en matière d'énergie renouvelable.

**M. Henry Jean-Baptiste.** Eh oui !

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Je voudrais également dire à M. Birraux aujourd'hui, c'est l'explosion des émissions dans le secteur des transports qui me préoccupe le plus.

**M. Yves Cochet.** Bien sûr !

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Les amalgames rapides entre le nucléaire et la faiblesse de l'effet de serre présentent bien peu d'intérêt. Ceux d'entre vous – et ils sont nombreux ici – qui ne veulent pas tomber dans les pièges de la cécité ou de la malhonnêteté intellectuelle, pour reprendre vos propres termes, devraient donc surtout réfléchir à la façon de contenir les émissions dans ce secteur.

Enfin, j'ai noté le plaidoyer de plusieurs d'entre vous sur la forme que devait prendre l'observatoire. Il a été très sage de votre part de ne pas préjuger de la réflexion du Gouvernement en la matière. Je voudrais vous rassurer : nous ne souhaitons pas mener cette réflexion dans un bocal. *(Sourires.)* Dès la reprise des travaux parlementaires, après la pause justifiée par quelques rendez-vous électoraux de première importance pour nous tous, je réunirai l'ensemble des partenaires concernés. Il s'agira d'éviter les risques de concurrence avec certaines structures – la MIES ou le GIEC, par exemple – et de mettre en place un observatoire bien articulé avec ce qui existe et bien en phase avec les attentes des pays en voie de développement et, notamment, les petits Etats insulaires. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Verts, du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

#### Discussion des articles

**M. le président.** J'appelle maintenant, dans les conditions prévues par l'article 91, alinéa 9, du règlement, les articles de la proposition de loi dans le texte du Sénat.

**Article 1<sup>er</sup>**

**M. le président.** « Art. 1<sup>er</sup>. – La lutte contre l'intensification de l'effet de serre et la prévention des risques liés au réchauffement climatique sont reconnues priorité nationale. »

La parole est à M. Christian Martin, inscrit sur l'article.

**M. Christian Martin.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le 1<sup>er</sup> février dernier, l'occasion m'a été donnée de participer à un colloque organisé par l'Institut français du pétrole sur l'énergie au cours duquel les questions de l'effet de serre, du réchauffement de la planète et, bien évidemment, des émissions de CO<sub>2</sub> ont été évoquées. Permettez-moi de vous livrer quelques remarques sur ces problèmes très importants.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est du lobbying à l'état brut !

**M. le président.** Monsieur Brard !

**M. Christian Martin.** On va vous couler dans le CO<sub>2</sub>, monsieur Brard !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je préfère cela à être plongé dans le pétrole !

**M. Bernard Deflesselles.** Ou roulé dans la farine !

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Martin.

**M. Christian Martin.** Hors le transport, la séquestration du CO<sub>2</sub> est une des voies à privilégier. Les grands axes techniques de la séquestration sont les suivants.

Le premier est l'axe thermodynamique qui consiste à comprimer le CO<sub>2</sub> et à l'injecter, soit dans le sous-sol, soit en mer profonde. Les gisements d'huile ou de gaz après exploitation sont d'excellents pièges à CO<sub>2</sub>. Le problème principal est le coût du transport du CO<sub>2</sub> entre le lieu de production et le lieu d'injection.

Le deuxième axe est celui de la séquestration chimique. Il faut agir comme la nature en piégeant le CO<sub>2</sub> dans une roche sous forme solide.

Le troisième axe est celui de la séquestration biochimique. Le vivant, faune et flore, est capable de fixer le CO<sub>2</sub> sous forme solide, que celle-ci soit minérale comme les coquillages, ou végétale comme le bois. La reforestation de zones importantes serait ainsi un moyen de piéger le CO<sub>2</sub> dispersé. Certes, dans ce cas, le piégeage n'est que temporaire mais il peut porter sur plusieurs dizaines d'années et il est un excellent moyen de stockage d'attente. Lorsqu'un arbre meurt, la décomposition du bois libère le CO<sub>2</sub> qui a avait été piégé, mais une grande partie de celui qui avait été emmagasiné dans le système racinaire va rester dans le sol. Il est donc certain que ce type de piégeage pourrait s'avérer fructueux pour les pays qui ont de grands espaces. Les USA étudient des végétaux génétiquement modifiés pour accroître leur capacité de stockage de CO<sub>2</sub>. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Yves Cochet.** De mieux en mieux !

**M. Bernard Outin.** C'est formidable !

**M. Christian Martin.** Ces informations sont tout à fait exactes, chers collègues !

**M. Daniel Marcovitch.** C'est ce qui est grave !

**M. Christian Martin.** Le vivant – faune et flore – comme étape entre le gazeux et le solide paraît être de loin la plus efficace des solutions biochimiques à long terme.

La séquestration du CO<sub>2</sub> est l'axe stratégique retenu par les USA. Ne voulant pas réduire leurs émissions en touchant à leurs habitudes de consommation, les Américains du Nord s'approprient à investir massivement dans les procédés de séquestration. L'objectif affiché du département de l'énergie des USA est de réduire le coût de la séquestration d'une tonne de carbone à 10 dollars ou moins d'ici à 2015.

Ce faisant les USA poursuivent un double but...

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** On est à l'Assemblée nationale française, ici !

**M. Christian Martin.** ... d'une part, disposer les premiers des technologies qu'ils pourraient proposer sur une base commerciale...

**M. Yves Cochet et M. Bernard Outin.** Et voilà !

**M. Christian Martin.** ... aux grands consommateurs d'énergie, l'Europe en particulier, et, d'autre part, devenir un grand vendeur de droits à polluer.

C'est là un véritable défi lancé à l'Europe. Il s'agit ni plus ni moins de son indépendance technologique dans le domaine de la protection de l'environnement et de sa position de vendeur ou d'acheteur sur un marché qui pourrait s'avérer des plus profitables.

Alors comment bâtir une offre face à la demande ? Les éléments principaux en sont : premièrement, une recherche puis un développement innovant fortement soutenu par les fonds publics ;...

**M. Yves Cochet.** Ah !

**M. Bernard Outin.** Eh oui, c'est ça, le libéralisme !

**M. Christian Martin.** ... deuxièmement, la création d'entreprises avec un fort soutien technologique et financier émanant d'organismes spécialisés ; et troisièmement, la mise en réseau de ces entreprises.

Il y a toutefois une condition nécessaire au service d'un tel projet. En effet, la protection de l'environnement doit être considérée par les acteurs industriels non pas comme une contrainte pesante que l'on est obligé de respecter comme un boulet que l'on traîne avec soi (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*) mais comme un ensemble d'opportunités qui s'offrent aux plus dynamiques. C'est ce que font aujourd'hui l'industrie et les pouvoirs publics américains. Faisons tout pour que la France prenne la tête d'un grand mouvement européen en ce sens.

**M. Yves Cochet.** C'est un client de M. George Bush qui parle !

**M. Christian Martin.** Non, je ne suis pas un client de M. George Bush. Je considère simplement qu'à l'avenir le CO<sub>2</sub> constituera le problème le plus important, que vous le vouliez ou non.

**M. Yves Cochet.** Le problème, c'est d'en réduire les émissions !

**M. Christian Martin.** Les Etats-Unis ne veulent pas le faire ! D'où leur programme tout à fait différent.

**M. Bernard Outin.** Comme ça, ils gagnent des sous avec le poison et avec le contre-poison !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard, qui vient de s'inscrire sur l'article.

**M. Jean-Pierre Brard.** Pour l'instituteur que je suis, la pédagogie est un élément extrêmement important. Je vais donc me servir de l'excellent exemple que vient de vous donner notre collègue pour illustrer mon propos. Nous savons tous que M. Martin est de bonne foi.

**M. Christian Martin.** Parfaitement !

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** C'est pire !

**M. Jean-Pierre Brard.** Et nul n'ignore que les lobbies frappent fort dans cette assemblée, notamment en organisant des colloques, qu'ils financent d'ailleurs parfois – ce fut ainsi le cas de l'IFP. Mais que notre collègue ait fait référence à l'un de ces colloques ne doit pas nous conduire à penser qu'il est l'agent d'un lobby : ceux-ci sont plutôt discrets en général. Il n'empêche qu'il nous a dit des choses extrêmement intéressantes. Je ne reviendrai pas sur le système radicaire pour lui demander de nous expliquer plus en détail de quoi il s'agit.

**M. Jean Le Garrec.** Ah non ! De grâce ! (*Sourires.*)

**M. le président.** Ne le faites pas, en effet !

**M. Jean-Pierre Brard.** Oh non ! Je ne voudrais pas le mettre en difficulté !

Je veux simplement souligner qu'alors qu'il a protesté – ou plutôt que le lobby qui est derrière cette intervention a protesté – contre les « contraintes pesantes » de la protection de l'environnement il n'a pas hésité à évoquer le soutien de fonds publics !

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Pour faire du fric !

**M. Jean-Pierre Brard.** Et tout cela, évidemment, au nom de la défense de l'intérêt national, lequel, comme par hasard, correspond à celui de l'IFP ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Monsieur Brard, nous partons du principe que tous les collègues sont de bonne foi et s'expriment librement.

**M. Christian Martin.** C'est un organisme public qui a organisé ce colloque international !

**M. Jean-Pierre Brard.** Qui l'a financé ?

**M. le président.** Chers collègues, vous continuerez votre dialogue en dehors de l'hémicycle.

**M. Jean-Pierre Brard.** Sur le pré, demain matin à six heures. (*Sourires.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>.  
(*L'article 1<sup>er</sup> est adopté.*)

#### Articles 2, 3, 4 et 5

**M. le président.** « Art. 2. – Il est créé un Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. »

Je mets aux voix l'article 2.  
(*L'article 2 est adopté.*)

**M. le président.** « Art. 3. – L'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique est chargé de collecter et de diffuser les informations, études et recherches sur les risques liés au réchauffement climatique et aux

phénomènes climatiques extrêmes en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer, en liaison avec des établissements et instituts de recherche concernés et le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il peut mener dans son domaine de compétence toute action d'information auprès du public et des collectivités territoriales. » – (*Adopté.*)

« Art. 4. – L'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique élabore chaque année, à l'intention du Premier ministre et du Parlement, un rapport d'information. Ce rapport peut comporter des recommandations sur les mesures de prévention et d'adaptation susceptibles de limiter les risques liés au réchauffement climatique. Il est rendu public. » – (*Adopté.*)

« Art. 5. – Le siège, la composition, les modes de désignation des membres et les règles de fonctionnement de l'observatoire sont fixés par décret. » – (*Adopté.*)

#### Vote sur l'ensemble

**M. le président.** Je ne suis saisi d'aucune demande d'explication de vote.

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de loi.  
(*L'ensemble de la proposition de loi est adopté.*)

**M. le président.** Je constate que le vote est acquis à l'unanimité.

4

#### AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE ENVIRONNEMENTALE

#### Discussion, en nouvelle lecture, d'une proposition de loi

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 17 janvier 2001.

« Monsieur le président,

« J'ai été informé que la commission mixte paritaire n'a pu parvenir à l'adoption d'un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à la création d'une agence française de sécurité sanitaire environnementale.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement demande à l'Assemblée nationale de procéder, en application de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, à une nouvelle lecture du texte que je vous ai transmis le 11 janvier 2001.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion, en nouvelle lecture, de cette proposition de loi (n<sup>os</sup> 2861, 2904).

La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

**Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Monsieur le président, monsieur le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les députés, nous voici de nouveau réunis pour traiter de la création de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale. A partir de trois propositions de loi présentées par chacun des groupes de la majorité, deux lectures dans votre assemblée et deux autres au Sénat ont permis à chacun de faire entendre son point de vue. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde, je crois, sur les principes qui doivent guider notre action dans ce domaine et sur les objectifs que nous poursuivons.

Ces principes sont clairs : qualité et indépendance de l'expertise, séparation nette entre évaluation et gestion des risques, transparence des décisions, enfin, priorité donnée à la protection de l'environnement et de la santé.

Notre objectif est tout aussi clair : il s'agit de combler rapidement ce qui apparaît de plus en plus comme une lacune du dispositif mis en place en 1998. La création de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale doit permettre d'assurer l'indépendance de l'évaluation des risques, de mieux la structurer, et de donner en amont une vraie priorité à la recherche et à l'expertise sur ces sujets.

A la suite des discussions ouvertes par le Sénat, vous avez proposé en deuxième lecture, monsieur le rapporteur, un amendement relatif à la création de l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Cet amendement permettra également de clarifier l'organisation de l'expertise et de la recherche dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. La création de l'IRSN, qui conduira en particulier à dégager de la tutelle du commissariat à l'énergie atomique les activités d'expertise et de recherche en matière de sûreté nucléaire, relève en effet des mêmes exigences de transparence et d'indépendance de l'expertise en matière d'évaluation des risques.

Le texte que vous avez adopté en deuxième lecture, mesdames, messieurs les députés, a pris en compte les débats que nous avons eus ici et au Sénat. Il doit beaucoup à la réflexion conduite depuis 1998 sur ce sujet, notamment dans le cadre de la mission confiée par le Premier ministre à Odette Grzegorzulka et André Aschieri.

Le souci que nous avons tous de renforcer la sécurité sanitaire dans le domaine de l'environnement me laissait espérer qu'un accord unanime pourrait se dégager sur ce texte, comme cela avait été le cas ici le 25 avril. Le Sénat n'a pu, ni en deuxième lecture, ni pendant la commission mixte paritaire, se rallier aux grandes lignes du texte que vous aviez adopté.

Je ne crois pas utile ici de détailler à nouveau les raisons qui ont conduit le Gouvernement à se prononcer contre certains amendements votés par le Sénat, et notamment ceux relatifs à l'intégration dans l'AFSSE de l'INERIS. Tout a été dit sur le sujet, et il s'agit d'une divergence de vue. Nous devons tout d'abord dresser un constat de carence. Nous ne disposons pas en France des équipes et des laboratoires pour alimenter le travail d'expertise nécessaire. Le second, c'est celui de la dispersion et du manque de cohérence. C'est le souci du Gouvernement, suivi par votre assemblée, de répondre à ce double constat qui a pu créer quelques différences d'approche entre la position constante défendue ici et celle du Sénat. Ce que nous devons faire, c'est créer des moyens qui n'existent pas aujourd'hui, mettre en place un cadre qui accueille et développe de nouvelles équipes et s'appuie, en

les fédérant, sur les efforts de prise en compte des impacts environnementaux sur la santé dans de multiples organismes de recherche et d'expertise.

La question de l'intégration de tel ou tel organisme pourra être discutée sur la base du rapport prévu à l'article 3. Mais je suis convaincue qu'il est temps maintenant, après presque un an de débats parlementaires, de rassembler nos volontés pour œuvrer de concert à combler les carences constatées. Il faut créer l'agence sans délai, la doter des moyens lui permettant de se mettre en place et procéder aux recrutements de qualité lui permettant de répondre aux questions qui lui seront posées très rapidement.

Le Gouvernement a souhaité doter dès cette année l'AFSSE de 37 millions de francs et a créé une quarantaine d'emplois nouveaux. Ce n'est qu'un début. Les moyens consacrés à l'Agence devront croître rapidement à l'avenir. Mais la proposition du Gouvernement, approuvée par le Parlement, de mettre en place les crédits permettant de créer l'AFSSE avant même la fin du débat parlementaire témoigne de la volonté commune de l'exécutif et des parlementaires de faire les progrès nécessaires dans les années qui viennent.

Je crois d'ailleurs important de souligner qu'il s'agit vraiment de moyens nouveaux, qui n'ont pas été obtenus au détriment d'autres organismes, notamment pas de l'INERIS dont le budget augmentera également en 2001, comme il l'a fait chaque année depuis 1998.

J'ai demandé en parallèle à mes services de travailler dès maintenant à l'élaboration des décrets qui permettront – je l'espère – de mettre en place l'Agence avant l'été et d'autoriser les recrutements prévus dès cette année.

**M. Jean Le Garrec, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Très bien !

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Sur les bases du texte voté en deuxième lecture et que votre commission vous propose de rétablir aujourd'hui, nous pourrions ensemble mettre en place très rapidement et dans les meilleures conditions cette troisième agence de sécurité sanitaire.

S'agissant enfin de la question de la radioprotection et de la sûreté nucléaire, vous avez, mesdames, messieurs les députés, à l'initiative de votre rapporteur et avec le plein accord du Gouvernement, proposé en deuxième lecture de fusionner l'OPRI et l'IPSN dans le cadre d'un établissement public autonome chargé de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, comme l'avait suggérée le rapport que M. Jean-Yves Le Déaut a remis au Premier ministre en 1998.

Ce regroupement des compétences d'expertise et de recherche constituera un progrès important dans sa crédibilité et sa capacité d'action.

Comme je l'ai fait au Sénat le 11 janvier, je peux maintenant apporter des réponses aux questions qui semblaient susciter quelque inquiétude chez certains d'entre vous. Le Gouvernement a ainsi décidé que la tutelle du futur IRSN sera assurée par les ministères chargés de la recherche et de l'industrie et, bien sûr, de la santé et de l'environnement. Ces tutelles seront précisées dans le décret pris en application de l'article 4 A.

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** Très bien !

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Le Gouvernement a également décidé de maintenir en dehors du futur institut les activités de

contrôle réglementaire qui sont actuellement exercées par l'IPSN et l'OPRI. Il agit là en cohérence avec le principe de ne pas confier au même organisme les fonctions d'exploitation, d'évaluation et de contrôle.

Le Gouvernement a enfin décidé que l'ensemble des activités que mène actuellement l'IPSN dans les domaines relatifs à la défense et au contrôle du désarmement chimique seront transférées au CEA et ne seront donc pas intégrées au futur IRSN. Le décret pris en application de l'article 4 A permettra également de traduire ces décisions.

Voilà toutes les raisons pour lesquelles je vous invite, mesdames, messieurs, à voter le texte tel que vous l'aviez voté en deuxième lecture, c'est-à-dire avec les amendements adoptés par votre commission des affaires culturelles que je remercie ici pour son travail.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. André Aschieri,** *rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.* Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, nous voici une nouvelle fois penchés sur le berceau de l'agence française de sécurité sanitaire environnementale. Les débats ont été animés, ce qui prouve l'intérêt que chacun y a porté ; j'espère que nous allons, enfin, trouver une solution qui satisfasse tout le monde.

En effet, la commission mixte paritaire réunie le 17 janvier n'est pas parvenue à un texte commun. Au cours de sa séance du 11 janvier le Sénat avait adopté un texte sensiblement différent de celui adopté en deuxième lecture le 12 décembre dernier par l'Assemblée.

Le texte de la proposition de loi des Verts a reçu non seulement le soutien du Gouvernement mais aussi, et cela nous a vraiment fait plaisir, un accord unanime de tous les groupes de cette assemblée. Le Sénat a été favorable sur le principe, mais nous divergeons sur la mise en place. Nous avons tous conscience que cette agence est une nécessité, qu'elle est urgente et qu'il nous faut trouver ensemble un outil d'excellence pour qu'elle fonctionne dans de bonnes conditions.

Je vous livrerai une pensée d'Alain Touraine qui me paraît résumer le problème : « Notre société se définit comme exposée à des risques et à des mouvements incontrôlables et imprévisibles. » Mais peut-être aurions-nous pu les prévoir quand même !

Jusqu'à présent, les principales maladies étaient d'origine infectieuses ; on connaissait l'agent pathogène, on connaissait le résultat. Aujourd'hui, elles sont de plus en plus liées à l'environnement. L'agent n'est plus naturel, il est émis par l'homme et le résultat n'est pas connu car on ignore les différents produits chimiques qui peuvent influencer sur notre santé.

L'Assemblée nationale a déploré le retard de notre pays en matière d'expertise sur les liens entre la santé et l'environnement et surtout la dispersion très importante des connaissances. Il nous faut absolument les rassembler, coordonner les actions, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et organiser un pôle de compétences spécifique en matière de sécurité environnementale.

Cette première étape est jugée indispensable avant d'envisager à court ou à moyen terme l'intégration en son sein d'une partie ou de la totalité de certains laboratoires. A cet effet, l'article 3 prévoit que, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi, un rapport soit remis au Gouvernement.

Le Sénat a préféré proposer l'intégration immédiate de l'INERIS dans l'AFSSE. Je vous rappelle que l'INERIS résulte de la fusion en 1990 du CERCHAR et de l'IRCHA et qu'il a pour mission de protéger la santé et l'environnement des risques liés au fonctionnement des industries et des rejets de certains d'entre elles.

L'intégration immédiate de l'INERIS dans l'agence française de sécurité sanitaire environnementale est donc une idée très séduisante que j'avais défendue en deuxième lecture. Eu égard aux difficultés que cela représentait pour le personnel et les syndicats de l'INERIS, que j'ai rencontrés, j'y ai renoncé. Cette idée était peut-être aujourd'hui prématurée. Il paraît préférable de regrouper les informations et de doter cette agence – et le personnel qui sera mis en place devrait nous le permettre – de la capacité d'expertise, de manière à pouvoir obtenir, chaque fois que cela est nécessaire, les moyens et les compétences. Car nous savons aujourd'hui que l'environnement sera cause de grandes surprises dans le domaine de la santé.

Nous vous proposerons donc de revenir au texte de la deuxième lecture pour l'article 2.

Le second point d'achoppement avec le Sénat concerne la fusion de l'Office de protection contre les rayons ionisants et de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire prévue à l'article 4 A qui doit donner naissance à un organisme nouveau, l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

Je me félicite du principe de cette fusion qui, si nous y parvenons, représentera une avancée. La création de l'IRSN est à l'image de la création de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale, elle aboutira, en définitive, à une indépendance, celle du CEA, tout le monde l'a bien compris. Aujourd'hui ces organismes sont directement sous la dépendance du Commissariat à l'énergie atomique. Or il n'est plus possible que le contrôleur soit en même temps le contrôlé.

Cette quatrième agence pourrait, – si nous la créons grâce à l'IRSN – figurer dans le dispositif général de sécurité sanitaire prévu par le sénateur Huriet, qui regrouperait donc quatre agences : l'AFSSAPS pour les médicaments, l'AFSSA pour les aliments, l'AFSSE pour l'environnement et pourquoi pas une agence que nous appellerions sans doute Liaisons directes entre l'environnement nucléaire et la santé.

Aujourd'hui nous nous retrouvons sur cette question en opposition avec le Sénat qui proposait deux modifications importantes. La première était d'exclure de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire les problèmes liés à la sûreté et au contrôle des installations. Nous pensons que l'IRSN doit garder la totalité de ses capacités. Lui enlever une partie et le laisser en relation directe avec le CEA serait l'affaiblir. Nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque nous aborderons la discussion des amendements.

La deuxième proposition du Sénat visait à définir, dès à présent, les tutelles. Madame la ministre, vous nous avez donné des précisions sur la tutelle du futur institut. Aussi la commission est restée favorable à ce qu'elle soit déterminée par décret en Conseil d'Etat. Je vous avais déjà indiqué quelles seraient les tutelles possibles ; elles sont, me semble-t-il, assez proches de celles que le Sénat avait choisies.

Pour ces raisons, il est également souhaitable de revenir au texte adopté par notre assemblée le 12 décembre dernier.

Au total, notre travail a bien progressé et nous pouvons nous féliciter des rapprochements intervenus entre les deux assemblées, au moins sur le fond. Nous avons une unanimité sur le principe, mais une divergence sur les moyens d'y parvenir. La création de cette agence est urgente. La population attend de nous un organisme fort pour répondre aux besoins de santé de l'environnement.

A l'aube de ce siècle plus que jamais nous devons garder à l'esprit le jugement de Nietzsche : « Il est possible que sa passion de connaître finisse par entraîner la mort de l'humanité. » Il pensait bien sûr aux méfaits de la science et à la nécessité de la contrôler. Nous sommes tous d'accord pour le faire et cette agence est créée pour cela.

L'agence française de sécurité sanitaire et environnementale et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire vont s'intégrer dans le dispositif voulu par le Sénat. Ainsi c'est une contribution essentielle au renforcement de la conscience de la science qui s'inscrit dans la loi. Nos concitoyens, mes chers collègues, nous en sauront gré.

### Discussion générale

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, notre assemblée est à nouveau saisie du texte relatif à la création d'une agence française de sécurité sanitaire environnementale, après l'échec de la commission mixte paritaire réunie le 17 janvier dernier. Mais grâce à l'acharnement de notre rapporteur, à l'habileté du président de la commission et à la bienveillance de Mme la ministre, nous nous retrouvons ici pour déboucher sur un texte qui marque un progrès.

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** Vous êtes trop aimable pour être honnête, monsieur Brard !

**M. Jean-Pierre Brard.** Non, mais, monsieur le président, les dettes ne sont pas forcément acquittées dans l'instant, le paiement peut se faire à tempérament. *(Rires.)*

**M. Bernard Deflesselles.** Oh !

**M. le président.** Revenez à votre texte, monsieur Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Oui, monsieur le président, mais je vois que M. Deflesselles est jaloux de cette connivence...

**M. Bernard Deflesselles.** Attentif seulement !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... très constructive pourtant, pour la réussite du travail parlementaire et de notre coopération avec le Gouvernement. *(Rires.)* Mais cela, vous ne le savez pas, messieurs de l'opposition, parce que, rappelez-vous, c'était à coups de 49-3 que cela se réglait ! *(Rires et exclamations.)*

Voilà bientôt un an que le Parlement débat de cette création ; il est maintenant nécessaire d'aboutir rapidement, car les problèmes à traiter prennent chaque jour de l'ampleur et surtout nos concitoyens y sont de plus en plus sensibles. Il existe une attente dans l'opinion, et l'exemple de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments démontre amplement l'intérêt et l'utilité de ce type de structure, une structure qui produit des analyses sans nécessairement toujours produire des préconisations, mais on entre là dans un autre registre, qui peut déboucher sur l'altération des analyses.

Il nous faut créer une institution cohérente, efficace, dotée des moyens nécessaires à son bon fonctionnement et à l'accomplissement de ses nombreuses missions dans des domaines très diversifiés.

Face à des problèmes et à des risques complexes, à des intérêts économiques puissants – on l'a vu dans le débat précédent –, à des pesanteurs et à des mentalités figées, nous devons doter notre pays des moyens publics, indépendants, crédibles, de préserver la santé publique, c'est-à-dire concrètement celle de chaque habitant de notre pays.

Il faut sortir des incohérences actuelles, combler des lacunes inacceptables et pouvoir répondre rapidement et efficacement aux crises de sécurité environnementale. Nous devons particulièrement veiller à éviter, de la façon la plus claire, la confusion entre contrôleur et contrôlé, qui est source d'incohérence et d'inefficacité et qui choque profondément nos concitoyens. Reconnaissons qu'il reste encore beaucoup de progrès à réaliser. Cela est particulièrement vrai pour l'Institut de radioprotection et de sécurité nucléaire, qui doit être compétent pour l'importante question des recherches en sûreté sur les réacteurs nucléaires. Les structures que nous allons créer doivent immédiatement disposer des moyens d'agir et de remplir efficacement leurs missions.

Il est clair que nous allons bousculer des habitudes et heurter les intérêts de lobbies puissants qui, trop souvent, se manifestent dans cette enceinte, souvent d'une manière fort habile, qu'on n'identifie pas toujours immédiatement. Ce n'était pas le cas tout à l'heure ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Nos concitoyens n'accepteraient pas que nous nous cantonnions dans des demi-mesures alors que la santé publique est en jeu. C'est elle qui doit être pour nous la priorité absolue et guider nos choix pour ce texte. Toutes les expériences récentes, de l'affaire de la vache folle au scandale de l'amiante, démontrent clairement qu'il s'agit désormais d'une priorité incontournable.

De plus en plus souvent, l'inertie ou les erreurs des pouvoirs publics donneront lieu à des sanctions, non seulement politiques, mais aussi pénales. Les plaintes et les instructions se multiplient. Il faut donc réunir les conditions pour que les décisions politiques et l'action administrative soient éclairées et guidées par le travail indépendant de structures spécialisées, efficaces, et transparentes.

A cet égard, l'idée de faire de l'Agence une tête de réseau mérite quelques précisions, en particulier sur l'ampleur, la composition et la cohérence du réseau qu'il s'agit de constituer. En effet, un tel réseau doit être en mesure de répondre à la diversité des problèmes environnementaux susceptibles d'affecter la santé humaine. De ce point de vue, la participation de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques, l'INERIS, est une nécessité. Ce réseau doit en outre être conçu de manière évolutive, de façon à aller vers une structure de plus en plus cohérente tout en garantissant l'indispensable polyvalence de ses actions.

Le caractère particulier et évolutif que va revêtir l'agence telle que nous allons la créer nécessitera que soient évalués d'ici à deux ans son fonctionnement et ses évolutions, afin de vérifier que les objectifs du législateur auront été réellement atteints dans la durée.

Les propositions de notre rapporteur vont dans ce sens et il convient de les retenir, voire de les renforcer pour aboutir à un texte qui marquera une réelle avancée et permettra les développements nécessaires qui appellent

des progrès futurs dans l'esprit des propos tenus par notre collègue André Aschieri. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Deflesselles.

**M. Bernard Deflesselles.** Je tiens tout de suite à vous rassurer, monsieur Brard, je ne fais partie d'aucun lobby !

**M. Jean-Pierre Brard.** Ne protestez pas trop, vous attirez notre attention !

**M. Bernard Deflesselles.** C'est un plaisir, monsieur Brard !

Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, nous voici à nouveau réunis pour débattre de la création de l'agence française de sécurité sanitaire environnementale : troisième lecture, mais aussi troisième texte. En effet, cette proposition de loi s'est largement transformée au fil des différentes lectures. Telle qu'elle nous est présentée aujourd'hui, elle comporte des enjeux touchant à la sécurité sanitaire mais aussi à la sécurité nucléaire. Il ne s'agit donc plus simplement de créer une agence, monsieur le rapporteur, mais deux agences.

Je ne rappellerai ni le caractère essentiel de l'agence de sécurité sanitaire environnementale, ni les étapes de la longue réflexion qui ont abouti à ce texte, même s'il convient à nouveau de saluer le travail effectué par l'ensemble des parlementaires et par le rapporteur.

Les attentes des Français en matière de sécurité sanitaire environnementale sont fortes et l'actualité de ces derniers mois l'a largement confirmé, qu'il s'agisse du naufrage de l'*Erika*, du *Ievoli Sun* ou de la crise de la vache folle, les exemples sont malheureusement nombreux.

Madame la ministre, nos divergences sur ce texte sont de deux ordres. Elles portent d'abord sur la viabilité et le devenir de l'AFSSE – le développement de l'agence à partir d'un noyau dur existant ou sa transformation en tête de réseau – et la méthode gouvernementale employée dans la création de l'IRSN, et les imprécisions qui l'entourent.

Arrêtons-nous, tout d'abord, si vous le voulez bien, sur la structure et le financement de l'agence française de sécurité sanitaire environnementale. Lors de la première lecture à l'Assemblée nationale nous avons adopté une solution médiane en laissant le soin à un décret en Conseil d'Etat de préciser les modalités d'une éventuelle intégration de certains organismes comme, par exemple, l'INERIS. A l'époque, l'atmosphère était à la satisfaction et la forme l'emportait sans aucun doute sur le fond.

Aujourd'hui, on se doit de revenir sur certaines questions de première importance. Est-il nécessaire d'intégrer l'INERIS dans la future agence de sécurité sanitaire environnementale ? C'est une vraie question.

Madame la ministre, on vous sait favorable à l'idée de faire de l'Agence une tête de réseau dotée de moyens humains et budgétaires qualifiés de significatifs. Ce sont vos propos. Mais estimez-vous que 37 millions de francs de budget et trente-cinq personnes constituent des moyens significatifs à la hauteur des enjeux ? Personnellement, je ne le crois pas. Et la comparaison avec les deux autres agences que sont l'AFSSAPS et l'AFSSA est à mon sens sans appel.

Est-il vraiment cohérent de constituer un triptyque AFSSA, AFSSAPS, AFSSE à ce point déséquilibré ! Avec la création de l'IRSN, l'incohérence de l'AFSSE en tant

que tête de réseau avec un budget de 35 millions de francs apparaît encore plus criante. En effet, cet institut devrait être doté d'un budget d'au moins 1,5 milliard et employer plus de 1 200 personnes.

Avec l'INERIS, l'agence disposerait – je parle au conditionnel – d'environ 300 millions de francs et de quelque 485 personnes. Il ne s'agit certes pas de se donner bonne conscience, comme vous l'avez déclaré, madame la ministre, devant les sénateurs, en faisant croire qu'en intégrant l'INERIS on confère à la nouvelle agence des moyens importants. Comment pouvez-vous croire qu'après tant de mois d'investissements et de réflexions notre but soit seulement de se donner bonne conscience ?

Je le répète, la construction de l'AFSSE à partir de l'INERIS aurait un double avantage : lui donner une certaine assise à partir de ce noyau dur et créer un certain équilibre avec les deux autres agences déjà existantes.

Au regard de ses missions, le constat est sans appel. L'Institut national de l'environnement et des risques industriels rentre parfaitement dans le champ de l'AFSSE. En effet, l'INERIS traite des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes, des biens ainsi que sur l'environnement. Ces activités ont des liens incontestables, me semble-t-il, avec les futures activités de la nouvelle agence.

En effet, l'AFSSE est aussi chargée de traiter les risques biologiques, chimiques ou physiques liés à l'environnement, qu'il s'agisse du milieu naturel ou du milieu domestique ou professionnel créé par l'homme. Environnement et santé étant en constante interaction, il serait à mon sens incohérent de scinder le risque sanitaire, relevant de l'AFSSE, et les atteintes à l'environnement dépendant de l'INERIS.

Prenons en la matière inspiration sur nos voisins européens : sur le plan de la sécurité sanitaire, les Pays-Bas comme l'Allemagne disposent d'une agence unique dotée de moyens puissants, combinant les capacités de veille, d'expertise et de prospective en matière d'environnement et de santé. Pour toutes ces raisons, je reste, mes chers collègues, favorable à l'intégration de l'INERIS dans l'AFSSE. Refuser cette intégration revient à mon sens à se priver *de facto* de 265 millions de francs de budget et par conséquent des moyens correspondants... La raison voudrait que l'on se tourne naturellement, reprenant ce qu'avaient proposé les sénateurs comme nous-mêmes en seconde lecture, vers une autre source de financement environnementale, en l'occurrence la TGAP dont on a parlé tout à l'heure, et encore à l'instant...

**M. Bernard Outin.** C'est un raisonnement bizarre...

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Vous n'y croyez pas vous-même !

**M. Bernard Deflesselles.** Véritablement détournée de son but intrinsèque, puisque désormais, tout le monde le sait, destinée à alimenter le FOREC et à financer les 35 heures,...

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Quelle conversion !

**M. Bernard Deflesselles.** ... cette nouvelle taxe est totalement incompréhensible tant pour les Français que pour les autres gouvernements européens qui, eux, l'affectent à la lutte contre l'effet de serre.

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Non !

**M. Bernard Deflesselles.** En partie tout au moins.

En 2001, la TGAP rapportera au total pas moins de six milliards de francs à l'Etat. Certains disent même que le pire reste à venir, puisque le Gouvernement ambitionne de faire rentrer dans les caisses de l'Etat, dans les deux ou trois années qui viennent, pratiquement douze milliards de francs. L'octroi d'une petite fraction de celle-ci serait tout à fait envisageable, et parfaitement désigné pour financer une agence dont l'objectif est précisément la sécurité sanitaire environnementale.

Le second point de divergence concerne – j'allais dire concernait, madame la ministre – l'IRSN. Si j'adhère totalement à la vision proposée par notre collègue Aschieri en deuxième lecture, qui consiste à rassembler l'IPSN et l'OPRI, je ne peux que regretter la méthode employée et, disons-le, les imprécisions qui encadrent la création de cette quatrième agence – appelons les choses par leur nom : il s'agit bel et bien d'une quatrième agence.

Comme l'a souligné tout récemment notre collègue sénateur Claude Huriet, les commissions parlementaires, pourtant compétentes pour examiner les textes relatifs à l'industrie nucléaire, se retrouvent de fait totalement écartées de cette quatrième agence, l'article 4 A pouvant même être qualifié de cavalier législatif. Et si l'on peut se faire une idée des moyens dont bénéficiera cette agence, beaucoup de questions sont malheureusement renvoyées à des décrets. C'est d'ailleurs ce qui nous pose problème : rien n'est dans le texte, tout sera dans les décrets, qu'il s'agisse de la nature des tutelles qui s'exerceront sur le nouvel établissement, des attributions mêmes de l'IRSN, de ses pouvoirs de contrôle, de son financement, de son organisation, de ses conditions de saisine.

Un autre problème délicat est posé par le fait que l'IPSN exerce des attributions concernant la recherche en sûreté portant sur les réacteurs nucléaires. En effet, dès lors que l'IPSN sort du CEA pour intégrer une nouvelle structure, il est logique qu'il n'emporte que ses activités d'expertise, le CEA conservant la responsabilité des recherches en sûreté, garante à mon sens de la fiabilité des futures centrales.

Voilà pourquoi nous sommes favorables à l'amendement adopté par le Sénat. Certes, cette agence résulte d'une fusion entre deux autres organismes existants, mais est-ce une raison pour brandir sans cesse l'arme du décret ? Comment peut-on envisager de renvoyer toutes ces questions au domaine réglementaire alors que tel n'est pas le cas pour l'AFSSE, ces questions étant réglées dans le texte qui nous est actuellement soumis ? Votre méthode en la matière pourrait être contestable.

Je vous concède, madame la ministre, que vous venez de lever quelques doutes et de dissiper certaines interrogations sur l'IRSN en particulier, et plus précisément sur ses tutelles. Vous nous avez confirmé qu'il y aurait l'industrie, l'environnement, la santé, peut-être même la défense, mais je n'ai pas bien entendu...

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Non, la recherche.

**M. Bernard Deflesselles.** ... et la recherche.

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** J'ai indiqué que les services de défense seraient mis hors du champ de l'agence.

**M. Bernard Deflesselles.** Le groupe Démocratie libérale et son président, Jean-François Mattei ont porté – avec d'autres, bien sûr – ce texte depuis sa naissance. Il serait dommageable que nous ne parvenions pas à nous

entendre sur le devenir et le financement de l'AFSSE, ainsi que sur la création d'une quatrième agence en matière de sûreté nucléaire.

Cette proposition de loi, qui porte en elle de nombreuses espérances, a été, rappelons-le, adoptée à l'unanimité en première lecture. Depuis, en deuxième lecture et au cours des navettes avec le Sénat, quelques modifications ont été apportées et quelques interrogations se sont exprimées. Mes chers collègues, madame la ministre, ne gâchons pas le travail accompli jusqu'ici ; donnons véritablement à ces deux agences – puisqu'il s'agit ce soir de deux agences – les moyens de fonctionner et de répondre aux attentes des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Daniel.

**M. Jean-Claude Daniel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si j'interviens, ce soir, pour le groupe socialiste, c'est en mon nom propre, mais également à la place de Mme Odette Grzegorzulka dont chacun connaît l'attention qu'elle porte à ce sujet et la qualité du travail qu'elle a accompli depuis déjà plus d'un an. Notre collègue, qui anime ce groupe de travail depuis si longtemps, est, à l'heure où nous parlons, reçue, avec plusieurs élus, par le PDG de Danone dont les projets de licenciements pourraient faire plusieurs centaines de victimes dans son département, et dans d'autres. Vous comprendrez que ce sujet préoccupant ait pu la retenir.

**M. Jacques Desallangre.** Hélas !

**M. Jean-Claude Daniel.** Après deux lectures de ce texte dans chacune des assemblées, il ressort au moins un accord général de l'ensemble des groupes politiques sur la mise en place d'une Agence de sécurité sanitaire environnementale. Toutefois, il subsiste – on vient de le voir avec l'intervention précédente – des désaccords sur la forme que pourrait prendre cet organisme.

La proposition de loi de notre collègue André Aschieri, qui a servi de base à la discussion parlementaire, propose la création d'une agence d'objectifs qui soit « la tête de réseau » et le coordonnateur tous les organismes publics intervenant dans ce domaine.

Dès la première lecture à l'Assemblée nationale, la question de l'intégration ou non de certains établissements publics, comme l'INERIS, intervenant dans le champ de la sécurité sanitaire environnementale a été posée. Cette idée a été considérée comme prématurée et inapplicable dans un court délai en raison de la diversité des statuts et des champs de compétence des établissements concernés et renvoyées à un décret ultérieur. Ce texte, rappelons-le a été voté à l'unanimité en première lecture.

La seconde lecture à l'Assemblée a permis de préciser la nature des relations entre l'AFSSE et les établissements publics intervenant dans son champ de compétence, qui se feront dans un premier temps sous la forme de conventions de mise à disposition des compétences et moyens d'action.

Pollution de l'air, des sols et des nappes phréatiques par les nitrates, par les produits phytosanitaires, dioxines catastrophe de l'Erika, augmentation incidente des cancers, autant d'événements, et je ne les cite pas tous, qui nous prouvent l'urgence à se préoccuper des questions de santé-environnement et donc à mettre en place une telle agence. Sur ce point, nous sommes tous d'accord.

La création de cette agence, il est peut-être utile de le rappeler, repose sur cinq principes : l'Etat est garant de la sécurité sanitaire ; les règles de droit, d'origine nationale ou communautaire – et je reviendrai sur ce dernier point – doivent définir de manière suffisamment rigoureuse les conditions dans lesquelles la sécurité sanitaire environnementale peut être assurée ; le contrôle de l'application de ces règles doit être effectué par une administration dont la mission est bien identifiable ; le dispositif de veille sanitaire doit être en mesure de rassembler toutes les informations pertinentes, le principe de précaution enfin est inscrit dans la loi du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement.

Voilà pour les principes fondateurs.

Sous l'impulsion de leur rapporteur, Claude Huriet, les sénateurs ont, quant à eux, privilégié la constitution d'une agence par intégration de l'INERIS et de l'OPRI. Les arguments développés par le Sénat, et repris à l'instar par M. Deflesselles, portent essentiellement sur la nécessité d'assurer à la future agence une « masse critique » à l'instar de ce qui avait été décidé lors du débat sur la loi de 1998 et qui avait abouti à l'intégration du CNEVA dans l'AFSSA.

Cela dit, comparaison n'est pas raison. Il n'y a pas forcément similitude entre les deux cas ; de surcroît, le nombre des organismes susceptibles d'intervenir dans leurs domaines de compétences respectifs, mais que l'on ne saurait réduire au champ examiné aujourd'hui, incite à prendre pour l'AFSSE une position différente de celle que nous avons retenue pour l'AFSSA.

**M. Jean Le Garrec**, *président de la commission*. Très juste !

**M. Bernard Outin**. Tout à fait !

**M. Jean-Claude Daniel**. Je vais revenir sur ce sujet.

Tenant compte de l'intégration par l'Assemblée nationale d'un amendement portant création de l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire – l'IRSN – par fusion de l'OPRI et de l'IPSN, et des remarques du Gouvernement sur le champ de compétence de l'INERIS, lequel va bien au-delà de la sécurité sanitaire environnementale, le Sénat a choisi en deuxième lecture d'intégrer uniquement l'INERIS dans la future AFSSE – abandonnant l'OPRI – dont le champ de compétence et l'intitulé seraient élargis aux risques industriels et chimiques et qui deviendrait donc l'agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et de prévention des risques industriels et chimiques. C'est le titre que nous avons pu découvrir au moment de la CMP.

Le champ de la sécurité sanitaire environnementale est vaste et ne se limite pas à quelques organismes. Les risques sanitaires liés à l'environnement du travail sont plutôt étudiés par l'INRS, ceux liés à l'habitat par le CSTB. Des équipes appartenant à de nombreux organismes de recherche s'intéressent également à l'évaluation des risques sanitaires liés à l'environnement, qu'il s'agisse de l'IFREMER pour le milieu marin ou du BRGM pour les sols. Tous ces organismes ont une part importante de leur activité qui n'est pas directement liée à la problématique santé-environnement ; la qualité de l'expertise aurait sans doute à souffrir d'une séparation des équipes qui étudient dans le même organisme l'impact d'un polluant sur l'être humain, sur la faune ou sur la flore. Voilà qui nous incite naturellement à revenir au texte initial de l'Assemblée et à marquer notre désaccord avec le Sénat.

Revenons à l'INERIS. Celui-ci est avant tout un organisme d'expertise dans la prévention des risques, que ce soient ceux du sol ou du sous-sol : effondrements

miniers, risques accidentels, explosions et incendies, en site industriel fixe ou lors du transport de matières dangereuses, risques des pollutions susceptibles de nuire à long terme à l'environnement ou pour la santé. Seul ce dernier aspect est réellement inclus dans les missions de l'agence, qui restent de fait exclusivement sanitaires, quel que soit son nom. Il représente 10 à 20 % des activités de l'INERIS.

Mais l'INERIS, on l'a dit, n'est pas le seul organisme à avoir des compétences dans ce domaine : le CSTB, l'IFREMER, l'INRS, le BRGM ont tous une part de compétences dans ce domaine très éclaté de l'impact sanitaire lié à un environnement dégradé. L'agence devra recourir à tous ces organismes de façon harmonieuse et surtout remplir des missions qu'aucun d'entre eux ne peut assurer aujourd'hui, car il s'agit de la vision globale des risques et de leur hiérarchisation. Aussi le projet développé par l'Assemblée nationale et soutenu par le Gouvernement nous paraît-il préférable et plus rapide à mettre en œuvre.

Un autre problème, évoqué en CPM, est posé par la transformation d'un EPIC en EPA – établissement public administratif, ce qui ne s'est pas fait depuis quarante ans en France. Cela risque d'être juridiquement très difficile à réaliser et d'entraîner des délais importants pour la rédaction des décrets.

L'INERIS se dit prêt à collaborer avec l'agence, à mettre à sa disposition les équipes qui pourront lui être utiles et même à l'aider dans son démarrage. Cette collaboration sera plus rapidement fructueuse que la transformation envisagée par le Sénat ; la création de l'agence en serait facilitée et l'INERIS pourra ainsi continuer à mettre ses compétences dans la réduction des risques et sa connaissance du milieu industriel au service des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des entreprises.

En conclusion, je crains que la solution d'intégrer l'INERIS dans l'agence n'entraîne de fait, et très rapidement la disparition de compétences fortes et indispensables pour les pouvoirs publics dans le risque accidentel industriel et dans l'écotoxicité, sans pour autant accélérer la mise en œuvre de la nouvelle agence, que nous espérons tous.

**M. Bernard Outin**. Tout à fait !

**M. Jean-Claude Daniel**. Venons-en maintenant à l'IRSN. Lors de la discussion sur la proposition de loi tendant à la création d'une agence française de sécurité sanitaire environnementale, un amendement a été introduit en deuxième lecture à l'Assemblée nationale créant l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

Lors de la discussion au Sénat, Mme la ministre avait indiqué, et elle vient de nous le répéter : « Le Gouvernement a décidé que l'ensemble des activités que mène actuellement l'IPSN dans le domaine relatif à la défense et au contrôle du désarmement chimique resteront de la compétence du Commissariat à l'énergie atomique et ne seront donc pas intégrés au futur IRSN. »

Un des principes essentiels qui président à la création de l'IRSN est de séparer clairement la fonction d'expertise technique, au service des pouvoirs publics, de celle d'exploitant nucléaire. A cet égard, la décision prise par le Gouvernement le 9 décembre 1998 était déjà très claire : « Il sera mis fin aux chevauchements des rôles en matière de sûreté : l'exploitation d'installations nucléaires, d'une part, le contrôle des exploitants, d'autre part, l'expertise technique enfin, doivent être en des mains totalement distinctes ».

Au cours de la discussion en deuxième lecture, Jean-Yves Le Déaut et Christian Bataille se sont inquiétés du risque de voir l'industrie laissée à l'écart du projet et de la « sanctuarisation » de l'expertise concernant la recherche en sûreté des réacteurs.

L'article 4 A, dans la rédaction proposée par la commission des affaires sociales et adoptée par l'Assemblée en deuxième lecture, et qui nous sera à nouveau proposée aujourd'hui, exclut toute référence aux tutelles dans le texte, le sujet étant renvoyé en décret. Mme la ministre s'est exprimée très clairement à ce sujet. Est également exclue la « sanctuarisation » de la recherche relative à la sûreté des réacteurs. Sur ces deux points, la réponse est désormais claire.

Bien que la commission des affaires sociales ait rétabli, lors de sa réunion du 31 janvier, le texte adopté par l'Assemblée le 13 décembre, qui convient au Gouvernement, M. Le Déaut souligne qu'il faudra préciser de quelle manière le travail d'expertise de l'IPSN sera « dichotomisé » entre les secteurs civil et militaire.

**M. Jean Le Garrec, président de la commission.** Nous « dichotomiserons » pour satisfaire M. Le Déaut...

**M. Jean-Claude Daniel.** Il y aurait toutefois un risque à démarier totalement, à l'aveuglette, le civil et le militaire. Il conviendra donc, dans les textes réglementaires, de préciser le sujet et, dans un même élan, de rassurer sans doute le personnel de l'actuel IPSN, inquiet du risque d'une certaine dispersion de son travail.

**M. Jacques Desallangre.** Il a bien raison !

**M. Jean-Claude Daniel.** En conclusion, le retour au texte de l'Assemblée nous permettra, pour une part, d'acter les nombreux sujets d'accord avec le Sénat et, pour le reste, de revenir naturellement au choix fondamental qui était le nôtre en seconde lecture.

Contrairement à notre rapporteur, je ne décrirai pas l'IRSN comme une coquille vide dont le contenu sera construit progressivement – quand bien même, en fait, il s'agit de cela –,...

**M. Bernard Deflesselles.** Eh oui, malheureusement !

**M. Jean-Claude Daniel.** ... mais plutôt comme le lieu d'une expertise d'excellence partagée entre les organismes qui ont dans leur champ de compétence une part de capacités à réunir, et de naissance, disons-le, des expertises complémentaires indispensables sur des champs non encore couverts.

Nous attendons avec impatience, madame la ministre, la rédaction des textes réglementaires qui apporteront, nous en sommes certains, les réponses adaptées concernant les tutelles ministérielles sur l'IRSN et le choix des compétences transférées de l'IPSN à l'IRSN.

**M. Bernard Deflesselles.** Il aurait été préférable de répondre à ces questions plus tôt !

**M. Jean-Claude Daniel.** Et je vous interrogerai aussi volontiers sur la position que la France devra tenir, à l'échelle européenne, sur des sujets touchant à la pollution et à la santé environnementale qui, le plus souvent, sont transfrontières, les facteurs de risque étant largement palpables à l'échelle de l'Union européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. André Angot.

**M. André Angot.** Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, il n'est pas contestable qu'il existe un lien entre la santé et l'environnement.

Les rapports de l'Institut de veille sanitaire, mis en place par Hervé Gaymard et le gouvernement Juppé, organisme unique en Europe, concluent à l'augmentation de certaines maladies allergiques ou infectieuses liées à la qualité de l'air que nous respirons. C'est le cas pour l'asthme, les bronchiolites, et autres allergies respiratoires.

D'autres maladies sont apportées par l'eau, les sols et différents polluants chimiques.

Il n'est un secret pour personne qu'aux USA et au Canada, l'incidence des cancers hormono-dépendants est très supérieure à ce que l'on trouve en France. Ce serait dû à l'utilisation des hormones comme facteur de croissance pour la production de viande bovine.

La consommation de variétés OGM pourrait présenter, dans quelques années, des risques d'allergies digestives ou même de résistance à certains antibiotiques, avec l'utilisation de gènes marqueurs précurseurs de résistance à ces antibiotiques.

Par ailleurs, nos concitoyens prennent délibérément des risques mortels. Quand on analyse les risques courus par les Français, on met souvent l'accent sur la spécificité du risque alimentaire. Il est diagnostiqué et très médiatisé, mais il reste tout de même exceptionnel. Si l'on compare leurs indices, on s'aperçoit que le risque d'intoxication alimentaire se situe à 0,3, le risque allergique à 2,7, le risque lié aux accidents de la circulation à 25 et celui lié à la consommation de tabac à 164.

Même s'il faut être vigilant, il convient de rester prudent sur ces sujets. Il ne fait aucun doute qu'actuellement, avec la mise en place des réseaux d'épidémiologie, on détecte et recense mieux les causes de mortalité qu'autrefois. Il est néanmoins nécessaire de créer une agence sanitaire environnementale propre à examiner tous les risques que courent nos concitoyens.

Il existe des dizaines de directions ou d'instituts de recherche dans notre pays. Ils sont isolés, chacun dans son secteur d'activité. Il est nécessaire de les regrouper au sein d'une structure de réflexion et de concertation, comme cela a été fait pour l'Agence française de sécurité sanitaire de l'alimentation.

La création de l'agence de sécurité sanitaire environnementale doit être une réponse appropriée à la dispersion de toutes les administrations et instituts de recherche qui travaillent isolément sans concertation ni confrontation de leurs recherches et de leurs résultats.

Attention, cependant, à ne pas créer une nouvelle structure administrative qui se superposerait à tout ce qui existe déjà. Si cette agence de sécurité sanitaire environnementale se contente de regrouper, pour une meilleure concertation, tous les organismes de recherche et les administrations qui travaillent isolément, nous y sommes favorables. Nous le serions moins s'il s'agissait de créer une nouvelle administration destinée à contrôler les services d'Etat existant. Nous voudrions des assurances à ce sujet, madame la ministre.

J'approuve la rédaction de l'article 1<sup>er</sup> qui donne au comité national de la sécurité sanitaire le pouvoir de gérer la communication lors des crises sanitaires. Lors de la discussion de la loi relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme, j'avais préconisé de créer une instance de gestion des crises de santé publique pour mieux y préparer les administrations, les entreprises, les élus et les médias. Cette proposition est en partie reprise dans l'article 1<sup>er</sup> et je considère que cela est positif.

Il faudra aussi que la France agisse au niveau européen pour que les mêmes structures soient créées dans d'autres pays. En effet, les produits toxiques ne s'arrêtent pas aux frontières ! On l'a bien constaté au moment de la catastrophe de Tchernobyl. Il en est de même pour les eaux de ruissellement. Ainsi une décharge de produits chimiques se situant dans les montagnes suisses peut se déverser dans les cours d'eau français.

Il faudra aussi être attentif à l'air que nous respirons.

En outre, comme les échanges industriels et agro-alimentaires deviennent prédominants, il sera indispensable de s'assurer que les produits importés d'autres pays répondent aux mêmes normes que les produits français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française - Alliance.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Desallangre.

**M. Jacques Desallangre.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, nul ne doute de la nécessité de créer une agence d'objectifs et de moyens en matière de santé et d'environnement. Cette nouvelle structure devra être dotée, directement ou par convention, d'une capacité d'expertise répondant aux attentes de nos concitoyens, à leur besoin d'information. La transparence est un impératif pour rétablir la confiance, sérieusement écornée par les récentes catastrophes et crises.

Cette proposition de loi aurait probablement recueilli l'assentiment d'une très large majorité si notre rapporteur n'y avait pas inséré, en deuxième lecture, une disposition bouleversant en profondeur la recherche en sûreté nucléaire.

Les députés du Mouvement des citoyens regrettent ce cavalier législatif et les nombreuses incertitudes qui demeurent sur le projet de fusion de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI) et l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) pour créer un nouvel établissement : l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

Il est pour le moins regrettable que ce débat d'une importance stratégique vienne par amendement au détour de la deuxième lecture d'une proposition de loi. Notre collègue Odette Grzegorzulka disait ici, lors de la précédente lecture : « J'ai le sentiment que l'on se trompe de débat ; le moment me semble donc mal choisi pour proposer un cavalier qui aboutirait de surcroît à des restructurations dans le nucléaire. » Je partage son sentiment.

Nous souhaitons, conformément aux engagements du Premier ministre et du secrétaire d'Etat à l'industrie, que je cite, que « l'évolution de la place de l'énergie nucléaire fasse l'objet d'un débat scientifique démocratique qui permettra d'examiner toutes les conséquences des choix possibles et de peser tous les arguments ». Cela est nécessaire pour que les Français soient précisément informés et puissent ainsi trancher sans passion ni a priori !

**M. Claude Birraux.** Très bien !

**M. Jacques Desallangre.** Nous n'avons pas le droit de supprimer des futures consultations et concertations des questions aussi essentielles que la place de la recherche et des chercheurs, les missions et moyens des organismes de contrôle, l'importance du nucléaire dans notre politique énergétique. Nous savons que, pour être acceptée par les Français, la politique énergétique et la place de la filière électro-nucléaire doivent être exposées objectivement et de façon transparente. Seule une grande loi sur le

nucléaire, traitant de la recherche, de la sécurité, de la production et des déchets, serait à même de répondre à ces impératifs de transparence et de débat raisonné.

L'utilisation d'un cavalier législatif a, d'une part, privé les Français du débat auquel ils ont droit et, d'autre part, hypothéqué la qualité de notre travail parlementaire. Ne trouvez-vous pas, mes chers collègues, qu'il aurait été souhaitable que nous bénéficions de l'éclairage au fond de la commission de la production et des échanges ? En nous affranchissant de l'esprit du règlement de l'Assemblée nationale, nous prenons le risque de voter une loi insuffisante et presque ignorante des réels enjeux.

Une motion de renvoi en commission se justifierait, car le Parlement doit fournir un travail de qualité pour être respecté, au-delà de la légitimité qu'il tire du suffrage. Lorsque nous créons de nouvelles structures, nous ne pouvons pas nous désintéresser de leur mode de fonctionnement, des moyens mis à leur disposition, de leurs prérogatives, bref, de leur avenir.

L'article 34 de notre constitution impose d'ailleurs au législateur de fixer « les règles concernant : la création de catégories d'établissements publics ». La jurisprudence est, sur cet aspect, particulièrement claire. Tant le Conseil d'Etat que le Conseil constitutionnel considèrent que l'exigence d'une loi s'étend à la création de la catégorie d'établissement mais aussi à la détermination des règles essentielles appelées à la régir. Or, notre rapporteur souhaiterait que nous ne tranchions pas la question des autorités chargées de la tutelle de l'IRSN.

Cette proposition paraît contraire à la Constitution et peu conforme à la méthode qui a prévalu lors de la création de l'ANDRA, de l'ADEME et de l'Agence sur la sécurité alimentaire. Pour tous ces établissements publics, la loi déterminait les tutelles. Pourquoi ferions-nous aujourd'hui une exception ?

**M. Jacques Desallangre.** L'argument selon lequel nous devrions collectivement faire confiance en tout point au Gouvernement n'est pas recevable, car il méconnaît le principe de la séparation des pouvoirs. De plus, l'expérience a montré que certains engagements fermes devant la représentation nationale faisaient parfois l'objet d'écarts d'interprétation une fois la loi votée.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Oh oui !

**M. Jacques Desallangre.** Le Parlement doit donc exercer pleinement ses prérogatives si nous ne souhaitons pas connaître de semblables revers.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Très bien !

**M. Jacques Desallangre.** Les représentants du Mouvement des citoyens souhaitent donc voir inscrit dans la loi que le futur IRSN sera placé sous les tutelles des ministres de l'industrie, de la recherche, de l'environnement et de la santé.

Par ailleurs, les champs de compétence respectifs de l'IRSN et du CEA tels que notre rapporteur les propose pourraient s'avérer préjudiciables pour nos concitoyens et la qualité de notre recherche nucléaire. La commission des affaires culturelles souhaite transférer la totalité des activités de l'IPSN au nouvel établissement, en incluant notamment les activités de recherche sur la sûreté nucléaire actuellement menées au sein du CEA.

J'avais, lors de la précédente lecture, proposé un amendement visant à exclure ce transfert de compétences, amendement que notre assemblée, dans sa sagesse, avait adopté, considérant que le CEA est par définition un organisme de recherche nucléaire civile et militaire et

qu'il n'était donc pas envisageable que la réforme proposée l'ampute d'une part importante de ses activités de recherche en sûreté nucléaire.

**M. Bernard Deflesselles.** Très bien !

**M. Jacques Desallangre.** Le CEA doit, en effet, pour suivre la recherche en sûreté nucléaire car celle-ci est indissociable de la mise en place de nouveaux systèmes nucléaires, tels l'EPR. Une telle dissociation des activités de recherche pourrait donc à terme se révéler dangereuse pour la sécurité des installations futures dont le CEA a explicitement la charge. Comment demain assurer la sécurité de nos réacteurs si ce n'est en effectuant très en amont des recherches sur la sûreté nucléaire ? Et comment demander au CEA de répondre à cette mission si on lui subtilise les moyens pour y parvenir ? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Claude Birraux.

**M. Claude Birraux.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, vous allez devoir me supporter une seconde fois, aujourd'hui. (*Sourires.*)

**M. Patrice Martin-Lalande.** *Bis repetita placent !*

**M. Claude Birraux.** Au moment d'aborder l'examen en troisième lecture ce texte, j'ai envie de dire à notre rapporteur : Que reste-t-il de votre agence de sécurité sanitaire environnementale ? Que reste-t-il du consensus sur la nécessité de disposer d'un instrument d'expertise reconnu et efficace dans ce domaine ?

Jean-Pierre Foucher avait rappelé en deuxième lecture que le groupe UDF se félicitait de ce texte et appelait de ses vœux la mise en place de l'agence dans les meilleurs délais. Or nous sommes loin du compte, tant sur les objectifs que sur les moyens, et le Gouvernement porte la responsabilité de cet enlèvement.

La création d'agences répondant à un besoin exprimé par les populations montre qu'il existait un vide incontestable dans ces domaines. Ce vide résulte de l'incapacité de l'administration centrale à se réformer pour demeurer performante.

Faute de pouvoir mettre en mouvement des fossiles, on crée des agences ! Soit.

En deuxième lecture, Jean-Pierre Foucher avait rappelé que par-delà l'accord de principe, il y avait deux écueils majeurs : l'imprécision des missions de la nouvelle agence et son financement.

Le Sénat a proposé de la constituer à partir d'un noyau dur autour de l'INERIS, et avait fait un certain nombre d'avancées dans sa rédaction pour rechercher un compromis en CMP. Peine perdue !

Le Gouvernement et la majorité, dans ce domaine si complexe de l'environnement et de la santé, ont choisi la voie *a minima*, celle des ambitions révisées à la baisse.

En effet, les autres agences, l'agence de sécurité sanitaire des produits de santé et l'agence de sécurité sanitaire des aliments, sont des agences de moyens, avec des budgets conséquents – respectivement de 500 millions et 400 millions, selon le rapport de la CMP. Que pèsent alors vos quelque 30 millions, madame la ministre ?

En refusant, par ailleurs, la pérennité d'un financement par la TGAP, le Gouvernement montre une fois encore son incohérence, et je crains qu'en fin de compte cette agence ne soit qu'un alibi, sans missions clairement définies, ni moyens durables, donc à l'efficacité aléatoire.

A ces difficultés viennent s'ajouter celles liées à la création d'une autre agence, dans un article portant dispositions diverses adopté en deuxième lecture, je veux parler

de l'IRSN, article qualifié de « subsidiaire » par un sénateur socialiste. Subsidiaire : à voir ! puisqu'il pèse, lui, près d'un milliard et demi, plus de 1 200 personnes, à comparer aux quelque 30 millions, qui constituent, selon lui, « l'essentiel ».

**M. Bernard Deflesselles.** Tout à fait !

**M. Claude Birraux.** La démarche du Gouvernement n'est ni cohérente ni courageuse. En effet, après avoir annoncé, à grand renfort de tambours, un texte de loi sur la transparence nucléaire, le Gouvernement, en catimini, a suggéré à notre rapporteur un amendement en deuxième lecture, car il n'avait pas le courage de le déposer lui-même.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Est-ce possible ?

**M. Claude Birraux.** Il est vrai que, depuis l'annonce de décembre 1998 sur la transparence autoproclamée du Gouvernement et sa déconvenue de juin 1999 devant le Conseil d'Etat, le manteau noir de la nuit a recouvert les travaux gouvernementaux : quelles consultations ? quelles possibilités de débat laissées aux commissions compétentes ? Notre collègue Desallangre a rappelé fort opportunément que la commission de la production, qui est compétente, était complètement écartée du débat, peut-être justement parce qu'elle était compétente... Quelles communications devant l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ? Quel débat sur le fond ?

Il est vrai que ce débat est « subsidiaire » lui aussi ! Faute de connaître les objectifs précis du Gouvernement pour l'IRSN, un débat confus s'est engagé autour du périmètre du nouvel organisme.

Je vous rappelle que j'ai déposé en juin 1999 une proposition de loi organisant le nouvel institut en EPIC, incluant l'IPSN actuel dans toutes ses missions.

Il demeure deux problèmes majeurs à propos de l'IRSN : la tutelle et le périmètre concernant les activités de défense.

S'agissant de la tutelle, je vous avais dit qu'il n'y aurait plus de discussions sur le périmètre si les tutelles étaient clairement affichées. Vous avez dit au Sénat que la tutelle serait assurée par les ministères de la recherche, de l'industrie, de la santé et de l'environnement. Pour un IRSN incluant toutes les activités actuelles, il conviendrait d'y ajouter la défense, en ce qui concerne les activités qui relèvent de ce ministère.

Pourquoi refuser d'inscrire dans le texte de loi la tutelle, qui est inscrite dans tous les textes créant des agences, de l'ADEME aux deux agences dont nous avons parlé tout à l'heure y compris celui qui créait l'agence de sécurité sanitaire et environnementale ?

Quelles arrière-pensées que je n'ose imaginer électoralistes habitent le Gouvernement ? Quels marchandages, quelle absence de transparence président aux choix en matière de tutelle sur la sûreté nucléaire ? Quelle hypocrisie et quel mensonge par omission dans cette attitude gouvernementale ! Vous me direz, madame la ministre, que votre promesse à la tribune du Sénat fait foi. Mais les promesses n'engagent que ceux à qui elles sont destinées. M. Desallangre l'a dit d'une manière un peu différente mais nous sommes d'accord sur le fond.

Vous pouvez protester de vos bonnes intentions, madame la ministre. Je suis prêt à retirer tout ce que je viens de dire si vous acceptez d'inscrire la tutelle dans le texte de loi, seule garantie et seul rempart contre les marchandages ultérieurs.

**M. Bernard Deflesselles et M. Patrice Martin-Lalande.** Très bien !

**M. Claude Birraux.** Un décret, c'est vite changé, surtout entre le 1<sup>er</sup> et le 15 août !

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Vous êtes spécialistes de ce genre de chose !

**M. Claude Birraux.** Mais tout le monde l'est, madame la ministre ! On le sait bien, entre le 1<sup>er</sup> et le 15 août, tous les gouvernements sortent certains décrets ou circulaires.

Concernant les activités pour la défense, vous avez déclaré au Sénat : « Le Gouvernement a également décidé que l'ensemble des activités que mène actuellement l'IPSN dans les domaines relatifs à la défense et au contrôle du désarmement chimique resteront de la compétence du CEA et ne seront pas intégrés au futur IRSN. »

Je ne ferai pas de commentaire sur le manque de confiance que semble vous témoigner votre collègue de la défense, mais cette position du Gouvernement est en contradiction avec les orientations du rapport Le Déaut qui préconisait « une agence française de radioprotection et de sûreté nucléaire qui reprendrait [...] l'ensemble de l'IPSN ». Et Jean-Yves Le Déaut ajoutait : « La sûreté et la radioprotection du secteur intéressant la défense nationale doivent faire l'objet de procédures similaires à celles du civil. La sûreté ne se divise pas, les mêmes risques doivent générer les mêmes règles de sûreté et de radioprotection. »

J'avais, dans un rapport pour l'office parlementaire, recommandé aussi que, notamment en ce qui concerne les rejets dans l'environnement, les procédures applicables aux militaires soient identiques à celles du civil, sauf, bien entendu, si quelque secret militaire était en jeu.

Dans sa communication du 9 décembre 1998, le Gouvernement lui-même déclarait : « Une politique de transparence passe par des règles aussi proches que possible entre nucléaire civil et militaire pour garantir le respect d'exigences équivalentes en matière de sûreté. »

Le Gouvernement a donc changé d'avis, sans que l'on connaisse les motivations et les considérants qui l'ont conduit à ce changement. Qu'est-ce qui n'allait pas dans les missions anciennes de l'IPSN ? Pourquoi n'étaient-elles pas acceptables au regard des missions nouvelles de l'IRSN ? Qu'est-ce que cela change et pourquoi est-ce que le Gouvernement veut changer ses missions ? L'expliquer serait de la transparence. Mais la vérité fut révélée du haut d'une tribune : circulez, il n'y a rien à voir, il n'y a rien à comprendre, il n'y a rien à expliquer !

Le personnel de l'IPSN s'est ému, a écrit au Premier ministre et à sept autres ministres pour exposer les avantages pratiques de la situation actuelle :

« Une organisation constituée d'autorités de contrôle séparées et d'un organisme d'expertise unique permet effectivement à l'autorité compétente de prendre en compte les enjeux spécifiques à la défense nationale, tout en favorisant un traitement homogène des risques, reposant sur une base technique commune. Les installations et activités industrielles intéressant la défense nationale et celles relevant du domaine civil sont en général étroitement imbriquées. Elles sont souvent localisées sur les mêmes sites du CEA et COGEMA. Sur le site de Marcoule, les effluents et déchets sortant des installations civiles sont traités dans les installations des INBS de Mar-

coule. S'agissant de mêmes types d'installations, l'expertise fait appel aux mêmes compétences, rassemblées aujourd'hui au sein d'unités IPSN... »

Et il conclut : « Un découpage de ces équipes ne pourrait se traduire que par un affaiblissement global de l'expertise. »

J'attends avec impatience la réponse que le Gouvernement voudra bien donner pour justifier ses choix et les contradictions avec ses positions exprimées en 1998, pour répondre aux inquiétudes des cadres et organisations syndicales de l'IPSN, et, surtout, pour dire, même si cela a été évoqué à mots couverts par M. Daniel, comment on a résolument tourné le dos aux propositions de Jean-Yves Le Déaut.

Jean-Pierre Foucher avait souhaité dans la conclusion de son intervention du 12 décembre d'être entendu pour que l'agence voie le jour le plus rapidement possible.

Nous sommes prêts à faire des efforts dans ce sens, je le dis très clairement, en particulier si le Gouvernement accepte d'inscrire dans le texte les tutelles de l'IRSN, nous sommes prêts à nous rallier à ce texte en dépit des critiques que nous formulons par ailleurs, sauf si, bien sûr, le Gouvernement se réfugie dans le dogmatisme et la non-transparence de ses choix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Au risque de répéter ce que mes collègues ont déjà dit, madame la ministre, je ferai quelques remarques.

L'Institut de protection et de sûreté nucléaire est actuellement une direction du CEA, dotée d'une large autonomie, et nous savons qu'à la suite du rapport de M. Jean-Yves Le Déaut, qui était à l'époque président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, il doit être transformé en EPIC.

Cette transformation ne fait pas que des heureux. Le personnel, en particulier, est terriblement traumatisé par cette incertitude. Il avait le sentiment d'appartenir à un organisme prestigieux, le CEA, qui, au long de son histoire et jusqu'à présent, a été protégé de toutes les turbulences, y compris les turbulences électorales. Il est en grande partie composé de chercheurs, d'ingénieurs de recherche, de physiciens, et cela doit nous obliger.

Est-ce une bonne chose de le fusionner avec l'OPRI ? Pour les personnels de l'OPRI, certainement. Ils ont un statut très incertain, une bonne partie d'entre eux ayant simplement un contrat à durée déterminée. Si leur statut se rapproche de celui de l'IPSN, dont je n'imagine pas qu'il puisse être différent de celui du CEA, ce sera une bonne chose.

Au bout du compte, je suis favorable à la création d'un institut de recherche et de sûreté nucléaire, mais il faut alors en tirer toutes les conclusions, et d'abord ne pas le charcuter pour en laisser une partie au CEA. Sur ce point, je rejoins tout à fait notre rapporteur. A quoi correspondrait un IRSN si les réacteurs de recherche et les études de recherche étaient confiés à un autre organisme ? Cela ne tient pas debout !

En revanche, il est très clair qu'il faut aussi une tutelle de la défense, et je vais prendre un exemple.

Nous avons tous assisté, et j'espère que mes collègues ont souri comme je l'ai fait moi-même, à l'extraordinaire développement de l'affaire de l'uranium appauvri au Kosovo. J'ai vécu moi-même dans les mines d'uranium et j'ai une certaine compétence en ce domaine. Je n'ai

jamais entendu parler, même par les gens qui travaillent sur l'uranium dans les carrières à ciel ouvert, de cas de leucémie ou de maladies de cet ordre.

Quoi qu'il en soit, on ne peut imaginer que, s'il y a un institut de recherche et sûreté nucléaires, les problèmes de l'armée, les problèmes des réacteurs de recherche de l'armée et autres soient exclus de sa compétence, mais cela implique tout naturellement qu'il y ait des relations particulières, et mon propos rejoint donc tout à fait celui de M. Birraux. Oui à l'IRSN, oui à la totale mission qu'il peut avoir, mais il faut la tutelle du ministère de l'environnement, c'est sûr, celle du ministère de la santé, celle du ministère de l'industrie, de manière que cet institut puisse demain étudier, sous votre bénédiction, l'EPR, qui sera un élément essentiel de notre vie de demain, et, comme ne doivent pas être exclues les missions de l'armée, ce qui implique des dispositions particulières, il faut également la tutelle du ministère de la défense. Voilà mon point de vue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Hélène Aubert.

**Mme Marie-Hélène Aubert.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, lorsque les perturbations du climat sont, elles aussi, d'origine humaine, il reste de moins en moins à mettre sur le dos de la nature, et ce sont alors les institutions du monde moderne qui sont en cause : la science, l'industrie, l'Etat. Nous voici donc entrés dans l'ère de la société du risque, et cette société du risque reflète une part de l'échec de la technoscience à maîtriser les risques qu'elle a produits.

Dans l'affaire de la vache folle, c'est bien une science de la nutrition animale contaminée par le productivisme qui est en cause, au-delà des apparences d'une maladie animale qui n'a rien d'une épizootie « naturelle ».

Dans la méfiance vis-à-vis des manipulations transgéniques et des produits qui en découlent, nous avons, là encore, à faire avec une interpénétration étroite et confuse entre industrie, évolution scientifique et intérêts commerciaux.

Les craintes populaires sont donc bien légitimes. Elles traduisent une prise de conscience collective de risques imbriqués les uns dans les autres, qui non seulement n'ont rien de naturel mais ne sont pas maîtrisés, qui non seulement ne sont pas fortuits mais peuvent avoir des conséquences à grande échelle. Elles traduisent aussi le besoin d'avoir des interlocuteurs et des responsables clairement identifiables au sein de telle ou telle chaîne de risques. Elles traduisent, enfin, une méfiance vis-à-vis du discours de l'infailibilité qui nous a été prodigué notamment par les grands corps de l'Etat et de l'industrie depuis les Trente Glorieuses.

Reste que les systèmes d'expertise se révèlent clairement insuffisants face à la diffusion des risques dits environnementaux, d'où l'importance de la proposition de loi qui nous rassemble à nouveau dans cet hémicycle.

L'agence de sécurité sanitaire environnementale répond en effet à cette demande d'expertise, expertise qui ne pourra qu'être polyvalente, compte tenu de la complexité des interactions et des disséminations des risques sanitaires dans l'air, dans les sols et dans l'eau.

C'est donc un pas important pour sortir d'un certain aveuglement de la technoscience à cet égard. Nous allons désormais non plus aborder ces questions au coup par

coup mais les inscrire dans le long terme et les traiter non pas selon des approches trop fonctionnalistes mais dans leur globalité.

Evaluation, indépendance, transparence, précaution sont les quatre principes fondamentaux sur lesquels reposera le travail de l'agence.

L'évaluation est en effet essentielle, elle est au cœur du débat d'aujourd'hui. Elle doit couvrir l'ensemble des produits dangereux pour la population et rester indépendante à l'égard tant des politiques que du pouvoir économique. A terme, l'agence devra être dotée de moyens d'expertise, d'un laboratoire. Je ne doute pas qu'elle sera progressivement dotée des moyens nécessaires pour remplir ses missions, dans un contexte qui, hélas ! les rendra de plus en plus nécessaires.

Les organismes qui travailleront en son sein seront dotés de plus d'indépendance, notamment dans le domaine du nucléaire, où il paraît judicieux de rompre le cordon qui relie les organismes industriels de production d'énergie nucléaire à ceux chargés de s'assurer de l'absence d'incidence de cette activité sur l'environnement et la santé des populations. Par ailleurs, il paraît opportun de réunir l'OPRI et tout l'IPSN, y compris sa branche militaire, dans une structure commune. Le regroupement des organismes d'expertise et de recherche en matière de risques nucléaires constituera, de fait, un progrès en termes de crédibilité et de capacité d'action.

Une autre exigence relative à l'évaluation est sa transparence. La transparence, c'est la publication rapide et accessible des résultats des expertises, c'est la publicité des débats, c'est la mise en cohérence de la décision politique avec les attentes de la société civile, le but étant de voir évoluer les modalités de la prise de décision politique, souvent prise en étau entre les groupes de pression liés à telle ou telle filière de production et les revendications des consommateurs. Le fait de pouvoir asseoir la décision sur les besoins de l'ensemble de la population plutôt que sur les intérêts à court terme de telle ou telle filière marquerait une avancée dans la gestion politique des risques, gestion qui, désormais, sera une gestion ouverte. En outre, si psychose il y a, elle est due à l'ignorance dans laquelle les citoyens se trouvent vis-à-vis des risques. La transparence de l'information dissipera la part subjective de ces craintes, voire rétablira la confiance de la population.

Quatrième principe, le principe de précaution, dont les contours ont été posés par plusieurs définitions, de celle de Bruntland à celle de Kourilsky. C'est en soi un principe de modération, voire d'abstention du recours à des technologies lorsque celles-ci comportent des incertitudes quant aux conséquences de leur application. L'exemple type est celui des organismes génétiquement modifiés, actuellement soumis à un moratoire européen. A ce propos, ce serait une bonne chose que les études nécessaires à l'examen de l'impact des OGM sur la santé et l'environnement soient conduites sous l'autorité de l'agence et que la production et l'utilisation de ces organismes ne puissent être autorisées sans avis favorable de sa part.

La charge de la preuve, tant qu'elle incombe aux pouvoirs publics, doit reposer sur des expertises telles que celles de l'agence de sécurité sanitaire environnementale. Nous savons aujourd'hui qu'une précaution de sécurité sanitaire doit accompagner tout progrès. Nous savons aussi que le coût de cette précaution sera à terme bien plus acceptable que celui du laisser-faire. Le cas des farines animales le prouve amplement, à l'heure où même le budget communautaire se révèle insuffisant pour payer la facture. Nous allons être confrontés à des risques

« inassurables », pardonnez-moi ce néologisme issu des situations inédites auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui.

La création de l'agence de sécurité sanitaire environnementale tient donc du pari, tant sont vastes les défis auxquels elle devra répondre en cette ère de la « société du risque ».

Agence capable de définir des objectifs, agence d'action disposant des moyens indispensables pour lui permettre de s'autosaisir, agence de coordination entre des services éclatés, sa vocation sera de devenir un modèle pour l'Europe.

Et nous, députés Verts, sommes particulièrement fiers d'être les initiateurs de ce grand projet, et c'est avec détermination que nous adopterons aujourd'hui cette proposition de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

### Discussion des articles

**M. le président.** En application de l'article 91, alinéa 9, du règlement, j'appelle maintenant, dans le texte du Sénat, les articles de la proposition de loi sur lesquels les deux assemblées du Parlement n'ont pu parvenir à un texte identique.

### Avant l'article 2

**M. le président.** M. Aschieri, rapporteur, a présenté un amendement, n° 1, ainsi rédigé :

« Avant l'article 2, insérer l'article suivant :

« I. – A la fin de l'intitulé du titre II, substituer aux mots : “de l'environnement et de prévention des risques industriels et chimiques”, le mot : “environnementale”.

« II. – En conséquence, procéder à la même substitution dans l'ensemble de la proposition de loi. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. André Aschieri, rapporteur.** Le Sénat a modifié l'intitulé du titre II pour prendre en compte l'intégration de l'INERIS. Nous revenons à l'intitulé initial.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Favorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 1. (*L'amendement est adopté.*)

### Article 2

**M. le président.** « Art. 2. – I. – *Non modifié.*

« II. – Dans le titre III du livre III de la première partie du code de la santé publique, après le chapitre V, il est inséré un chapitre V-1 ainsi rédigé :

#### « CHAPITRE V-1

#### « Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et de prévention des risques industriels et chimiques.

« Art. L. 1335-3-1. – L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et de prévention des risques industriels et chimiques est un établissement public de l'Etat placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de la santé.

« Dans le but d'assurer la protection de la santé humaine, l'agence a pour mission de contribuer à assurer la sécurité sanitaire dans le domaine de l'environnement et d'évaluer les risques sanitaires directs et indirects de nature physique, chimique ou biologique relatifs à l'environnement naturel, professionnel et domestique.

« Elle a pour vocation de fournir au Gouvernement, par tout moyen, l'expertise et l'appui scientifique et technique nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires, y compris les mesures d'adaptation au droit applicable dans les départements d'outre-mer, des règles communautaires et des accords internationaux relevant de son domaine de compétence, et instruit, pour son compte et sous l'autorité du directeur général, les dossiers que le Gouvernement lui confie. L'agence peut également fournir une expertise et un appui technique et scientifique pour la mise en œuvre des mesures prévues notamment par les livres II et V du code de l'environnement.

« Elle procède ou fait procéder à toute expertise, analyse ou étude nécessaires, en prenant appui sur les services et établissements publics compétents, avec lesquels elle noue des relations contractuelles de partenariat durable.

« Un décret en Conseil d'Etat prévoit les conditions dans lesquelles les moyens, droits et obligations de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques sont transférés intégralement à l'agence.

« Il garantit le maintien des droits des personnels de cet établissement tels qu'ils résultent du code du travail. Ces personnels conservent le bénéfice de leur contrat de travail de droit privé ainsi que leur régime de retraite complémentaire et de prévoyance. Une commission paritaire consultative assure le suivi des droits des personnels transférés.

« Un décret en Conseil d'Etat fixe la liste des établissements publics de l'Etat qui apportent leur concours permanent à l'agence. Dans un délai d'un an au plus tard après la publication de la loi n° ... du.... tendant à la création d'une Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et de prévention des risques industriels et chimiques, chacun de ces établissements négocie avec l'agence la mise à la disposition de celle-ci de ses compétences et moyens d'action.

« Le rapport prévu à l'article 3 de la loi n° ... du... précitée rend compte en particulier de la mise en place de ces conventions de concours permanent.

« Ce décret en Conseil d'Etat fixe également les modalités selon lesquelles l'agence coordonne et organise les missions d'évaluation conduites par les autres organismes intervenant dans son champ de compétence.

« Pour l'accomplissement de ses missions, l'agence s'assure du concours d'organismes publics ou privés de recherche ou de développement, d'universités ou d'autres établissements d'enseignement supérieur, de collectivités territoriales ou de personnes physiques. De même, elle s'assure de tout concours nécessaire pour définir et financer des programmes de recherche scientifique et technique ou inciter à leur développement.

« Art. L. 1335-3-2 à L. 1335-3-5. – *Non modifiés.* »

M. Aschieri, rapporteur, a présenté un amendement, n° 2, ainsi rédigé :

« Après les mots : “risques sanitaires”, rédiger ainsi la fin du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article L. 1335-3-1 du code de la santé publique : “liés à l'environnement”. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. André Aschieri, rapporteur.** Il s'agit de rétablir le texte adopté par l'Assemblée en deuxième lecture afin de revenir à une description globale des risques entrant dans le champ de compétences de la future agence, une description précise ne pouvant être exhaustive.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** J'avais considéré lors de l'examen du texte en deuxième lecture par le Sénat que la liste proposée par François Autain était suffisamment générale pour pouvoir être acceptée. Je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée nationale parce qu'il me semble que les deux formulations sont acceptables.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 2.  
(*L'amendement est adopté.*)

**M. le président.** M. Aschieri, rapporteur, a présenté un amendement, n° 3, ainsi rédigé :

« Supprimer la dernière phrase du troisième alinéa du texte proposé pour l'article L. 1335-3-1 du code de la santé publique. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. André Aschieri, rapporteur.** C'est la suppression d'une disposition ajoutée par le Sénat, qui découle de son souhait d'intégrer l'INERIS dans la future agence de sécurité sanitaire environnementale.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Sagesse.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 3.  
(*L'amendement est adopté.*)

**M. le président.** M. Aschieri, rapporteur, a présenté un amendement, n° 4, ainsi rédigé :

« Supprimer les cinquième et sixième alinéas du texte proposé pour l'article L. 1335-3-1 du code de la santé publique. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. André Aschieri, rapporteur.** Il s'agit de supprimer le dispositif prévu par le Sénat pour intégrer immédiatement l'INERIS dans la future agence de sécurité sanitaire environnementale.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Favorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 4.  
(*L'amendement est adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'article 2, modifié par les amendements adoptés.

(*L'article 2, ainsi modifié, est adopté.*)

#### Article 2 bis A

**M. le président.** « Art. 2 bis A. – Par dérogation à l'article L. 1335-3-5 du code de la santé publique, pendant une durée de trois ans à compter de la publication de la présente loi, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et de prévention des risques industriels et chimiques peut bénéficier au titre de ses ressources du produit des rémunérations pour services rendus d'expertise et d'essais en matière de risques industriels et chimiques. »

M. Aschieri, rapporteur, a présenté un amendement, n° 5, ainsi rédigé :

« Supprimer l'article 2 bis A. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. André Aschieri, rapporteur.** Le Sénat avait introduit l'article 2 bis A pour répondre à une remarque de la Cour des comptes reprochant à l'INERIS d'être rémunérée pour des actions effectuées à l'extérieur.

A partir du moment où on n'intègre plus l'INERIS dans l'agence, l'article 2 bis A n'a plus lieu d'être.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Favorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 5.  
(*L'amendement est adopté.*)

**M. le président.** En conséquence, l'article 2 bis A est supprimé.

#### Article 3

**M. le président.** « Art. 3. – L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et de prévention des risques industriels et chimiques remet au Gouvernement, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, un rapport sur la rationalisation du système national d'expertise dans son domaine de compétence. »

Je mets aux voix l'article 3.

(*L'article 3 est adopté.*)

#### Article 4 A

**M. le président.** « Art. 4 A. – L'Office de protection contre les rayonnements ionisants et l'Institut de protection et de sûreté nucléaire, à l'exception de ses activités de recherche en sûreté sur les réacteurs, sont réunis au sein d'un établissement public industriel et commercial dont le personnel est régi par les dispositions du code du travail, dénommé Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire est placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'industrie, de la défense, de l'environnement et de la santé.

« Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités du transfert de ces organismes et le statut du nouvel établissement public. Il précise quelles sont, parmi les missions exercées par les deux organismes réunis, celles qui doivent revenir à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

« Dans un délai de trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur du décret prévu à l'alinéa précédent, les agents contractuels de droit public de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants transférés à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire optent entre le maintien de leur contrat de droit public ou l'établissement d'un contrat de droit privé.

« Les personnels transférés à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire sont électeurs et éligibles au conseil d'administration et aux instances représentatives du personnel prévues au code du travail.

« Les personnels, collaborateurs occasionnels et membres des conseils et commissions de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire sont tenus, sous

peine des sanctions prévues à l'article 226-13 du code pénal, de ne pas divulguer les informations liées aux données dosimétriques individuelles auxquelles ils ont accès.

« Les personnels, collaborateurs occasionnels et membres des conseils et commissions de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire adressent au directeur général de l'Institut, à l'occasion de leur nomination ou de leur entrée en fonction, une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou organismes dont l'activité entre dans le champ de compétence de l'institut. Cette déclaration est actualisée à leur initiative. »

La parole est à M. Robert Galley, premier orateur inscrit sur l'article.

**M. Robert Galley.** Je me suis inscrit sur cet article pour bien souligner que, dans le domaine de la sûreté, le problème des réacteurs est le problème crucial de la vie de notre pays.

En faisant la liaison avec la lutte contre l'effet de serre, dont nous avons débattu tout à l'heure, on se rend bien compte qu'à terme le nucléaire est incontournable. Ce sont donc bien les réacteurs qui constituent l'essentiel du problème que nous allons avoir. Par conséquent, créer l'IRSN et supprimer les activités de recherches en sûreté sur les réacteurs, c'est faire exactement le contraire de ce qu'on voulait.

Alors acceptons l'idée de l'IRSN. Donnons-lui une compétence totale. Donnons-lui les moyens, en liaison naturellement avec le Commissariat à l'énergie atomique. C'est pour cela que je suis favorable à l'amendement de M. Aschieri.

**M. le président.** La parole est à M. Claude Billard.

**M. Claude Billard.** Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, le débat que nous avons ce soir sur l'article 4 A portant création d'un institut de radioprotection et de sécurité nucléaire nous ramène à la discussion que nous avons eue sur ce sujet en deuxième lecture et dont les termes n'ont pas beaucoup avancé depuis.

C'est la raison pour laquelle je voudrais réaffirmer ici les principes sur lesquels s'est fondée la position que j'avais défendue le 12 décembre et que le texte qui nous revient du Sénat satisfait en partie.

De quoi s'agit-il ? Au nom de la nécessaire transparence de l'information et des décisions prises en matière nucléaire, on crée un nouvel organisme qui, comme garantie de son indépendance de jugement, sépare clairement l'expertise de l'exploitation, le contrôleur du contrôlé.

Cette logique est acceptable et sa cohérence, mais elle ne doit pas aboutir à un excès inverse.

C'est la raison pour laquelle j'avais proposé en deuxième lecture, ce qui a été repris dans le texte du Sénat, d'opérer une séparation claire entre cet IRSN, en tant qu'expert venant en appui des autorités de sûreté, et les activités de recherche en sûreté sur les réacteurs et de radioprotection qui resteraient partie intégrante du CEA, au motif qu'il peut être dangereux pour la recherche elle-même, au risque de l'appauvrir, de séparer la recherche en sûreté nucléaire et radioprotection de la recherche en matière de système nucléaire, c'est-à-dire les réacteurs, les usines du cycle, la gestion des déchets, qui fait partie des missions du CEA.

Ainsi, sortir du CEA la recherche en sûreté et radioprotection reviendrait à mutiler et à affaiblir cet organisme dans son essence même, ce qui n'est pas, j'en suis persuadé, le but recherché par la création de l'IRSN.

Au-delà, le problème des périmètres respectifs des compétences du CEA et de l'IRSN reste posé. Les discussions qui ont eu lieu à ce sujet dans notre assemblée et au Sénat ne nous ont guère éclairés sur la question et je souhaiterais, madame la ministre, que le Gouvernement nous apporte des précisions. Il serait impensable que la représentation nationale s'en remette aveuglément au pouvoir réglementaire pour créer un établissement public de cette importance sans avoir pu en évaluer et en définir les enjeux, les missions, les moyens.

**M. Bernard Deflesselles.** Bien sûr !

**M. Claude Billard.** Cet aspect nous amène tout naturellement à la question de la tutelle – elle a été évoquée avant moi – qui doit être précisée dans la loi. Nous n'avons aucune raison de nous en remettre à la concertation intragouvernementale, non seulement parce que les enjeux nous l'interdisent, mais parce que, dans tous les autres textes de loi concernant ce type d'organisme, les tutelles sont précisées.

J'estime donc nécessaire, au nom de la cohérence dans l'élaboration de la politique électronucléaire du pays, de retrouver dans les tutelles de l'IRSN les tutelles budgétaires et administratives des organismes qui la mettent en œuvre.

Je terminerai en déplorant à nouveau qu'une restructuration aussi importante de ce domaine décisif pour l'avenir énergétique et environnemental du pays ne fasse pas l'objet d'une discussion spécifique.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Très bien !

**M. le président.** M. Aschieri, rapporteur, a présenté un amendement, n° 6, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase du premier alinéa de l'article 4 A, après les mots : “de protection et de sûreté nucléaire”, supprimer les mots : “, à l'exception de ses activités de recherche en sûreté sur les réacteurs,”. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. André Aschieri, rapporteur.** La rédaction du Sénat, visant à exclure de l'IRSN les activités de recherche en sûreté sur les réacteurs, affaiblit le nouvel institut. Comme M. Galley, je considère qu'il faut tout laisser à l'IRSN et je propose de revenir au texte de l'Assemblée.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Favorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 6. *(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** M. Aschieri, rapporteur, a présenté un amendement, n° 7, ainsi rédigé :

« Supprimer la dernière phrase du premier alinéa de l'article 4 A. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. André Aschieri, rapporteur.** L'amendement n° 7 concerne les tutelles, dont on a beaucoup discuté. Nous pensons qu'il faut laisser à un décret en Conseil d'Etat le soin de les définir, et nous souhaitons un retour au texte de l'Assemblée nationale.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Favorable.

**M. le président.** La parole est à M. Charles Birraux, dont l'amendement n° 9 tombera si l'amendement n° 7 est adopté.

**M. Claude Birraux.** Ce sujet essentiel, qui préoccupe de nombreux parlementaires, a déjà été évoqué par Robert Galley, par M. Desallangre, par Claude Billard, et avait fait l'objet, en deuxième lecture, d'un amendement déposé par Christian Bataille et des membres du groupe socialiste.

Lorsqu'on a créé d'autres agences – l'ADEME, par exemple –, on a inscrit les tutelles dans le texte de loi. Pourquoi refuser de le faire pour l'IRSN, alors que, dans le même texte, on le fait pour l'agence française de sécurité sanitaire environnementale ? M. le rapporteur pourrait-il nous expliquer cela ?

On nous dit qu'il faut s'en remettre au décret. Chacun sait – et Mme la ministre a acquiescé – que tous les gouvernements profitent du mois d'août pour modifier les décrets et que, en fonction de l'atmosphère politique du moment, les changements peuvent être nombreux. Or, il me paraît essentiel que les périmètres garantis par les tutelles soient clairement exprimés dans le texte de loi.

Si M. Aschieri parvient à accomplir sa révolution intellectuelle, il pourra peut-être nous expliquer pourquoi il exige la tutelle dans le cadre de l'agence pour la sécurité sanitaire environnementale et pourquoi, en vertu de la même logique, il la refuse pour l'IRSN. J'attends des explications du rapporteur et de la ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. André Aschieri, rapporteur.** Le problème des tutelles sera étudié ultérieurement. Je ne pense pas que, pour l'instant, nous soyons capables de les fixer.

**M. Robert Galley et M. Patrice Martin-Lalande.** Incroyable !

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Nous avons à traiter, de la façon la plus cohérente possible, de deux problèmes différents. Le premier concerne le périmètre exact de l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Je dois dire que je ne suis pas insensible à certains des arguments qu'a développés tout à l'heure M. Galley. Le débat mérite d'être mené et je constate d'ailleurs qu'il est très vif au sein de l'IPSN. Le Gouvernement a souhaité mettre fin au chevauchement des rôles en matière de sûreté pour garantir qu'il n'y ait pas de confusion entre l'exploitation d'installations nucléaires et l'exercice du contrôle. Il n'a pas souhaité le dépeçage de l'institut. Il n'a pas souhaité non plus introduire la moindre incohérence dans le système. Pour ma part, je ne verrais que des avantages à ce que cette discussion soit reprise et approfondie avec les professionnels concernés.

Votre amendement, monsieur Birraux, aborde par ailleurs la question des tutelles. Je ne suis pas loin de penser que, pour un organisme comme celui-ci, quatre, cinq tutelles, ou aucune, cela revient à peu près au même. La dilution des responsabilités me paraît assez néfaste. J'avais cru comprendre que la première préoccupation des parlementaires était de s'assurer que la tutelle du futur institut ne serait pas uniquement celle de l'environnement et de la santé, qu'il y aurait bien l'industrie. Je vous ai apporté, je crois, toutes les garanties à ce sujet. Nous ne sommes pas en train de livrer la sûreté nucléaire française aux hordes écologistes.

**M. Yves Cochet.** Oh !

**M. Bernard Deflesselles.** Heureusement !

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Je ne sais s'il faut aller au-delà, mais souhaite qu'on approfondisse la discussion. Je suis prête à engager de nouveau une concertation, tant avec les parlementaires qu'avec les personnels, pour que le système projeté soit aussi fonctionnel que possible et offre les meilleures garanties en matière de sûreté et de radioprotection. Mais, comme je vous l'ai dit, à cette heure, les décisions du Gouvernement prévoient bien cette diversité des tutelles qui offre, me semble-t-il, toutes les garanties.

**M. Bernard Roman.** C'est très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Deflesselles.

**M. Bernard Deflesselles.** C'est un point de blocage. Pourquoi faire deux poids, deux mesures ? Pourquoi inscrire la tutelle dans la loi quand il s'agit de créer l'AFSSE, et s'en remettre au pouvoir réglementaire pour cette quatrième agence ? Pour les parlementaires que nous sommes, ce n'est pas acceptable.

Madame la ministre, vous nous dites, la main sur le cœur, comme vous l'avez fait au Sénat : « D'accord pour les tutelles de la recherche, de l'environnement, de l'industrie. » Dans ce cas, inscrivez-le dans le texte. Puisqu'on doit vous faire confiance, puisqu'on doit vous croire sur parole, poussez le raisonnement jusqu'au bout. Encore un petit effort, madame la ministre !

**M. le président.** La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Madame la ministre, ne nous reprochez pas de faire en sorte que l'IRSN puisse exercer la plénitude de sa mission. Vous recherchez l'universalité ? Vous l'avez. Dès lors, acceptez de reconnaître que les problèmes de défense sont spécifiques et que, si vous n'inscrivez pas la tutelle du ministère de la défense dans votre loi, si vous ne proposez pas un texte à l'Assemblée mais vous réfugiez derrière les règlements, vous allez provoquer la suspicion, le malaise, et, surtout, vous ne définirez pas très clairement l'universalité du système.

Je rejoins Claude Billard : il est inimaginable que l'on ne précise pas dans la loi les tutelles dans un domaine aussi important. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Patrice Martin-Lalande.** Il faut être logique !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 7. (*L'amendement est adopté.*)

**M. le président.** En conséquence, l'amendement n° 9 de M. Birraux tombe.

Je mets aux voix l'article 4 A, modifié par les amendements adoptés.

(*L'article 4 A, ainsi modifié, est adopté.*)

## Article 5

**M. le président.** « Art. 5. – Aux articles 3, 4 et 11 de la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, les mots : “du Conseil supérieur d'hygiène publique de France”, sont remplacés par les mots : “de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et de prévention des risques industriels et chimiques.” »

**M. André Aschieri, rapporteur.** Nous avons un problème de codification. Dans sa rédaction, à l'issue de son adoption au Sénat, l'article 5 fait référence aux articles 3, 4 et 11 de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996. Ce texte ayant été, depuis, codifié, il conviendrait de remplacer les références par les articles L. 221-1, L. 221-6 et L. 222-7 du code de l'environnement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** D'accord.

**M. le président.** Je mets aux voix l'article 5 tel qu'il vient d'être modifié.

*(L'article 5, ainsi modifié, est adopté.)*

#### Titre

**M. le président.** Je donne lecture du titre de la proposition de loi : « Proposition de loi tendant à la création d'une Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et de prévention des risques industriels et chimiques ».

M. André Aschieri, rapporteur, a présenté un amendement, n° 8, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi : "Proposition de loi créant une Agence française de sécurité sanitaire environnementale". »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. André Aschieri, rapporteur.** Le Sénat a modifié l'intitulé pour tenir compte de l'intégration de l'INERIS. Je propose de revenir au titre retenu par l'Assemblée en deuxième lecture.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Favorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 8.  
*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** En conséquence, le titre de la proposition de loi est ainsi rédigé.

#### Vote sur l'ensemble

**M. le président.** Je ne suis saisi d'aucune demande d'explication de vote.

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de loi.  
*(L'ensemble de la proposition de loi est adopté.)*

5

#### ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 2906, portant création d'une prime pour l'emploi :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2916).

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*